

12-9. Termes de référence et exemple de contrats des prestations commissionnées

Formulaire de Termes de référence

----- Termes de référence-----

1. Application

Ces termes de références s'appliquent aux activités de (nom de l'activité-----) selon le contrat passé entre le consultant (désigné ci-dessous comme « le prestataire ») et le projet (désigné ci-dessous comme « le commanditaire »), mis en œuvre dans le cadre du « “Projet du renforcement de la capacité pour la lutte contre la désertification basée sur la communauté dans le sud de la région de Ségou en République du Mali” (appellation provisoire) ».

2. Contenu des présents Termes de référence

Le contenu des présents termes de référence est le suivant :

- (1) Objectifs
- (2) Zones concernées
- (3) Envergure et contenu des activités
- (4) Programme des activités et des opérations
- (5) Affectation du personnel
- (6) Equipements et matériel
- (7) Résultats
- (8) Autres
 - Gestion de la sécurité
 - Communication
 - Autres dispositions nécessaires
- (9) Formulaires de devis

(1) Objectifs

Les objectifs des activités devront être clairement indiqués. Cependant, ils ne sont pas les objectifs prioritaires pour l'ensemble.

(2) Zones concernées

X villages situés dans la commune de _____ du Cercle de _____ et dans la commune de _____ du Cercle de _____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par le Projet.

| ○○Cercle, ○○Commune | | ○○Cercle, ○○Commune | |
|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| No | Nom du village | No | Nom du village |
| 1 | | 1 | |
| 2 | | 2 | |
| 3 | | 3 | |
| 4 | | 4 | |
| 5 | | 5 | |

(3) Envergure et contenu des activités

L'explication du contenu des activités et de leur envergure est clairement spécifiée.

(4) Programme des activités

(Exemple) La période d'exécution des présentes activités sera de X jours à partir de la date de conclusion du contrat, et leur programme d'exécution est indiqué ci-après.

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | Remarques |
|----------------------|---------------------------------|-------|-----------|-----|----------|---------|-----|------------|
| | août | | septembre | | | octobre | | |
| | fin | début | mi- | fin | début | mi- | fin | |
| Préparation | ■ | | | | | | | ○ jours |
| ○○ Recherches | | ■ | | | | | | X semaines |
| XX Exécution | | | ■ | | | | | Y semaines |
| Rédaction du rapport | | | | | ●●●●●●●● | | | ○ semaines |

(5) Affectation du personnel

L'étendue des activités et le personnel requis pour leur exécution sont clairement indiqués.

(6) Equipements et matériel

Mentions concernant l'équipement prêté par le Commanditaire au Prestataire.

(7) Résultats

Les résultats avec lesquels on peut juger les activités quand elles sont achevées sont clairement indiqués.

(Exemple) Lors de l'achèvement des activités, le Prestataire soumettra au Commanditaire un rapport (X exemplaires en français) mentionnant les points ci-dessous, et son résumé (Y exemplaires de 2-3 pages). De plus, le Prestataire remettra également les données du rapport soumis sur une disquette ou un disque CD.

Contenu :

(8) Autres (exemples ci-dessous)

1) Gestion de la sécurité

Au cours des présentes activités, lors des séjours dans les villages, des précautions suffisantes seront prises au niveau de la gestion sanitaire pour éviter les maladies contagieuses comme le paludisme etc. De plus, pour les déplacements entre les villages, l'état des routes étant parfois mauvais, le Prestataire vérifiera si les routes sont praticables, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

2) Communication

Le Prestataire s'adressera ordinairement au Commanditaire au bureau du Projet (Tel : _____).

En cas d'urgence, on appellera le numéro de portable suivant : _____ ou _____.

3) Autres dispositions nécessaires

① Dispositions générales

- Le Prestataire effectuera les activités en se basant sur les présents Termes de référence et le contrat.

- Avant l'exécution des activités, le Prestataire soumettra le programme d'exécution dans X jours après s'être bien concerté avec le Commanditaire concernant les méthodes d'exécution. A ce moment-là, le Prestataire communiquera au Commanditaire ses coordonnées de liaison, qu'il aura préparées.
- Après l'achèvement des activités, le Prestataire soumettra l'avis d'achèvement des activités et le rapport au Commanditaire.
- Concernant l'encadrement des populations et l'établissement des règlements, le Prestataire exécutera les activités après avoir discuté avec les CAP, le comité de développement rural (CGTV) et les commissions spécialisées (GAS) concernées au sein de celui-ci.
- Les dispositions ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront décidées après concertations entre le Commanditaire et le Prestataire.

② Dispositions particulières

- Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de divulguer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.
- La préparation des matériaux disponibles sur place au village ainsi que la main d'œuvre nécessaire lors des travaux pour préparer la formation et dans la formation proprement dite, seront fournis à titre gratuit par les habitants.
- Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités s'effectueront sous la responsabilité du Prestataire et en collaboration avec la commune concernée et les CAP responsables des villages (personnel AACAER responsable).
- La fourniture en équipements et matériel nécessaires à la formation, à l'exception du matériel local, sera à la charge du Prestataire. En ce qui concerne les achats de matériel et équipements, Le Prestataire obtiendra l'approbation du Commanditaire.
- Le transport vers les villages des équipements et matériel et les déplacements des employés chargés d'encadrer les habitants s'effectueront avec les véhicules et/ou les motos possédés par le Prestataire.
- L'objectif final des activités est _____.

(9) Formulaire de devis

Exemples de termes de référence

Termes de référence pour l'étude de la MARP (Etude sociale des villages)

1. Application

Ces termes de référence s'appliquent à l'étude de la MARP/PRA (Etude sociale des villages) dans le cadre du "Projet du renforcement de la capacité pour la lutte contre la désertification basée sur la communauté dans le sud de la région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Contenu des activités

Les présents Termes de référence traitent des points suivants :

- (1) Objectifs
- (2) Zone concernée
- (3) Envergure et contenu des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Affectation du personnel
- (6) Equipements et matériel
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Les objectifs de l'étude de la société rurale sont de saisir les structures des communautés rurales, la compréhension et la façon de penser des populations locales, afin de parvenir à la formulation de projets réalisables et viables de prévention de la désertification, avec la participation des populations au processus de formulation de projet dès ses prémices.

Les trois axes suivants seront pris en compte lors de l'exécution :

- ① Elaborer des projets viables qui prennent en compte l'analyse de la structure sociale et des problèmes qui est faite par les villageois de chaque couche sociale, y compris par les personnes socialement faibles, ainsi que les solutions proposées par les villageois eux-mêmes.
- ② A travers la collecte de données et la synthèse de celles-ci par les villageois eux-mêmes, amener les villageois à prendre conscience de leur situation, et contribuer à renforcer leur désir d'améliorer la situation et leurs capacités pour cela.
- ③ A travers une formation sur le tas, faire participer les CAP à la planification, la mise en oeuvre et la conduite de l'étude MARP et leur transmettre le savoir-faire nécessaire pour la poursuite de l'exécution de ces activités par les CAP, notamment les points importants pour l'exécution et la façon de résoudre les problèmes.

Il est donc essentiel de bien appréhender la structure sociale et la situation actuelle de la désertification dans les villages cibles afin de mettre à jour leurs interactions, et que les villageois entre eux ainsi que les participants tels que les CAP aient une perception commune

des résultats de l'étude.

(2) Zone concernée

X villages situés dans la commune de _____ du Cercle de _____ et dans la commune de _____ du Cercle de _____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par le Projet (tableau ci-dessous).

| Commune de _____, Cercle de _____ | | Commune de _____, Cercle de _____ | |
|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|
| No | Village | No | Village |
| 1 | | 1 | |
| 2 | | 2 | |
| 3 | | 3 | |
| 4 | | 4 | |
| 5 | | 5 | |
| 6 | | 6 | |

(3) Envergure et contenu des activités

Lors de l'exécution, on sera très attentif à la participation de la population.

1) Exécution d'un atelier

Le Prestataire réalisera un atelier de 2 jours avant l'étude MARP afin de confirmer le contenu et les méthodes adoptées pour l'étude. Les personnes présentes seront les X principaux modérateurs (chefs des X équipes sélectionnés par le Prestataire) et le coordinateur du Prestataire (qui est l'interlocuteur du projet).

2) Collecte de données relatives aux villages cibles et arrangement de rencontres préalables avec d'autres intervenants locaux.

Le Prestataire devra collecter les données relatives aux villages concernés, telles que données statistiques (population, rendement des cultures) pour bien saisir au préalable la structure sociale des villages. Toutes les données existantes et disponibles devront être pleinement utilisées dès lors qu'elles ne constituent pas une duplication pure et simple d'études conduites antérieurement. Les informations obtenues seront reportées dans le rapport final.

Par ailleurs, le Prestataire expliquera aux maires et au personnel des communes les objectifs et la procédure des différentes tâches, et demandera leur collaboration.

3) Examen des orientations de l'exécution de la MARP (étude sociale avec la participation de la population)

A partir de la structure sociale des villages, des conditions réelles de désertification et des relations entre les deux, le Prestataire dégagera, avec les CAP, les facteurs de la désertification à approfondir dans l'étude MARP et les facteurs faisant obstacle au développement durable villageois, et ils étudieront les orientations pour l'exécution de la MARP et les méthodes de progression. Les résultats obtenus seront discutés avec l'équipe d'Etude et les orientations seront finalisées.

4) Préparation de l'exécution de l'étude MARP

① Le Prestataire expliquera aux leaders des villages les objectifs et les méthodes d'exécution et demandera leur collaboration pour une bonne exécution.

② Lors de l'exécution de l'étude MARP, le Prestataire organisera des réunions par groupes d'âges et par genres en fonction des outils MARP utilisés. L'étude sera exécutée en tenant compte des facilités d'accès aux lieux de réunions, du types d'exploitation agricole, des

différences de générations, et en veillant à impliquer les personnes socialement défavorisées. Le Prestataire donnera aux participants des explications sur les objectifs de l'étude MARP, et demandera la préparation de l'exécution.

- ③ Le Prestataire préparera le matériel nécessaire pour l'étude MARP tel que la carte de chaque village et de ses environs, le guide pour les interviews semi-structurés (ISS), les fournitures de bureau mentionnées ci-après au point 5) ② i), X groupes électrogènes portables d'une puissance de 500VA environ et Y ampoules de 100W.

5) Exécution de l'étude MARP

① L'étude MARP sera exécutée pendant 6 jours par village. Lors de l'exécution de l'étude MARP, le Prestataire fera participer les CAP en tant que modérateurs adjoints dans le cadre de la formation pratique sur le tas (« on-the-job training »). L'étude MARP sera exécutée par X équipes, chacune composée de 4 personnes (1 modérateur principal, 2 modérateurs adjoints (dont un CAP) et 1 assistant de l'étude). Une équipe effectuera l'étude MARP dans Y villages et passera 6 jours (5 nuitées) par village.

② L'ordre d'exécution sera comme suit ;

- i) Préparation du matériel pour la MARP : 1) feutres de couleur, 2) papier, 3) colle, agrafes, ruban adhésif, 4) cartons colorés de différentes tailles, et cartes.

- ii) Réalisation de l'étude MARP dans les villages

Lors de l'exécution de l'étude MARP, il se peut que des participants soient différents en fonction de chaque outil (tableau 1). Le Prestataire expliquera chaque fois aux participants à l'étude MARP les objectifs, son importance et les méthodes d'exécution.

On encouragera les participants à dessiner eux-mêmes les diagrammes et les cartes du tableau 1 ci-dessous par groupe, et on les interrogera sur les problèmes qu'ils rencontrent, leurs causes, les solutions qu'ils y apportent. Ces dernières informations devront être consignées avec les diagrammes et cartes. Cependant, lorsqu'il y a déjà des informations déjà existantes, le contenu peut être simplifié après concertation avec la mission d'Etude.

6) Classement des résultats de l'étude MARP

Le Prestataire devra classer et analyser les résultats de l'étude MARP. En ce qui concerne l'outil k) « Diagramme de priorité et de faisabilité », il effectuera une analyse approfondie et les activités jugées nécessaires par les habitants seront clarifiées.

Tableau 1 Contenu de l'étude socio-rurale participative (MARP)

| Outils MARP | Contenu |
|---|---|
| a) Diagramme de classifications matricielles | Classer les arbres et le bétail, et leur attribuer des points en fonction de l'importance de leur utilisation, puis mettre en évidence la préférence des résidents en totalisant les points accordés. |
| b) Calendrier des travaux saisonniers | Dessiner un diagramme qui montre l'évolution du travail saisonnier en fonction du type de travail. |
| c) Carte des ressources | Tracer une carte des ressources agro-sylvo-pastorales, des ressources écologiques naturelles telles que rivières et marais, des ressources physiques telles routes et barrages d'irrigation dans le village. |
| d) Carte sociale | Tracer une carte des infrastructures sociales telles que hôpitaux, écoles, mosquées, magasins, marchés, puits, silos dans le village. |
| e) Transept | Esquisser les caractéristiques des éléments ci-dessous par une visite du village comprenant un examen de son écosystème agricole: utilisation des surfaces, sols, récoltes, bétail, autres caractéristiques, problèmes etc. |
| f) Diagramme du cycle de production | Dessiner les symboles des flux de production des principales récoltes et du bétail, puis y ajouter les charges nécessaires (coûts de la main d'œuvre employée, matériaux, etc.), les sorties et les problèmes. |
| g) Organisation des relations (Diagramme de Venn) | Dessiner des cercles qui représentent les différentes organisations à l'intérieur du village. La taille des cercles indique leur importance et leur chevauchement le degré des relations. |
| h) Diagramme des flux | Dessiner les flux d'entrée et de sortie des ressources naturelles, des marchandises et des gens. |
| i) Calendrier du travail quotidien | Dessiner un diagramme qui montre le volume de travail quotidien en fonction du type de travail, à la fois pendant la saison des pluies et pendant la saison sèche. |
| j) Diagramme de la vie des enfants* | Dessiner les flux par vue indirecte (éducation, santé, nutrition etc.) des conditions de vie incluant les personnes s'occupant des enfants, centré sur les conditions dans lesquelles se trouvent les enfants. Après l'analyse de problèmes, dessiner une pyramide. |
| k) Diagramme de priorité et de faisabilité* | Classer les mesures nécessaires à la solution des problèmes par ordre de priorité et de faisabilité. |

*Ne peut pas être simplifié.

(4) Période d'exécution

La période des activités de cette étude sera de cinquante (50) jours à partir de la date de conclusion du contrat. Le programme des activités sera comme suit.

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | Remarques |
|----------------------|---------------------------------|-----------|-----|-------|-------|-------------------|
| | Août | Septembre | | | Oct. | |
| | fin | début | mi- | fin | début | |
| Préparation W/S | — | | | | | 7 jours (2 jours) |
| Cercle de | | — | | | | X semaines |
| Cercle de | | | — | | | Y semaines |
| Rédaction du Rapport | | | | | | |

(5) Affectation du personnel

Voir le point (3) 5) ①.

(6) Equipements et matériel

Le Commanditaire ne prêtera aucun matériel au Prestataire.

(7) Résultats

Une fois les activités achevées, le Prestataire soumettra au Commanditaire le rapport (5

exemplaires en français) et son résumé (en 3 exemplaires). Les points ci-dessous seront mentionnés dans le rapport. Les données du rapport seront également remises sur une disquette ou un disque CD.

- 1) Informations obtenues à partir des documents et des données, etc. sur les villages cibles
- 2) Etude MARP/PRA
 - Méthodologie utilisée
 - Liste des participants
 - Personne clé de chaque groupe
 - Outils employés
 - Diagrammes et cartes de a). à k). : explications complémentaires et analyse de chaque diagramme et carte, et autres informations afférentes
 - Propositions et recommandations sur des projets
- 3) Evaluation du niveau de compréhension des populations

On évaluera jusqu'à quel point les populations ont compris les différents outils mentionnés dans le Tableau-1, en fonction d'une échelle d'évaluation à trois niveaux (compréhension bonne / moyenne / mauvaise).
- 4) Problèmes au niveau des méthodes d'encadrement des populations et des CAP utilisées par le bureau d'études, et propositions d'améliorations..

(8) Sécurité

Au cours des présentes activités, des précautions seront prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc., lors des séjours dans les villages. De plus, lors des déplacements entre les villages, l'état des routes étant souvent mauvais, le Prestataire s'informerà à l'avance de la praticabilité des routes, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le Prestataire s'adressera ordinairement au Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire de devis

Voir le document en Annexe.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Avant d'exécution de l'étude MARP, le Prestataire discutera des méthodes d'exécution, etc. avec le Commanditaire, et soumettra le programme d'exécution dans les 7 jours suivant la conclusion du contrat.
- ② Après l'achèvement de l'étude, le Prestataire devra présenter sans délai le rapport final et subira l'inspection du Commanditaire.
- ③ Les rubriques ne figurant pas dans les présents termes de référence seront décidées après discussions entre le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

Le rapport expliquera de manière détaillée les points ci-dessous :

- ① Lors de l'étude MARP sur les organisations existantes (*Ton*, etc.), il est demandé de

bien comprendre le processus de la création des *Ton* ainsi que leur situation actuelle. Il s'agit d'un point important pour créer nouvellement un comité de gestion du terroir villageois lors du soutien à l'organisation des populations.

- ② Lors de l'étude sur la situation sociale et économique au moyen de divers outils, il faudra tenir compte des ressources cachées (*shadow resources* : ressources qui n'apparaissent pas à l'extérieur mais qui sont effectivement exploitées) et des travaux cachés (*shadow work* : travaux domestiques qui ne sont pas considérés comme un travail, tels que les soins donnés aux jeunes enfants, etc.).

Termes de référence pour le soutien à la création des CGTV

1. Application

Ces termes de référence s'appliquent au soutien à la création des Comités de Gestion du Terroir Villageois (CGTV) dans le cadre de "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
- (2) Zone concernée
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Période d'exécution
- (5) Affectation du personnel
- (6) Matériels et matériaux
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Sur la base des résultats de l'étude MARP (étude sociale des villages) réalisée précédemment, la présente prestation a pour objectifs :

- ① le soutien à l'organisation des populations afin de réaliser des projets pilotes (activités) pour le développement rural / la lutte contre la désertification (soutien à la création de Comités de gestion du terroir villageois(CGTV)) ;
- ② le soutien pour concrétiser les plans d'exécution des activités nécessaires dans des villages où le CGTV a été mis en place (soutien à l'élaboration de plans d'exécution des activités) ;
- ③ A travers une formation sur le tas, faire participer les conseillers agricoles polyvalents (CAP) responsables des villages concernés à la planification, la mise en oeuvre et la conduite des activités et leur transmettre le savoir-faire nécessaire pour la poursuite de l'exécution de ces activités par les CAP, notamment les points importants pour l'exécution et la façon de résoudre les problèmes.

(2) Zone concernée

X villages situés dans la commune de ____ du Cercle de ____ et dans la commune de ____ du Cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par le Projet (tableau ci-dessous).

| Commune de ____, Cercle de ____ | | Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|---------|---------------------------------|---------|
| No | Village | No | Village |
| 1 | | 1 | |
| 2 | | 2 | |

| | |
|---|---|
| 3 | 3 |
| 4 | 4 |
| 5 | 5 |

(3) Etendue et contenu des activités

La présente prestation de services est composée du “soutien à la création de Comités de gestion du terroir villageois” et du “soutien à l’élaboration de plans d’exécution des activités ” comme les montre le tableau ci-dessous.

| Classement des activités | Etendue et contenu des activités ainsi que les points à retenir |
|---|---|
| <p>1. Soutien à la création de comités de gestion du terroir villageois (CGTV)</p> <p>Soutien apporté à la création des CGTV par les habitants eux-mêmes, et qui joue le rôle d’organe principal pour l’exécution et la gestion des activités pour le développement rural / la lutte contre la désertification.</p> | <p>(1) Visite d’étude dans des sites avancés (1 jour/village) À travers la visite de sites avancés, faciliter la réalisation par les villageois d’une série de procédures, à commencer par l’établissement des statuts du CGTV. Les sites avancés seront sélectionnés parmi les villages où les projets pilotes ont été mis en place avec succès dans le cadre de l’Etude JICA. Le prestataire sélectionnera les villages après concertation au préalable avec le Commanditaire.</p> <p>(2) Etablissement des statuts du CGTV (1 jour/village) Concernant la facilitation réalisée, le modèle de statuts ne doit pas être enseigné trop facilement aux villageois ; on fera en sorte de promouvoir les discussions des villageois sur la forme souhaitable à adopter pour le CGTV en se référant aux résultats de l’étude MARP afin que les statuts soient établis par les habitants eux-mêmes.</p> <p>(3) Sélection des membres responsables et ceux du bureau (1 jour/village) Concernant la facilitation, il est préférable de laisser les villageois choisir ces membres afin de ne pas entraver l’appropriation du CGTV par ceux-ci, et s’en tenir à des recommandations concernant les compétences requises pour les membres responsables.</p> <p>(4) Enregistrement du CGTV auprès des services administratifs compétents (2 jours) En ce qui concerne l’établissement d’un CGTV dans un village, un soutien sera apporté pour l’enregistrement administratif rapide du CGTV par l’intermédiaire de la mairie de la commune.</p> |
| <p>2. Soutien à l’élaboration d’un projet de plan des activités</p> <p>Soutien apporté, dans les villages où le CGTV a été mis en place, à l’élaboration du projet de plan des activités, aux délibérations et à l’approbation du plan lors des réunions du comité d’exécution communal, et à la conclusion d’un protocole d’accord sur l’exécution des activités entre les parties concernées.</p> | <p>(1) Elaboration d’un projet de plan des activités (3 jours × X villages) Le soutien sera apporté en se référant aux résultats de “l’étude MARP/socio-rurale” de façon que les activités réalisables et non réalisables par le village soient identifiées par les habitants eux-mêmes et que les méthodes d’exécution des activités réalisables, en cas de mise en oeuvre, soient déterminées (modes de fourniture des matériaux et de la main d’oeuvre).</p> <p>Lors du soutien, il faudra tenir compte des points suivants;</p> <ul style="list-style-type: none"> i Les objectifs du plan des activités sont-ils clairs ? ii Le contenu des activités est-il faisable par les habitants eux-mêmes sur les plans technique et financier (contributions villageoises) ? iii Le soutien nécessaire de l’extérieur est-il stipulé concrètement ? iv A-t-on prévu une gestion et un entretien adéquats des installations, etc. aménagées dans le cadre du plan? |

| | |
|--|---|
| | <p>Mise en oeuvre dans chaque commune des dispositions ci-dessous:</p> <p>(2) Délibérations et approbation du plan des activités à la réunion du conseil d'exécution de la commune (2 jours/commune) Le prestataire apportera son soutien aux délibérations et aux décisions lors de la réunion du conseil d'exécution en donnant des explications sur le processus d'établissement du plan des activités et leur faisabilité, etc.</p> <p>(3) Conclusion du protocole d'accord (2 jours/commune) Après approbation de la décision relative au plan des activités, un accord sera passé entre le Commanditaire, la mairie de la commune et le CGTV qui stipulera les engagements relatifs aux activités. Le prestataire apportera son soutien pendant ce processus.</p> |
|--|---|

(4) Programme d'exécution

La période d'exécution de la présente prestation de services sera de XX jours à partir de la date de conclusion du contrat. Le programme d'exécution est comme suit :

| Désignation | Programme d'exécution (période) | | | | | | Remarques |
|---|---------------------------------|----|-----|---------|----|-----|-------------------|
| | Septembre | | | Octobre | | | |
| | Début | Mi | Fin | Début | Mi | Fin | |
| Préparatifs d'ensemble | — | | | | | | 4 jours |
| Soutien mise en place CGTV | | — | — | | | | Y semaines |
| Enregistrement des CGTV et coordination réunions communales | | | | | | | 10 jours au total |
| Rédaction rapport | | | | | — | | 4 jours |

(5) Affectation du personnel

La période nécessaire sera une semaine par village (y compris les préparatifs et les jours de réserve). Le prestataire exécutera ces activités en formant X équipes. Chaque équipe est composée de 3 personnes (1 modérateur, 1 modérateur adjoint, et 1 secrétaire). Le prestataire fera participer le CAP responsable du village concerné en tant que modérateur principal. Les modérateurs principal et adjoint du prestataire complèteront et encadreront le CAP. La période d'exécution sera de XX jours au total comme suit : X villages ÷ X équipes × 1 semaine = Y semaines ; préparatifs d'ensemble: 4 jours; rédaction du rapport: 4 jours, et soutien à l'enregistrement administratif du CGTV.

(6) Matériels et matériaux

Néant

(7) Résultats

A la fin de l'exécution de la prestation, le prestataire soumettra au commanditaire un rapport comprenant les éléments ci-dessus (5 exemplaires en français) et son abrégé (2 à 3 pages en français, en 2 exemplaires). Le prestataire remettra également le rapport sous forme de fichiers sur une disquette FD ou un disque CD.

1) Situation du soutien à la création des Comités de gestion du terroir villageois

- Etablissement des statuts, sélection des membres responsables, rapport sur le contenu des réunions réalisées à chaque étape des visites de sites avancés (date, lieu, nombre de participants des deux sexes, contenu des discussions, principales opinions exprimées par les habitants et les résultats pris en compte, photos des rencontres)
- Statuts établis
- Liste des membres responsables
- Documents d'enregistrement administratif
- Processus de création des CGTV

2) Situation du soutien à l'élaboration du projet de plan des activités

- Contenu de chaque réunion (date, lieu, nombre des participants des deux sexes, contenu des discussions, opinions exprimées par les principaux villageois et les résultats pris en compte, photos des rencontres)
- Projet de plan des activités élaboré
- Projet de protocole d'accord concernant les activités

3) Explications sur les relations de complémentarité entre les organisations existantes et les nouvelles

En tenant compte des dispositions particulières indiquées plus bas, le prestataire expliquera les raisons pour lesquelles, étant donné la situation dans les villages, il fallait établir une nouvelle organisation de développement villageois et il indiquera quel type de collaboration ou de relations de complémentarité il faudra construire avec les organisations existantes dans l'avenir.

4) Problèmes relatifs aux méthodes d'encadrement des habitants, et propositions d'améliorations

(8) Sécurité

Les présentes activités seront menées en séjournant dans les villages pendant la saison des pluies où l'accès entre villages devient difficile. Des précautions seront donc prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc., De plus, lors des déplacements entre les villages, l'état des routes étant souvent mauvais, le Prestataire s'informerà à l'avance de la praticabilité des routes, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le Prestataire s'adressera ordinairement au Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire de devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Avant l'exécution de cette prestation, le prestataire discutera des méthodes d'exécution, etc., avec le commanditaire et soumettra le programme d'exécution dans les sept (7) jours suivant la conclusion du contrat.
- ② Après l'achèvement de la prestation, le prestataire soumettra le rapport final au commanditaire et subira son inspection.
- ③ Les dispositions ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront fixés par concertations entre le prestataire et le commanditaire.

2) Dispositions particulières

- ① Les relations entre les *Tons* (organisations traditionnelles), analysés dans l'étude pratique MARP, et le CGTV nouvellement mis en place et qui contribue au développement villageois, feront l'objet d'un suivi sérieux et seront bien comprises. De plus, le prestataire saisira bien le processus de mise en place des CGTV.
- ② Si l'on estime que la mise en place d'une nouvelle organisation pour le développement villageois (telle qu'un CGTV) n'est pas nécessaire et qu'un *Ton* existant peut s'y substituer en bénéficiant d'un renforcement organisationnel, un soutien sera apporté pour le renforcement de l'organisation concernée.
- ③ S'il existe déjà une organisation villageoise établie par un autre donateur, le prestataire effectuera le suivi des activités de cette organisation.
- ④ A l'occasion du soutien à l'élaboration de plans d'exécution des activités, le prestataire devra expliquer pleinement que la responsabilité de l'exécution des travaux de construction revient au CGTV (aux villageois), notamment concernant l'apport de main d'oeuvre.

Termes de références pour la formation des leaders villageois

1. Application

Les présents termes de références s'appliquent à la formation des leaders de Comité de gestion du terroir villageois (CGTV) dans le cadre du " Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire) " .

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
- (2) Zone concernée
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Période d'exécution
- (5) Affectation de personnel
- (6) Matériels et matériaux
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Les objectifs de la présente prestation de services sont les suivants.

- 1) Formation des leaders villageois pour l'exécution des activités qui constituent la base des activités des populations, afin que les villageois jouent un rôle central dans l'exécution des projets pilotes.
- 2) Renforcement des capacités de gestion et d'administration des membres centraux du comité de gestion du terroir villageois (CGTV) dans les villages où le CGTV a été mis en place.
- 3) A travers une formation sur le tas, faire participer les conseillers agricoles polyvalents (CAP) responsables des villages concernés à la planification, la mise en oeuvre et la conduite des activités et leur transmettre le savoir-faire nécessaire pour la poursuite de l'exécution de ces activités par les CAP, notamment les points importants pour l'exécution et la façon de résoudre les problèmes.

(2) Zone concernée

X villages ci-dessous de la commune de ____ du cercle de ____ et de la commune de ____ du cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou désignés par l'Equipe d'étude. Les membres centraux sont les membres responsables du CGTV, les secrétaires et comptables du micro-crédit et les leaders candidats recommandés par le CGTV. Le nombre de personnes sera limité à 5 personnes par village.

| Commune de ____, Cercle de ____ | | Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|---------|---------------------------------|---------|
| No | Village | No | Village |
| 1 | | 1 | |
| 2 | | 2 | |
| 3 | | 3 | |
| 4 | | 4 | |
| 5 | | 5 | |

(3) Etendue et contenu des activités

Le tableau ci-dessous montre l'étendue et le contenu de la prestation de services.

| Classement des activités | Etendue et contenu des activités ainsi que des points à retenir |
|--|---|
| <p>1. Formation des leaders villageois (formation commune)</p> <p>La formation aura lieu dans chaque commune</p> <p>Ordre d'exécution :</p> <p>① Visite d'étude de sites avancés et échange d'opinions entre membres des CGTV (1 jour)</p> <p>② Formation en leadership (5 jours)</p> <p>③ Visite de sites avancés (1 jour : Les points obscurs lors de la formation en salle disparaissent lors des échanges entre paysans.)</p> <p>④ Formation en comptabilité et tenue des écritures comptables (5 jours)</p> <p>Lors de l'exécution des activités, le prestataire utilisera comme formateurs des villageois des villages avancés dans la mesure du possible, pour promouvoir le transfert de compétences techniques de paysan à paysan (« farmer to farmer »).</p> | <p>Etendue : X villages dans la zone concernée</p> <p>(1) Formation dans des sites avancés (2 jours)</p> <p>① Le Prestataire exécutera une formation « de paysan à paysan » dans les villages sélectionnés parmi les villages objets des projets pilotes de l'Etude de la JICA qui ont bien réussi. Le prestataire œuvrera pour qu'à travers l'échange d'opinions avec les leaders villageois déjà formés pendant l'Etude de la JICA, les leaders candidats acquièrent ce savoir-faire afin que le développement rural par les villageois eux-mêmes soit effectif et que ses effets se manifestent.</p> <p>② Le micro-crédit, la convention inter-villageoise pour l'utilisation des terres et la pépinière villageoise seront des projets inclus dans le programme de la visite. Le Prestataire se concertera avec le Projet lors de la sélection des sites avancés.</p> <p>③ Pour la visite, le Prestataire formera des groupes de 4 villages / groupe (20 pers. environ, sur la base du nbre. de passagers dans 1 bus) et effectuera des visites à 2 reprises. Les frais de location pour le déplacement en bus seront à la charge du Commanditaire.</p> <p>(2) Formation des leaders villageois (5 jours)</p> <p>① Le Prestataire élaborera un plan de formation des leaders et concertera avec le commanditaire pour le finaliser.</p> <p>② Le plan de formation doit mentionner les lieux de formation, la période, la méthode d'exécution et le contenu de la formation (activités, responsabilités que les stagiaires doivent comprendre et attitude qu'ils doivent avoir en tant que leaders des activités du CGTV, etc.)</p> <p>③ Le Prestataire formera les stagiaires conformément au plan de formation.</p> <p>(3) Comptabilité et tenue des écritures comptables (5 jours)</p> <p>① Le Prestataire établira un plan de formation en comptabilité et en tenue de la comptabilité indiquant la période et la durée de formation.</p> <p>② Sur la base du plan de formation, le Prestataire exécutera une formation qui enseigne les bases pratiques de la comptabilité nécessaires pour des projets pilotes tels que le micro-crédit et la comptabilité du CGTV.</p> |
| <p>2. Soutien à la restitution (chaque village)</p> | <p>Après la formation commune, les stagiaires retournent chez eux et font une restitution du contenu de la formation aux villageois. Le Prestataire les appuyera pour la réunion de restitution.(1 jour / village)</p> |

(4) Programme d'exécution

La période d'exécution de ces activités sera de quarante (40) jours à partir de la date de conclusion du contrat. Le programme d'exécution est comme suit :

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | Remarques |
|---|---------------------------------|-----|-------|----|-------|-------|--------------------|
| | Oct. | | Nov. | | Déc. | | |
| | Mi | Fin | Début | Mi | Fin | Début | |
| Préparatifs | — | | | | | | 4 jours |
| Formation (cercle de Ségou) Comptabilité et tenue comptable | ————— | | | | | | X jours 5 jours |
| Formation (cercle de Macina) Comptabilité et tenue comptable | | | ————— | | | | Idem |
| Cours supplémentaires et Rédaction du rapport | | | | | ————— | | 6 jours |

(5) Affectation du personnel

Les présentes activités seront menées séparément dans chaque commune. Le Prestataire affectera à chaque lieu de formation, un chef, un adjoint et un agent local, soit un total de 3 personnes pour la gestion de la formation. Le prestataire fera participer les CAP responsables de la formation afin qu'ils aident les leaders candidats dans leur compréhension et qu'ils acquièrent le savoir-faire relatif à l'exécution de la formation.

Le nombre de jours nécessaires sera de 4 jours pour les préparatifs (élaboration du programme de formation, préparation de salles et de formateurs, communication/information aux participants, etc.), X jours pour la formation des leaders villageois (y compris les visites des sites avancés et la formation en comptabilité), la restitution dans chaque village et 6 jours pour les cours supplémentaires et la rédaction de rapport, soit un total de X jours.

(6) Matériel et matériaux

Néant

(7) Résultats

Après l'exécution des activités de la prestation, le prestataire soumettra au commanditaire un rapport (2 exemplaires, en français) et un résumé du rapport (2 à 3 pages en français, en 3 exemplaires), ainsi que le fichier du rapport enregistré sur une disquette FD ou un disque CD. Le rapport devra inclure les éléments ci-dessus pour chaque matière (formation des leaders villageois, visite des sites avancés et formation en comptabilité);

- ① Contenu de la formation
- ② Matériel pédagogique utilisé (textes de formation)
- ③ Nom des stagiaires
- ④ Résultats des tests d'évaluation après la formation
- ⑤ Observation des conditions de participation des stagiaires
- ⑥ Evaluation de la formation par les stagiaires

Une enquête sera effectuée auprès de tous les stagiaires. Une évaluation portera sur chaque cours (y compris les visites de sites avancés) et sera effectuée en fonction d'une échelle à trois niveaux (bien = 2 points, moyen (ne) = 1 point, mauvais = 0 point).

- ⑦ Problèmes et moyens proposés pour améliorer les méthodes d'encadrement des stagiaires

⑧ Autres points (propositions et recommandations relatives à la formation)

(8) Sécurité

Les présentes activités seront menées en séjournant dans les villages pendant la saison des pluies où l'accès entre villages devient difficile. Des précautions seront donc prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc. De plus, lors des déplacements entre les villages, le Prestataire s'informerà à l'avance de l'état des routes et de leur praticabilité, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: _____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : _____.

(10) Formulaire de devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire devra établir et présenter au Commanditaire un programme de formation dans un délai de 7 jours après la signature du contrat.
- ② Le Prestataire exécutera ses activités tout en se concertant avec le comité de gestion du terroir villageois (CGTV) et le groupe d'action spécifique concerné dudit comité.
- ③ Les dispositions ne figurant pas dans les présents termes de référence seront fixées après discussions entre le Prestataire et le Commanditaire.

2) Dispositions particulières

- ① Le Prestataire ne communiquera pas les informations personnelles sur les stagiaires collectées pendant l'exécution des activités sans l'autorisation du Commanditaire.
- ② Il est préférable que les participants soient alphabétisés. Dans le cas contraire, le Prestataire examinera la méthode à adopter en concertation avec le Commanditaire pour savoir s'il dispensera au préalable des cours d'alphabétisation aux stagiaires, ou encore si le « Cours d'alphabétisation » qui est une des activités à mener dans le cadre des projets pilotes sera exécuté avant la présente formation.
- ③ Les participants sont en principe recommandés par le CGTV, mais le prestataire tiendra compte de l'équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes.

Termes de références pour l'activité de la formation en alphabétisation (1)

1. Application

Les présents termes de références s'appliquent à la formation des formateurs en alphabétisation dans le cadre des projets pilotes à exécuter pour le "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali".

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
- (2) Zone concernée
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Période d'exécution
- (5) Matériels et matériaux
- (6) Affectation du personnel
- (7) Résultat
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formule de devis
- (11) Autres rubriques nécessaires

(1) Objectifs

La présente prestation de services est composée de 2 activités dont les objectifs sont les suivants :

- ① Promouvoir la tenue de cours d'alphabétisation par la population de sa propre initiative dans les villages concernés afin d'améliorer le niveau d'alphabétisation des habitants et d'exécuter ainsi plus efficacement les projets pilotes. Pour ce faire, on formera les formateurs en alphabétisation nécessaires à la tenue de classes.
- ② Apporter son soutien aux sessions d'alphabétisation dans les villages qui sont réalisés par les alphabétiseurs villageois formés.

(2) Zone concernée

X villages de la commune de _____ du cercle de _____ et de la commune de _____ du cercle de _____ dans le sud de la région de Ségou désignés par le Commanditaire. Il s'agit de villages où il n'y a pas suffisamment d'alphabétiseurs qualifiés. Le nombre de participants prévu est indiqué ci-dessous

| Commune de ___ du cercle de ___, | | | Commune de ___ du cercle de ___, | | |
|----------------------------------|----------|------------------|----------------------------------|----------|------------------|
| No | Villages | Nbrs. stagiaires | No | Villages | Nbrs. stagiaires |
| 1 | | | 1 | | |
| 2 | | | 2 | | |
| 3 | | | 3 | | |
| 4 | | | 4 | | |
| 5 | | | 5 | | |

(3) Etendue et contenu des activités

1) Formation des formateurs villageois en alphabétisation

① Stagiaires

- X formateurs candidats recommandés par les CGTV (3 personnes dont au moins une femme par village. Le nombre de candidat est indiqué dans le tableau (2)). Les candidats seront sélectionnés par l'initiative du CGVT sur la base des critères de sélection suivants.
- Il est souhaitable que le niveau des stagiaires soit plus du niveau III. ① Ceux qui ont plus de nombre d'années scolaires, ② Ceux qui ont le plus suivi de cours l'alphabétisation, ③ Ceux qui, selon le CGTV, ont un bon niveau d'alphabétisation et qui sont aptes à être formateur. Il est souhaitable que les villageois dont le niveau d'alphabétisation va du Ier au IIIème niveau participent.

② Formateur

- Le formateur recrutera un formateur villageois, qui sera sélectionné parmi les formateurs villageois qui ont été formés dans les villages de l'Etude JICA. S'il manque des tables, des chaises, des tableaux ou autre équipement sur les lieux de formation, le Prestataire les complètera.

③ Lieu et période de formation

- Lieu de formation : La formation aura lieu à _____ (Commune de _____). Le prestataire prendra en charge les frais de repas (500FCFA par jour) et de déplacement (750FCFA par jour) par participant qui ne habite pas au lieu de formation.
- Période de formation : quinze (15) jours par session

④ Divers

- Le prestataire devra présenter au Commanditaire le programme d'exécution et les curriculums vitae des formateurs villageois et obtenir la confirmation du contenu par le Commanditaire.
- Le dernier jour de la formation, le prestataire réalisera un test d'aptitude en alphabétisation.
- La formation sera exécutée en se basant sur le texte 'Formation des formateurs villageois en alphabétisation pendant 15 jours – lexique Bambanakana' édité et publié sous la direction du Ministère de l'Education de Base du Mali. Les stagiaires alphabétiseurs formés à l'issue de ces cours essaieront d'obtenir le niveau II, c'est-à-dire d'acquérir les capacités d'écrire et de lire librement en Bambara ainsi que de maîtriser l'addition et la soustraction (selon les règlements du Ministère de l'Education de Base, ceux ayant obtenu plus de 20 points lors de l'examen prescrit ont le niveau II. Pour le niveau I, qui est le plus haut niveau I il faut être capable de lire et d'écrire lisiblement ainsi que de maîtriser les 4 opérations.)
- Le prestataire préparera les manuels, cahiers et le nécessaire pour écrire dans la formation.

2) Soutien à l'alphabétisation dans les villages

Le Prestataire assurera l'encadrement et l'appui à la formation en alphabétisation (environ 45 jours) tenus par les alphabétiseurs villageois existants et ceux qui ont été formés, comme indiqué ci-dessous.

- ① Fourniture de matériel d'éclairage (8 lampes par village) pour les salles de classe

- ② Fourniture des manuels des participants (30 exemplaires, environ 50 pages par village). Les stagiaires prendront en charge les cahiers et de quoi écrire pendant la formation au village.
- ③ Conseils sur la tenue des cours (le suivi pendant la période de formation de 45 jours étant assuré par les CAP, il n'est pas inclus dans la prestation du prestataire).

Le nombre de jours pour l'encadrement et l'appui sera d'une demi-journée par village.

Le Prestataire discutera bien des points importants avec les CAP, car ils sont chargés du suivi régulier des sessions d'alphabétisation après cette formation.

(4) Programme d'exécution

La période d'exécution de cette prestation de service sera de 55 jours à partir de la date de conclusion du contrat. Le programme d'exécution est comme suit ;

| Rubrique | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | Remarque |
|--|---------------------------------|----|-------|---------|-------|-----|---------|----|--|
| | Décembre | | | Janvier | | | Février | | |
| | Déb | Mi | Fin | Déb | Mi | Fin | Déb | Mi | |
| Préparatifs | | | — | | | | | | 5 jours |
| Exécution de la formation | | | ————— | | | | | | 15 jours (1 formateur spécialisé et 1 formater villageois) |
| Encadrement pour tenir le cours en alphabétisation | | | | | | | | | Demi-journée par village (1 formateur spécialisé) |
| Rédaction de rapport | | | | | | | | — | 3 jours |

(5) Affectation du personnel

- Le prestataire affectera un superviseur de formation qui s'occupera des discussions avec le Commanditaire, de la programmation, de la gestion de la formation et de l'élaboration du rapport, un formateur spécialisé et un formateur villageois.
- Le superviseur de la formation s'occupera des discussions avec l'Equipe d'étude et les CAP, de la programmation, de la gestion de la formation, de l'encadrement pour l'organisation de cours d'alphabétisation dans les villages et de l'élaboration du rapport. Le nombre de jours d'affectation du superviseur sera de X jours.
- Le formateur spécialisé sera affecté 10 jours pour assister et appuyer le formateur villageois dans la formation des alphabétiseurs. D'autre part, il sera également chargé d'encadrer l'organisation de cours d'alphabétisation et sera pour cela affecté Y jours au total.
- Le nombre de jours d'affectation des formateurs villageois, qui seront les principaux formateurs de cette formation, sera de 15 jours.

| Rubriques | Nombre de jours d'affectation du personnel du Prestataire (h.j. = homme-jour) | | |
|--|--|-----------------------|----------------------|
| | Coordinateur | Technicien spécialisé | Formateur villageois |
| Discussions pour les préparatifs et la programmation | 5 h.j. (y compris 1 jr. de discussion avec CAP) | - | - |
| Formation des alphabétiseurs | 2jr. x X communes | 10 jr. x X pers. | 15 jr. x X pers. |
| Soutien à l'organisation de | 1 jr. x X communes | 5jr x X pers. | - |

| | | | |
|-------------------------|--|--|---|
| cours d'alphabétisation | | | - |
| TOTAL | | | |

(6) Matériels et matériaux

Le prêt de matériels et d'équipements par le Commanditaire au Prestataire n'est pas prévu.

(7) Résultat

1) Rapport

Le prestataire élaborera à la fin des activités un rapport final incluant les rubriques ci-dessous (2 exemplaires en français) et un résumé du rapport (2 exemplaires de 2-3 pages en français) ainsi que le fichier du rapport enregistré sur une disquette FD ou un disque CD, et les présentera au commanditaire avec la déclaration d'achèvement.

- ① Contenu en détail de la formation
- ② Liste des matériels et matériaux fournis aux villages
- ③ Supports pédagogiques utilisés
- ④ Situation lors de la formation
- ⑤ Liste de présence des participants
- ⑥ Evaluation générale de chaque stagiaire et commentaire (y compris l'évaluation du niveau d'alphabétisation avant et après la formation)
- ⑦ Liste des formateurs villageois (nom, village de résidence, village d'affectation)
- ⑧ Evaluation par le consultant de formations selon l'approche de Paysan à paysan (effets, résultats obtenus, points à améliorer)
- ⑨ Observations et commentaires des formateurs
- ⑩ Observations, opinions et recommandations des stagiaires (période, emploi du temps, contenu du cours, etc.)
- ⑪ Problèmes rencontrés et propositions, idées pour améliorer la méthode d'encadrement des stagiaires et des CAP
- ⑫ Autres points (propositions et recommandation relatives à la formation)

2) Une inspection finale sera effectuée pour confirmer les résultats des sessions d'alphabétisation par les alphabétiseurs villageois au niveau des villages en se basant sur le rapport ci-dessus.

(8) Sécurité

Les activités seront menées en séjournant dans les villages. Le prestataire prendra donc des précautions sanitaires pour le paludisme, etc. Quant au déplacement entre les villages, le prestataire vérifiera préalablement l'état des routes et leur praticabilité, et évitera le déplacement pendant la nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: _____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : _____.

(10) Formule de devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres rubriques nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire assurera l'exécution des travaux conformément aux présents Termes de références et au contrat.
- ② Le Prestataire devra présenter au Commanditaire un Plan de formation dans un délai de 7 jours après signature du contrat. Le prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ Le Prestataire soumettra au Commanditaire dans les plus brefs délais une déclaration d'achèvement des travaux et le rapport de formation.
- ④ Le Prestataire exécutera ses activités tout en se concertant avec les CAP chargés des villages concernés, le CGTV et le groupe d'action spécifique concerné dudit Comité.
- ⑤ Les articles ne figurant pas dans les présents termes de référence seront fixés par discussions entre le prestataire et commanditaire.

2) Dispositions spéciales

- ④ Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et sur leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de divulguer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire. Le Prestataire veillera à ne pas divulguer à l'extérieur des informations personnelles relatives au test d'aptitude.
- ⑤ Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec la commune concernée et les CAP responsables des villages, et sous la responsabilité du Prestataire.
- ⑥ Le transport des matériaux et matériel jusqu'aux villages et le déplacement du personnel pour l'encadrement des populations vers les villages se feront avec les véhicules ou les motos du Prestataire. Pour les stagiaires qui doivent se déplacer de leur village de résidence jusqu'au lieu de formation, le Prestataire prendra en charge pour chaque stagiaire les frais de repas (500 FCFA/jour) et de déplacement (500 FCFA/jour).
- ⑦ En ce qui concerne l'exécution de la formation, le Prestataire essaiera de créer un environnement favorable à la participation des stagiaires en établissant un programme souple et en tenant compte de la situation des stagiaires, etc.

Termes de Référence pour les activités d’alphabétisation (2)

1. Application

Les présents Termes de Référence s’appliquent à la construction de salles d’alphabétisation dans le cadre du «Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali ».

2. Composants des termes de référence

Ces termes de référence comprennent les articles suivants.

- (1) Objectifs des activités
- (2) Zones concernées
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Affectation du personnel
- (6) Equipements et matériels
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire du devis
- (11) Autres dispositions requises

Annexe : Catégories de travaux et plans de construction

(1) Objectifs

Ces activités ont les 2 objectifs suivants.

- 1) Construire les salles d’alphabétisation pour améliorer les capacités en alphabétisation des habitants des villages cibles.
- 2) Redynamiser des activités villageoises et les liens entre les habitants à travers l’utilisation des centres d’alphabétisation construits ou l’aménagement des installations existantes (fourniture d’équipement).

(2) Zones concernées

Il s’agit des sites indiqués par les Comités de Gestion du Terroir Villageois (désignés par la suite en abrégé "CGTV") dans les X villages ci-dessous de la commune de __ du cercle de __ dans le sud de la région de Ségou désignés par le projet (les terrains à bâtir seront fournis par les villages à titre gratuit).

| Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|---------|
| No | Village |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |

(3) Etendue et contenu des activités

- 1) Le Prestataire exécutera les travaux de construction d'une salle d'alphabétisation (salle de réunion) avec latrine, en tant que construction modèle, dans le village de ____, conformément aux plans et aux catégories de travaux annexés.
- 2) Les X autres salles d'alphabétisation seront construites par les villageois qui ont appris les techniques de construction. Le Prestataire fournira les matériels et matériaux tels que 4 tonnes de ciment par village (sable et gravier en cas de non disponibilité dans les villages concernés), les matériaux pour le toit, les portes et fenêtres, etc. nécessaires à la construction de X salles, et il assurera l'encadrement pour la construction en faisant des tournées dans les villages. Le nombre de tournées d'encadrement par les techniciens sera de 4 fois par salle construite, à savoir au moment des travaux de fondations, de la mise en place des portes et fenêtres en fer, des travaux de toiture et du crépissage en mortier.
- 3) Fourniture d'équipements

En plus des travaux de construction, le Prestataire fournira et transportera des équipements tels que tables avec bancs, tableau noir, etc. indiqués dans le tableau ci-dessous pour Y villages (en dehors des X villages où la construction de salles est prévue, les équipements seront fournis à Z autres villages).

Equipements (pour 1 village)

| Désignation | Bureau du maître | Chaise du maître | Tables d'écoliers avec banc | Tableau noir |
|-------------|------------------|------------------|-----------------------------|----------------------|
| Structure | En bois | En nylon | En bois | En bois (avec pieds) |
| Normes | Pour l'estrade | Pour le maître | Pour 2 auditeurs | 1,1 x 2,2m environ |
| Quantité | 1 | 1 | 12 | 1 |

4) Encadrement technique pour les villageois

Les encadrements techniques suivants seront exécutés par le Prestataire :

- ① Instructions sur les techniques de construction données aux maçons villageois (2 maçons par village, soit au total X maçons)

Lors des travaux de construction, le Prestataire fera participer 2 maçons villageois par village, c'est-à-dire celui de ____, où la construction modèle est prévue, et les X villages voisins qui construiront une salle d'alphabétisation, soit __ maçons au total, et il leur enseignera les techniques de construction.¹

Il est prévu que la construction d'une salle prendra 20 jours environ. Etant donné que les villageois ont déjà préparé les matériaux pour le banco et qu'ils connaissent très bien la maçonnerie du banco, les techniques de construction à enseigner concerneront les 3 points suivants, ce qui, avec 2 techniciens du consultant, prendra 5 jours au total :

- Travaux d'assemblage de la toiture (2 jours)
- Mise en place de portes et de fenêtres métalliques (2 jours)
- Finition par crépissage en mortier de ciment par les maçons (1 jour)

Au cours de cet encadrement, le Prestataire enseignera ces techniques aux villageois des

X villages (soit Y personnes) qui participent à la formation aux techniques de construction en les formant sur le tas. Le Prestataire préparera un jeu d'outils par maçon villageois (soit Y jeux d'outils) comme ci-dessous, nécessaire pour les travaux de construction.

| | | | |
|-------------|---|---------|---|
| Truelle | 1 | Equerre | 1 |
| Niveau | 1 | Mètre | 1 |
| Fil à plomb | 1 | Taloche | 1 |

② Encadrement pour la gestion et la maintenance des bâtiments (y compris les latrines) à l'intention des villageois qui en sont responsables

L'encadrement portera sur les 3 points ci-dessous ; 2 techniciens du consultant en auront la charge pendant 2 jours par village, comme indiqué au point (2) :

- Méthode d'inspection périodique des installations (en particulier, inspection des dégâts causés par les termites des parties fissurées)
- Méthode de réfection des bâtiments (en particulier, réparation au mortier par les maçons), d'inspection et de réparation des équipements (tables, etc.)
- Système d'utilisation des installations (établissement d'un règlement pour la réservation de la salle et l'autorisation d'utilisation)

(4) Programme des activités

La période d'exécution de la présente prestation, les travaux de construction y compris, sera de 55 jours suivant la date de conclusion du contrat. Le programme des activités est proposé comme suit.

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | Remarques |
|--|---------------------------------|-----|-------|----|-------|-------|-------|-----|--|
| | Déc. | | Janv. | | | Fév. | | | |
| | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | |
| Préparatifs, concertation préalable avec les CAP | | | — | | | | | | 5 jours |
| Construction et encadrement pour la gestion et l'entretien | | | — | — | — | ... | | | 20 jours (inclut la formation ; 2 pers. par village) |
| Tournées d'encadrement pour la construction | | | | | | | | | 4 fois par village (2 pers./village) |
| Transport et fourniture d'équipements | | | | | | — | — | | 10 jours |
| Rédaction du rapport | | | | | | | — | | 5 jours |

¹ Les techniques de construction à apprendre pour l'aménagement de n'importe quelle installation du présent Projet sont à peu près identiques, et pour une meilleure organisation du déplacement des maçons villageois dans la zone, ceux-ci participeront à la formation en construction qui a lieu dans le village objet d'une construction modèle qui est le plus proche de leur village.

(5) Affectation du personnel

Le nombre de personnes à affecter pour chaque tâche est indiqué dans le tableau suivant. Pour la répartition des tâches de chaque membre du personnel, se référer au point (3) 4).

| Rubriques | Contenu | Formateurs et tournées d'encadrement | Nombre de jours d'affectation du personnel du Prestataire (h.j. = homme-jour) | |
|---|--------------------------|--|---|--------------------------------------|
| | | | Coordinateur | Technicien spéc. |
| Préparatifs, discussions sur la planification | 1 jeu | | 5 h.j. (y compris discussions avec les CAP) | - |
| Formation sur les techniques de construction | Constr. Modèle 1 village | Formateurs : Prestataire (2 pers.) | 2h.j. | 5 j. × 2 pers. × 1 village = 10 h.j. |
| | Constr. Villageoise | Tournées d'encadrement : Prestataire (1 pers.) | 1jr x X villages | 4 j. × 1 pers. × X villages |
| Formation en gestion et maintenance | Z villages | Formateur : Prestataire (2 pers.) | - | 2 j. × 2 pers. × Y villages |
| TOTAL | | | __ h.j. | __ h.j. |

(6) Equipements et matériels

Il n'y a ni équipements ni matériels à prêter au Prestataire par le Commanditaire.

(7) Résultats

1) Rapports

Le Prestataire élaborera à la fin des activités un rapport final incluant les rubriques ci-dessous (3 exemplaires en français), un résumé du rapport (3 exemplaires de 2-3 pages en français) ainsi que les données du rapport remis sur une disquette FD ou un disque CD, et il les présentera au Commanditaire avec la déclaration d'achèvement.

- ① Photos avant et après les travaux
- ② Tableau récapitulatif des matériaux utilisés pour les travaux
- ③ Situation du travail fourni par les villageois (nombre de villageois participant par jour aux travaux, situation de la confection des briques en banco, etc.) et situation de leur participation aux activités (mention concrète des opinions émises sur le terrain, des problèmes rencontrés, etc.)
- ④ Contenu de la formation technique à l'intention des villageois et résultats (y compris les matériaux utilisés et les documents distribués, etc.)
- ⑤ Situation de la participation des CAP
- ⑥ Problèmes méthodologiques rencontrés lors de l'encadrement réalisé pour les villageois formés et les CAP, améliorations proposées, idées

2) L'inspection finale sera effectuée en vérifiant:

- la situation du renforcement des capacités des villageois, sur la base du rapport ci-dessus ;
- la conformité des salles construites avec les Termes de référence
- la fourniture des matériels, matériaux et équipements à tous les villages concernés, conformément aux Termes de référence.

(8) Sécurité

Ces activités sont réalisées en séjournant dans les villages. Pour cette raison, des précautions seront prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc.. De plus, lorsque le Prestataire et les participants aux formations se déplaceront entre les villages, le Prestataire s'informerà à l'avance de l'état des routes et de leur praticabilité, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité. Le prestataire devra prendre des mesures préventives contre les accidents pendant les travaux de construction.

(9) Communication

On contactera ordinairement le Projet (Tél: _____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : _____.

(10) Formulaire de devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres dispositions requises

1) Dispositions Générales

- ① Le Prestataire assurera l'encadrement des villageois et supervisera l'exécution des travaux conformément au contrat, aux présents Termes de références et aux plans annexés.
- ② Le Prestataire soumettra le programme d'exécution des travaux au Commanditaire dans un délai de 7 jours après la commande des travaux. Le Prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ Le Prestataire soumettra au Commanditaire l'avis d'achèvement des travaux après l'achèvement des travaux et la fourniture des équipements, et subira l'inspection finale.
- ④ Pendant les activités, le Prestataire se concertera toujours avec les CAP chargés des villages concernés, le CGTV et le Groupe d'Action Spécifique (GAS) concerné du comité précité.
- ⑤ Les matériels et matériaux disponibles dans les villages seront préparés et pris en charge par les villageois dans la mesure du possible.
- ⑥ Les dispositions ne figurant pas dans les présents Termes de références seront définies par discussions entre le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

- ① Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de communiquer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.
- ② Les villageois fourniront à titre gratuit le terrain nécessaire à la construction des salles d'alphabétisation ; en outre, pour la formation pratique, ils fourniront à titre gratuit la main-d'œuvre nécessaire aux travaux de construction sur place et à la confection des briques en banco pour les murs.
- ③ Conformément aux Termes de référence sur les travaux en annexe, le prestataire mènera l'exécution des travaux en assurant la coordination entre les travaux réalisés par les villageois (fourniture de main-d'œuvre, confection des briques en banco) et ses propres travaux.

- ④ Les matériaux et les équipements à utiliser pour les travaux seront soumis à l'approbation du Commanditaire.
- ⑤ Les contacts préalables avec les villages pour exécuter les activités se feront en collaboration avec les communes concernées et les agents CAP (agents AACAEER) sous la responsabilité du Prestataire.
- ⑥ Le transport jusqu'aux villages des matériels et des matériaux ainsi que du personnel pour l'encadrement des villageois sera assuré par des véhicules ou des motos du Prestataire. Pour ce qui est des participants qui doivent se déplacer sur le lieu où se déroule la formation en techniques de construction, le Prestataire prendra à sa charge, pour chaque participant, les frais de repas (500 FCFA/jour) et de déplacement (500 FCFA/jour).
- ⑦ Les activités d'alphabétisation comprennent la formation des alphabétiseurs et la construction de salles d'alphabétisation. Elles ont pour objectif de promouvoir l'alphabétisation des villageois par la tenue de sessions d'alphabétisation dans le bâtiment construit. Ce bâtiment contribuera aussi à élargir et à renforcer l'ensemble des activités de développement dans les villages en servant en même temps de salle de réunion, qui constituera une base pour les activités futures des villageois.

Annexe : Catégories de travaux et plans de construction

1. Catégories de travaux

Travaux de construction : Salles d'alphabétisation (salle de réunion) avec latrines

(1) Salle d'alphabétisation (salle de réunion)

| | |
|---------------------|--|
| Structure | Construction de plain-pied en banco amélioré |
| Nombre de bâtiments | 1 |
| Surface construite | 38,5 m ² |
| Dimensions | 5,5 m x 7 m |

(2) Latrines

| | |
|---------------------|---------------------|
| Structure | En banco amélioré |
| Nombre de bâtiments | 1 |
| Surface construite | 9,60 m ² |
| Dimensions | 3,2 m x 3,0 m |

Latrines : Construction d'1 bâtiment (2 pièces séparées, pour hommes et femmes)

2. Spécifications des travaux de construction : Finitions de chaque partie

(1) Spécifications des travaux

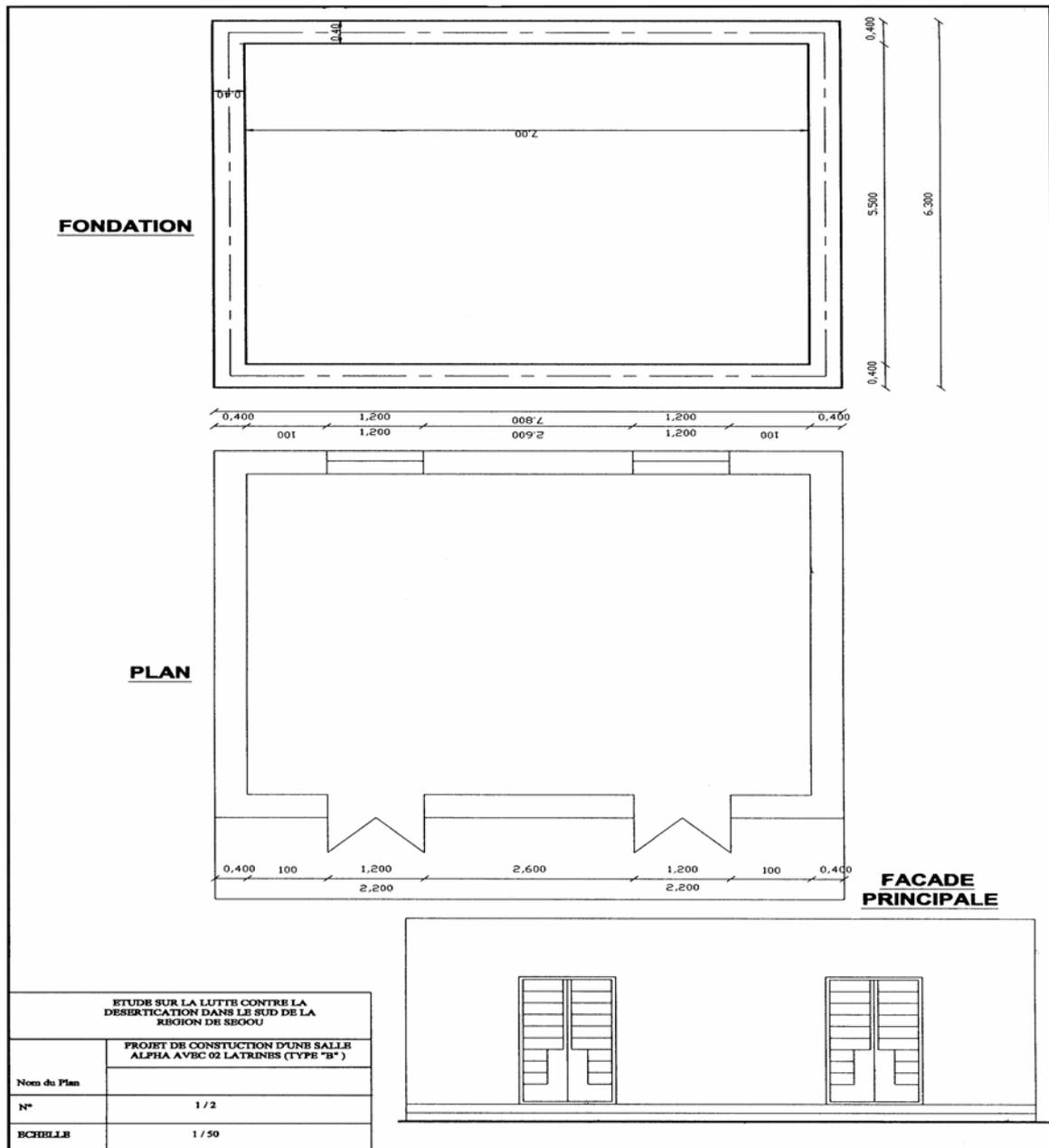
| | | |
|------------------|------------------------|--|
| Travaux du sol | Site | On choisira un site au fondement stable et bien drainé |
| | Nivellement | Le nivellement se fera sur une largeur de 2m environ autour du bâtiment afin de faciliter l'écoulement de l'eau. |
| Travaux en béton | Base | Pierres concassées, coulage du béton ; Quantité de ciment : 350 kg/m ³ |
| | Couverture de latrines | Couvercle : en béton ; quantité de ciment: 350 kg/m ³ |
| Toiture | Poutre principale | Fer en I (IPN) de 80mm |
| | Poutre transversale | Cornière de 50mm |
| Cloisons | Porte d'entrée | Porte en fer (1,2 x 2,2m) Porte en fer pour latrine (0,7 x 1,5m) |
| | Fenêtres | Fenêtres en fer (1,2 x 1,2m) |
| Toit | Matériau du toit | Tôle ondulée galvanisée 5,2 kg à 6 kg |
| Mortier | Mur extérieur | Finition par crépissage en mortier avec truelle |

(2) Finition de chaque partie

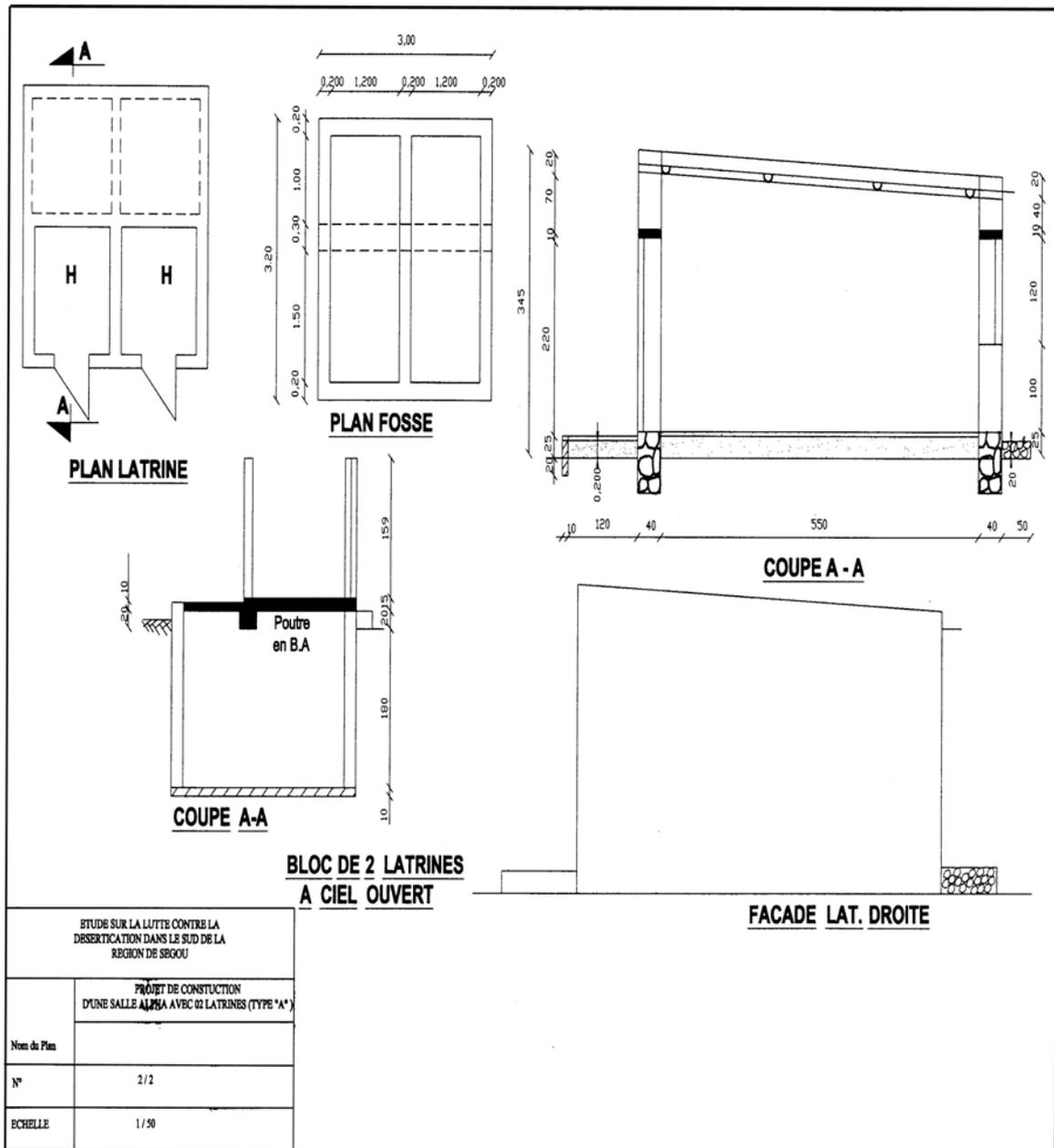
| | |
|-------------------------------|------------------------------|
| Parties | Finitions |
| Toit | Tôle ondulée galvanisée |
| Mur intérieur des latrines | Enduit étanche |
| Murs intérieurs et extérieurs | Crépissage en mortier |
| Mur | En banco |
| Sol | En béton |
| Plafond | Assemblage toiture |
| Porte d'entrée | Porte en fer, anti-rouille |
| Fenêtre | Fenêtre en fer, anti-rouille |

3. Plans annexés

(1) Plan de structure de la salle d'alphabétisation



(2) Coupes et plan de structure des latrines



Termes de références pour la formation sur le système de micro-crédit

1. Application

Les présents termes de références s'appliquent aux activités de soutien à la mise en place de systèmes de micro-crédit dans le cadre du "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
- (2) Zone concernée
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Affectation du personnel
- (6) Matériels et matériaux
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Ces activités ont les 3 objectifs suivants.

- ① Soutien à la mise en place d'un système de micro-crédit dans X villages et renforcement ou vulgarisation des modalités d'exploitation des systèmes de micro-crédit existants, sur la base des concertations avec les habitants.
- ② Formation sur les méthodes de gestion des fonds du CGTV (Comité de Gestion du Terroir Villageois) dans Y villages, et fourniture d'un coffre fort dans les villages où nécessaire.
- ③ Renforcement des capacités en gestion et exploitation du système de micro-crédit des populations bénéficiaires concernées à travers le processus de soutien ci-dessus.

(2) Zone concernée

Il s'agit des X villages ci-dessous situés dans la commune de ____ du Cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par le Commanditaire.

| Commune de ____, Cercle de ____ | | | |
|---------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---|
| No | Villages concernés | nombre de participants à la formation | Nécessité de fourniture d'un coffre fort (type) |
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| Total | | X | |

Le système de micro-crédit sera mis en place nouvellement dans les X villages indiqués par ^{*1} dans le tableau ci-dessus.

(3) Etendue et contenu des activités

1) Personnes ciblées par la formation

La formation sera exécutée pour X stagiaires candidats à la charge de la gestion du système de micro-crédit comme indiqué dans le tableau du point (2), c'est-à-dire 2 stagiaires par village où la mise en place du micro-crédit n'est pas prévue et 4 stagiaires par village où un système de micro-crédit sera nouvellement mis en place.

Chaque CGTV sélectionnera les stagiaires dont le nombre est indiqué ci-dessus. Pour le choix des stagiaires, il est souhaitable que leur niveau en alphabétisation soit I ou II selon le test d'aptitude stipulé par le Ministère de l'Education de Base (savoir lire, écrire et maîtriser l'addition et la soustraction).

2) Formation de base pour les villageois chargés du système de micro-crédit

Le Prestataire effectuera une formation de base en salle sur le système de micro-crédit, ses méthodes de mise en place et de gestion. La période de formation en salle sera de 5 jours. Les points à enseigner pendant la formation de base sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Cette formation se tiendra au village de _____.

| Principales rubriques | Rubriques détaillées |
|--|---|
| ① Méthodes de vérification et d'analyse de la prise en charge par village et pour chaque composante de projets pilotes | Modalités de paiement des contributions villageoises pour chaque activité |
| | Procès-verbal de situation des paiements (existence ou non d'un registre) |
| | Méthode d'enregistrement des motifs, si le paiement ne s'effectue pas comme prévu (idem) |
| | Méthode de transcription des résultats des discussions avec les villageois sur les méthodes permettant le paiement des contributions (idem) |
| | Modes d'utilisation des contributions villageoises et autres |
| ② Techniques de création et d'utilisation du système de micro-crédit | Montant des contributions villageoises utilisable pour la constitution du fonds des micro-crédits |
| | Techniques de constitution des fonds |
| | Taux d'intérêt du système de dépôt |
| | Formule d'inscription du livret de dépôt |
| | Méthodes de retrait |
| | Autres |
| ③ Mécanisme et fonctionnement des prêts | Taux d'intérêt du prêt |
| | Personnes ciblées pour les prêts |
| | Période de prêt (période de remboursement) |
| | Modes de remboursement |
| | Méthodes de recouvrement de l'argent prêté |
| | Prévention des dettes irrécouvrables |
| | Nomination d'un gestionnaire des fonds (qui a la compétence requise) |
| | Nomination d'un responsable des opérations de prêts (idem) |
| | Nomination d'un inspecteur (idem) |
| | Méthodes d'inspection |
| | Gestion financière |
| | Comptabilité |
| | Modes d'utilisation des bénéficiaires, et autres |

3) Formation sur le tas

Après la formation de base, le Prestataire orientera les stagiaires des X villages de _____, _____, où sera mis en place un système de micro-crédit, et effectuera une formation sur le tas dans leur village. Son contenu est le suivant. La formation sur le tas, qui est sous la supervision du responsable des systèmes de micro-crédit des villages pilotes de l'Etude JICA, sera réalisée 3 fois par village.

- Pratique des opérations de prêts : Méthode d'inspection, méthodes des écritures dans le livre de comptes, registre, etc.
- Gestion : Méthodes de recouvrement de l'argent prêté et de prévention des prêts irrécouvrables, gestion financière, modes de remboursement

4) Etablissement des règlements de micro-crédit

Le Prestataire apportera son soutien à l'établissement du règlement du système de micro-crédit de chaque village. Le contenu concret du soutien est de donner des conseils pour établir le règlement intérieur (frais d'adhésion, détermination des taux d'intérêt du prêt et du dépôt, emplacement du coffre-fort, système d'inspection et établissement d'un système de surveillance, compte rendu des inspections périodiques). La période de soutien sera de 10 jours ou plus.

5) Introduction des coffres-forts

Le Prestataire fournira les coffres-forts aux villages indiqués au point (2) et dans ces coffres-forts, et les fonds du CGTV tels que les contributions financières villageoises pour les projets pilotes (les fonds qui ont été restitués aux villageois) seront gérés dans ce coffre-fort. Pour les X villages où un système de micro-crédit sera nouvellement mis en place, les fonds de départ du micro-crédit seront constitués par les fonds du CGTV concerné et les dépôts de leurs habitants et des villages voisins.

Le coffre-fort sera en acier et équipé de deux serrures, et son poids sera de 50kg ou plus pour le petit modèle et de 70kg ou plus pour le grand modèle.

(4) Période d'exécution

La période d'exécution sera de 45 jours à partir de la conclusion du contrat. Le programme d'exécution est le suivant :

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | Remarques | |
|--|---------------------------------|----|-----|---------|----|-----|---------|----|-----------|---------|
| | Décembre | | | Janvier | | | Février | | | |
| | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | | |
| Préparatifs | | | | ■ | | | | | | 5 jours |
| Formation de base | | | | ■ | ■ | | | | | 5 jours |
| Formation sur le tas | | | | | ■ | ■ | | | | X jours |
| Etablissement des règlements | | | | | | ■ | ■ | ■ | | Y jours |
| Fourniture et introduction des coffres-forts | | | | | ■ | | | | | |
| Rédaction du rapport | | | | | | | | ■ | | 3 jours |

(5) Affectation du personnel

Le prestataire affectera un superviseur de formation qui s'occupera des discussions avec le Commanditaire, de la programmation, de la gestion de la formation et de l'élaboration du rapport, un formateur spécialisé, un responsable pour l'encadrement de la formation sur le tas et le soutien à l'établissement des règlements, et un formateur villageois.

Le superviseur de la formation discutera avec le Commanditaire, les CAP et les CGTV de la

programmation, la gestion de la formation et l'élaboration du rapport.

Le nombre de personnes affectée pour chaque tâche est indiqué dans le tableau ci-dessous. La répartition des tâches est expliquée au point (3).

Tableau récapitulatif de l'affectation du personnel

| Rubriques | Nombre de jours d'affectation du personnel du Prestataire (h.j. = homme-jour) | | |
|--|--|--------------------------|----------------------|
| | Coordinateur | Technicien spécialisé | Formateur villageois |
| Préparatifs et rédaction du rapport | 8 h.j. (y compris 1 jr. de discussion avec CAP) | - | - |
| Formation de base | 2 h.j. | 5 jr.×X pers. | 5 jr.×X pers. |
| Formation sur le tas | - | X jr.×Y pers. | 3jr. × X villages |
| Soutien aux règlements | - | X jr.×Y pers. | - |
| TOTAL | 10 h.j. | | |

(6) Matériels et matériaux

Le prêt de matériels et d'équipements par le Commanditaire au Prestataire n'est pas prévu.

(7) Résultats

1) Rapport

A la fin de l'exécution de la prestation, le Prestataire soumettra au Commanditaire un rapport par village comprenant les éléments ci-dessus (2 exemplaires en français) et son abrégé (2 à 3 pages en français, en 2 exemplaires). Le prestataire remettra également au Commanditaire les données du rapport sur une disquette FD ou un disque CD.

- ① Contenu concret de toutes les rubriques de (3).2) ~ 6), déroulement de la formation et observations du Prestataire
- ② Résultats de l'évaluation relative au point 2) des stagiaires avant/après la formation par le Prestataire
- ③ Problèmes concernant les méthodes de formation et améliorations proposées
- ④ Situation de la présence des stagiaires
- ⑤ Matériel pédagogique utilisé
- ⑥ Problèmes méthodologiques rencontrés au niveau de l'encadrement des stagiaires, quelles mesures ont été prises pour y faire face ; propositions et idées d'améliorations

2) L'inspection finale sera effectuée pour confirmer le renforcement des capacités des habitants (résultats de la formation et de l'encadrement) en se basant sur le rapport ci-dessus, ainsi que la conformité avec les termes de référence de la mise en place des coffres-forts.

(8) Sécurité

Lorsque le prestataire séjournera dans les village au cours des présentes activités, il prendra des précautions au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc., De plus, lors des déplacements entre les villages, le prestataire s'informerà à l'avance de l'état des routes et de leur praticabilité, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: _____). En

cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire du devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire exécutera les activités conformément au contrat et aux présents Termes de référence.
- ② Le Prestataire soumettra au Commanditaire le programme d'exécution dans les 5 jours suivant la conclusion du contrat pour approbation. Le Prestataire communiquera également au commanditaire ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ Le Prestataire soumettra au Commanditaire l'avis d'achèvement et les rapports immédiatement après l'achèvement des travaux.
- ④ Le Prestataire exécutera ses activités tout en se concertant avec les CAP chargés des villages concernés, les CGTV et les groupes d'actions spécifiques compétents desdits Comités.
- ⑤ Les dispositions non couvertes par les présents Termes de référence seront définies par concertation entre le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

- ① Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de divulguer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.
- ② Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec la commune concernée et les CAP (agents AACAER responsables), et sous la responsabilité du Prestataire.
- ③ Lors de la formation en salle, le Prestataire réalisera une visite de sites avancés d'un jour par commune dans un village de l'étude JICA.
- ④ Le transport des matériaux et matériel jusqu'aux villages et le déplacement du personnel dans les villages pour l'encadrement des populations se feront avec les véhicules ou les motos du Prestataire. Pour les stagiaires qui doivent se déplacer de leur village de résidence jusqu'au lieu de formation indiquée au point (3).2), le Prestataire prendra en charge pour chaque stagiaire les frais de repas (500 FCFA/jour) et de déplacement (500 FCFA/jour).

Termes de référence pour les travaux d'aménagement de puits modernes (puits à grand diamètre)

1. Application

Ces termes de référence s'appliquent aux travaux d'aménagement de puits modernes (puits à grand diamètre) dans le cadre du "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
- (2) Zone concernée
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Période d'exécution
- (5) Affectation du personnel
- (6) Matériels et matériaux
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Cette prestation de services a les 2 objectifs suivants ;

- ① L'aménagement de puits modernes dans les villages concernés permettra d'assurer un approvisionnement stable en eau pour les besoins quotidiens.
- ② Réaliser l'encadrement des usagers sur les méthodes de gestion et maintenance eds puits aménagés.

(2) Zone concernée

Il s'agit des X villages ci-dessous situés dans la commune de ____ du Cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou.

| Cercle de ____, Commune de ____ | |
|---------------------------------|----------|
| No. | Villages |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |

(3) Etendue et contenu des activités

1) Choix de l'emplacement des puits

Lors de la sélection de l'emplacement des puits, le Prestataire sollicitera la présence d'un représentant de village, du CAP et du Commanditaire. Il obtiendra l'accord des intéressés sur l'implantation des puits qui sera confirmé par écrit.

2) Spécifications standard

Les spécifications standard des puits à grand diamètre sont comme suit. Le plan annexé

montre la structure détaillée.

| Diamètre (m) | Profondeur (m) | Structure supérieure |
|---|----------------|---|
| Diamètre extérieur =1,6 Diamètre intérieur = 1,4 | X | Margelle et trottoir (en béton armé) Couvercle métallique, Portique métallique |

3) Fonçage et profondeur d'exécution du puits

On suppose que le terrain de la zone concernée est tendre. Le fonçage sera effectué par force manuelle ou par des machines ayant une capacité suffisante pour atteindre une profondeur d'eau de 5m. La limite de la profondeur devra être toujours déterminée en concertation avec le Commanditaire.

4) Béton sur terre-plein

Le béton armé sur terre-plein sera effectué sur une largeur de 1,8m autour du puits et construit en plancher de béton armé d'une épaisseur minimale de 12 cm afin d'empêcher l'infiltration des eaux de surface. Ce plancher de béton ira en pente du puits vers l'extérieur pour faciliter l'évacuation des eaux.

5) Cuvelage

Les buses du cuvelage du puits seront en béton armé, d'un diamètre intérieur de 1,4m et d'une épaisseur minimale de 10cm, et confectionnées avec un moule approprié.

6) Buses de captage

Les buses crépinées seront construites en béton armé d'un diamètre intérieur de 1,0 m, d'une épaisseur de 10cm et d'une longueur de 0,5m. Ce sera une structure perforée tous les 15cm de trous d'écoulement d'eau d'un diamètre de 8~10mm et inclinés de 45 degrés vers l'extérieur. On placera une trousse coupante tout au fond des buses crépinées pour le fonçage. On s'assurera que le recouvrement du cuvelage et des buses crépinées soit au minimum de 50cm.

7) Massif filtrant

Le massif filtrant sera d'une épaisseur d'au moins 10 cm et placé correctement autour des buses crépinées. Les matériaux du filtre ne seront pas angulaires pour assurer parfaitement sa solidité, son innocuité et son étanchéité. La granulométrie du filtre sera de 10~25mm.

8) Partie supérieure

La margelle du puits sera en béton armé et d'une hauteur supérieure à 80cm. La margelle et le cuvelage seront fixés en béton armé de façon à ne former qu'un.

9) Structures ajoutées au puits

On placera un portique en haut du puits pour le puisage. Les piliers du portique seront en acier d'une hauteur de 2m et sa structure permettra d'installer une poulie pour le puisage. De même, le couvercle qui sera posé sur la partie supérieure de puits sera en acier et facile à ouvrir et à fermer. Le Prestataire soumettra des plans de portique et de couvercle au Commanditaire et obtiendra son approbation.

10) Qualité des matériaux

Le ciment, les armatures et les tout venants devront être préalablement inspectés par le Commanditaire. Les autres matériaux des travaux devront être approuvés par le Commanditaire avant l'exécution des travaux.

11) Prélèvement d'échantillons

Le Prestataire s'engage à fournir au Commanditaire des échantillons des différentes formations géologiques par profondeur en respectant les normes suivantes :

- Prélever au minimum un échantillon sur chaque mètre en profondeur et à chaque variation des terrains.
- Les échantillons devront obligatoirement être prélevés sur les terrains en place lors de l'avancement du fonçage ou dans les seaux de déblais avant qu'ils ne soient déchargés. En aucun cas, ils ne devront être prélevés dans les déblais une fois ceux-ci répandus sur le sol en surface.
- Les échantillons seront emballés dans des sachets en plastique de manière à ce que les fractions les plus fines ne passent pas à travers. Chaque sachet comportera une étiquette sur laquelle seront portés le nom du site et l'indication de la profondeur du terrain prélevé.

12) Essais de pompage

Le Prestataire effectuera les essais de pompage comprenant un essai en continu qui durera 6 heures (le volume d'eau prévu = 1 tonne / h) et un essai de rétablissement du niveau d'eau (une heure et plus). Lors des essais, le Prestataire sollicitera la présence du Commanditaire et mesurera le temps de pompage, le niveau d'eau dans le puits et le volume d'eau pompée. Un rapport des résultats des essais devra être établi et soumis par le Prestataire.

13) Analyse de la qualité de l'eau

Le Prestataire devra faire une analyse de l'eau d'un échantillon prélevé à la fin des essais de pompage. L'analyse devra être effectuée par un laboratoire agréé par la Direction Nationale de l'Hydraulique. Les items d'analyse sont les suivants et les résultats seront transmis au Commanditaire.

Items : oxyde d'azote (NH₃₊, NO₂₋, NO₃₋), conductivité électrique, composé de sulfure (SO₄), fer, composé de fluor, PH, colibacilles et bacilles

14) Encadrement pour l'utilisation, l'entretien et la gestion

Le Prestataire demandera la présence des CAP lors de la confection et de la mise en place des buses crépinées et donnera des explications sur leur structure et leurs fonctions afin d'approfondir la compréhension des CAP par rapport à la structure des puits à grand diamètre.

Après l'achèvement des travaux, le Prestataire encadrera les CAP sur la prise en compte de l'hygiène et les méthodes de gestion et d'entretien des puits, en tenant compte du fait que les CAP encadreront par la suite les villageois. A cet effet, le Prestataire assurera un encadrement des villageois en laissant le rôle principal aux CAP et il les assistera. Le contenu de l'encadrement vis-à-vis des CAP et des villageois ainsi que les résultats (dates d'encadrement, nombre de participants) seront mentionnés dans le rapport.

15) Participation des habitants

Les populations bénéficiaires des villages concernés fourniront la main d'œuvre non qualifiée (travaux simples). La quantité des travaux simples nécessaire et leur période devront être déterminées avant l'exécution des travaux par le Prestataire et les villageois en laissant les CAP jouer un rôle central. Même après le commencement des travaux, le Prestataire assurera la coordination à travers les CAP.

(4) Programme d'exécution

La période d'exécution de cette prestation de service sera de 100 jours à partir de la date de conclusion du contrat. Le programme d'exécution est comme suit ;

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | | | | Remarques |
|------------------------------------|---------------------------------|----|-----|----------|----|-----|---------|----|-----|---------|----|--------------------|
| | Novembre | | | Décembre | | | Janvier | | | Février | | |
| | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | |
| Préparation des travaux | | | — | | | | | | | | | 10 jours |
| Fonçage | | | | — | — | — | — | — | — | | | 60 jours |
| Confection et installation de buse | | | | — | — | — | — | — | | | | 60 jours |
| Essais de pompage | | | | | | | | — | — | | | 1jour x X villages |
| Structure supérieure | | | | | | | | — | — | | | 15 jours |
| Analyse de l'eau | | | | | | | | | | — | | X endroits |
| Encadrement pour l'utilisation | | | | | | | | | | | — | 1jour x X villages |
| Rédaction du rapport | | | | | | | | | | | — | 4 jours |

(5) Affectation du personnel

Le Prestataire affectera un responsable du chantier permanent qui assurera la coordination des travaux entre le Commanditaire, les CAP et les villages, ainsi que la supervision générale des travaux sur le chantier. Au cas où le fonçage en terrain rocheux serait nécessaire, le prestataire affectera rapidement un spécialiste.

(6) Matériels et matériaux

En principe, le prestataire devra posséder les moules pour les buses du cuvelage et du captage (crépinées) ainsi qu'un groupe électrogène pour la pompe immergée. Si le prestataire est obligé de louer du matériel à une entreprise, il obtiendra un accord sur la location exclusive de ce matériel pendant la période des travaux et le soumettra au Commanditaire.

(7) Résultats

Le prestataire élaborera après l'achèvement des travaux, un rapport (2 exemplaires, en français) incluant les points ci-dessous pour chaque village et le présentera au Commanditaire. Pour le paiement intermédiaire, le prestataire élaborera un rapport intermédiaire relatif à Z puits à grand diamètre achevés (2 exemplaires, en français) et le soumettra au Commanditaire.

- 1) Photos avant et après les travaux
- 2) Etat de fourniture de la main d'oeuvre par les habitants (nombre d'habitants participants par jour d'exécution des travaux)
- 3) Liste des matériaux utilisés pour les travaux
- 4) Rapport mensuel
- 5) Données des essais de pompage
- 6) Données de l'analyse de la qualité de l'eau
- 7) Encadrement pour la gestion et la maintenance (jour et heure, endroit, nombre de participants, teneur de l'encadrement et matériel pédagogique utilisé)
- 8) Problèmes liés aux méthodes d'encadrement des CAP et des villageois, et proposition d'améliorations

(8) Sécurité

Pour assurer la sécurité, le Prestataire affectera un surveillant des travaux lors du fonçage.

Egalement, pendant la période des travaux, le Prestataire informera les villageois à travers les CAP qu'il est interdit d'entrer dans le chantier sauf pour les personnes concernées, et il mettra en place une clôture autour du trou de fonçage afin de prévenir les chutes.

(9) Communication

Le prestataire contactera ordinairement le commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

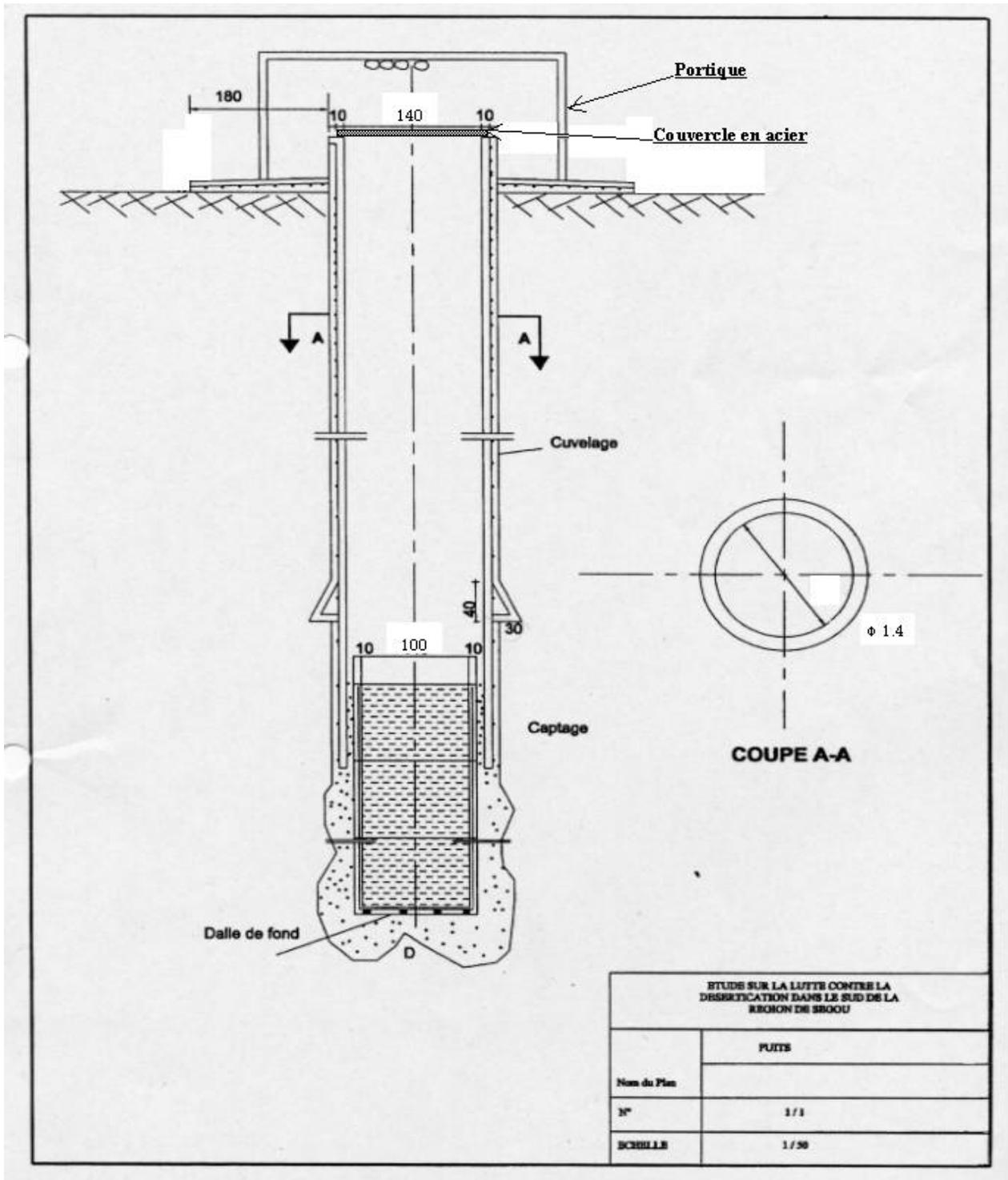
(10) Formulaire de devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres dispositions nécessaires

- 1) Le prestataire établira le programme d'exécution des travaux et le soumettra au commanditaire dans 5 jours suivant la conclusion du contrat.
- 2) Après l'achèvement des travaux et de l'encadrement des villageois, le Prestataire soumettra au Commanditaire le rapport final et subira l'inspection.
- 3) Les dispositions ne figurant pas dans les présents termes de référence seront fixées par discussions entre le Prestataire et le Commanditaire.

Plan annexé – structure du puits



| ETUDE SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LE SUD DE LA REGION DE SBOGU | |
|--|--------|
| | PUITS |
| Nom du Plan | |
| N° | 1 / 1 |
| ECHELLE | 1 / 50 |

Annexe – Formulaire de devis

Puits à grand diamètre

Profondeur totale de fonçage : XX m

Diamètre (intérieur) : 1,4m

Nombre de puits :

Nombre de villages :

(Unité : FCFA)

| No | Désignation | Unité | Quantité | Prix unitaire | Montant |
|--|---|----------|----------|---------------|---------|
| 1 | Installation et retrait du chantier | u | | | |
| 2 | Fonçage | m | | | |
| 3 | Cuvelage (H=1,0m) | m | | | |
| 4 | Ancrage | Endroits | | | |
| Sous total | | | | | |
| | Confection et pose de la trousse coupante | u | | | |
| | Confection et pose de buses de captage (H=0,5m) | Nombre | | | |
| | Fonçage sous eau pompage | m | | | |
| | Massif filtrant (d=10mm, t=10cm) | m | | | |
| Sous total | | | | | |
| 9 | Margelle haute (H=0,8 m) | u | | | |
| 10 | Trottoir en béton armé (largeur = 1,8m) | u | | | |
| 11 | Portique métallique | u | | | |
| 12 | Couvercle en acier | u | | | |
| Sous total | | | | | |
| 13 | Essai de pompage (heures) | u | | | |
| 14 | Analyse de la qualité de l'eau | u | | | |
| Sous total | | | | | |
| Total (pour un (1) puits) | | | | | |
| 15 | Rédaction de rapports | | | | |
| Sous total | | | | | |
| Grand total (X puits à grand diamètre, HT) | | | | | |
| | | | | | |

Termes de référence pour les travaux d'aménagement de puits modernes (forages)

1. Application

Ces termes de référence s'appliquent aux travaux d'aménagement de puits modernes (forages) exécutés dans le cadre du "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Composition des termes de référence

Ces termes de référence comprennent les articles suivants.

- (1) Objectifs des activités
- (2) Zone concernée
- (3) Contenu et étendue des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Affectation du personnel
- (6) Equipements et matériels
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs des activités

Ces activités ont les objectifs suivants :

- 1) Garantir une source d'eau sûre pour la vie courante par la mise en place de puits modernes (forages) dans les villages concernés ;
- 2) Exécuter une formation pour l'entretien et la gestion des forages vis-à-vis des populations afin de former des responsables chargés de la gestion du forage dans chaque village et un réparateur par commune;

(2) Zone concernée

1) Aménagement de forages

Des forages seront aménagés dans X villages du tableau ci-dessous, situés dans la commune de ○○ du Cercle de ___ et dans la commune de ___ du Cercle de ___, dans le sud de la région de Ségou.

| Commune de ___, Cercle de ___ | | Commune de ___, Cercle de ___ | |
|-------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| No | Village | No | Village |
| 1 | | 1 | |
| 2 | | 2 | |
| 3 | | 3 | |
| 4 | | 4 | |
| 5 | | 5 | |

2) Formation pour l'entretien et la gestion de forages

La formation pour l'entretien et la gestion des forages sera effectuée dans X villages ci-dessus situés dans les commune de ____ (cercle de ____) et de ____ (cercle de ____) indiqués dans le tableau ci-dessous.

| Commune de ____, Cercle de ____ | | Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|---------|---------------------------------|---------|
| No | Village | No | Village |
| 1 | | 1 | |
| 2 | | 2 | |
| 3 | | 3 | |
| 4 | | 4 | |

(3) Contenu et étendue des activités

I. Aménagement de forages

1) Choix de l'implantation

Le Prestataire sollicitera la présence sur place des représentants de chaque village, des CAP et du Commanditaire afin de déterminer l'implantation des forages, et obtiendra le consentement des intéressés ainsi que leur accord par écrit.

2) Spécifications standard

Le tableau ci-dessus montre les spécifications standard des forages ; leur structure détaillée figure sur les dessins en annexe.

| Partie supérieure | Profondeur moyenne (m) | Tubage et crépine | Tuyau de refoulement et tringle |
|-----------------------------------|------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Pompe à main et margelle en béton | 50m | Tubes en PVC | En inox |

3) Travaux de forage et profondeur

Les travaux de forage devront être réalisés avec un matériel de forage d'une capacité suffisante. La profondeur standard du forage sera de 50m mais la profondeur limite du forage sera décidée de manière à garantir un débit d'exhaure visé de 1m³/heure. Dans tous les cas, la décision devra être approuvée par le Commanditaire.

4) Margelle en béton

La margelle sera un dallage de béton armé comme indiqué sur les dessins en annexe. Pour faciliter l'écoulement des eaux, la surface sera inclinée vers le lieu d'infiltration des eaux.

5) Tubage

Le tubage sera un tube en PVC de 5 pouces et demi (5'' 1/2 inches) de diamètre.

6) Crépine

La crépine sera un tube en PVC de 5 pouces et demi (5'' 1/2 inches) de diamètre, avec des fentes de 0,5 mm et un taux d'ouverture de 3%.

7) Tuyau de refoulement et tringle

Le tuyau de refoulement connecté à la pompe et la tringle à l'intérieur seront en inox. Les butées contre les vibrations lors du pompage devront être fixées au tuyau de refoulement et à la tringle.

8) Massif filtrant

Le massif filtrant devra avoir au minimum 10 cm d'épaisseur et être mis en place précisément tout autour de la crépine. Les matériaux utilisés pour le massif filtrant devront être solides, dépourvus de matière nocive et d'une haute résistance aux eaux, ainsi que d'une forme

arrondie. Leur granulométrie devra être comprise entre 10 et 25mm.

9) Pompe

La pompe sera une pompe à main de type « India-Mali ».

10) Qualité des matériaux

Les matériaux tels que ciment, graviers, fer d'armature, etc. devront subir l'inspection préalable du Commanditaire avant leur utilisation. De même, aucun autre matériau pour les travaux ne pourra être utilisé sans l'accord du Commanditaire avant les travaux.

11) Prélèvement d'échantillons

Le Prestataire des travaux aura l'obligation de présenter au Commanditaire les échantillons sur toutes les couches géologiques traversées conformément aux prescriptions décrites ci-dessous.

- a) Prélever au moins un échantillon tous les mètres et à chaque fois qu'il y a un changement de nature des sols.
- b) Les échantillons devront être prélevés sur place au cours des travaux de forage avant l'évacuation des déblais de fouille des chantiers. En aucun cas on ne prélevera d'échantillons des déblais rejetés en surface.
- c) Mettre chaque échantillon dans un sac en plastique pour éviter la perte de particules même extrêmement minuscules. Coller sur chaque sac une étiquette indiquant le lieu et la profondeur du prélèvement.

12) Nettoyage de puits (par airlift)

Le nettoyage de puits sera fait par exhaure continue de l'eau du forage jusqu'à obtention d'une eau transparente.

13) Essais de pompage

Les essais de pompage comprendront un essai en continu (pendant plus de 3 heures) pompant un volume d'eau défini de plus d'1 m³/heure, et un essai de rétablissement du niveau d'eau (plus d'1 heure). Lors de l'exécution des essais, le Prestataire sollicitera la présence du Commanditaire. La durée de pompage, le niveau d'eau dans le forage et le débit seront contrôlés et relevés et les résultats des essais présentés dans un rapport.

14) Contrôle de la qualité de l'eau

A la fin des essais de pompage, des échantillons d'eau seront prélevés pour analyse de la qualité de l'eau. Les analyses seront faites dans les laboratoires homologués par la DNH et porteront sur les éléments énumérés ci-dessous. Les résultats des analyses feront l'objet d'un compte rendu au Commanditaire.

Eléments : oxydes d'azote (NH₃₊, NO₂₋, NO₃₋), conductivité, composés de sulfure (SO₄), fer, composés de fluor, PH, colibacilles et bacilles

15) Participation de la population

La population villageoise bénéficiaire fournira la main d'œuvre (tâches simples) qui ne nécessite pas de qualifications dans les travaux de construction de forage. La quantité et la période requises des tâches simples feront l'objet d'une coordination entre le Prestataire, les CAP et la population.

II Formations pour l'entretien et la gestion

Le Prestataire effectuera une formation destinée aux responsables de la gestion du forage pour l'entretien périodique et des réparations simples, ainsi qu'une formation destinée à des réparateurs villageois qui assureront les réparations techniques. Par ailleurs, le lieu de formation pourra être modifié en fonction du programme des travaux d'aménagement des forages.

1) Formation destinée aux responsables de la gestion du forage

La formation sera effectuée vis-à-vis d'une personne chargée de gérer le forage et sélectionnée par le village comme suit ;

① Méthode d'exécution

Le Prestataire regroupera des participants comme suit ;

| Commune | Nombre de groupes et de stagiaires | Nombre de jours | Lieu de formation |
|---------|--|-----------------|-------------------|
| | 1 groupe de X participants | 1 jour | |
| | 2 groupes (4 ou 5 participants par groupe) | 1 jour | |
| Total | | | |

② Contenu de la formation

Les points ci-dessous seront enseignés sur place au moment de l'installation d'une pompe.

- Importance de consommer une eau propre non polluée
- Méthodes d'entretien périodique (serrage de boulons et graissage de la chaîne)
- Sensibilisation sur l'utilisation appropriée de la pompe auprès des villageois
- Maintien de la propreté des alentours de la pompe
- Connaissance de base sur les pièces de rechange de la partie supérieure de la pompe
- Signes observés au moment d'une panne, et mesures à prendre (partie supérieure de la pompe)
- Tenue d'un cahier d'entretien

③ Outils

Le Prestataire fournira un jeu d'outils comme indiqué ci-dessous, qui sera remis au CGTV des villages où résident les participants après la formation.

| Désignation | Normes | Quantité |
|-------------------|-------------|----------|
| Clé plate | No.17 et 19 | 2 |
| Tournevis | | 1 |
| Brosse métallique | | 1 |
| Serre-tube | No.17 | 2 |

2) Formation destinée à des réparateurs villageois

Le Prestataire effectuera une formation spécialisée sur les techniques requises pour les réparations aux participants que le projet aura sélectionnés parmi ceux qui ont reçu la formation destinée aux responsables de la gestion des forages ci-dessus. Il s'agira d'1 participant de chaque commune, qui recevra la formation théorique et pratique expliquée ci-dessous. Le lieu de la formation est prévu dans la même commune.

① Contenu de la formation théorique en salle

Les points suivants seront enseignés pendant 2 jours.

- Principes de la pompe
- Structure détaillée de la pompe (mécanisme de surface, tuyau de refoulement et corps de

pompe (cylindre))

- Connaissance de base sur les pièces (mécanisme de surface, tuyau de refoulement et corps de pompe (cylindre))
- Durabilité des pièces
- Signes de pannes et mesures à prendre
- Jeu d'outils et utilisation correcte
- Méthode d'installation et d'enlèvement de la pompe
- Acquisition de pièces de rechange

Le Prestataire préparera une pompe avec ses accessoires qu'il utilisera comme matériel pédagogique pour approfondir la compréhension des participants à la formation. La pompe ainsi que les accessoires à utiliser en tant que matériel pédagogique sont comme suit :

| Désignation | Normes | Quantité |
|------------------------------|--|----------|
| Pompe (mécanisme de surface) | Type India-Mali | 1 |
| Tuyau de refoulement | En inox, longueur = 3m, butées contre les vibrations | 1 |
| Tringle | En inox, longueur = 3m, butées contre les vibrations | 1 |
| Corps de pompe (cylindre) | Cylindre à 2 clapets | 1 |

② Formation pratique (un jour pour la nouvelle installation, un jour pour la réparation)

Pour la formation sur le tas, le Prestataire réparera la pompe d'un forage qui ne fonctionne pas pour cause de panne d'une part, et d'autre part, le participant participera à toutes les étapes de l'installation d'une pompe nouvellement mise en place. Cette formation sur le tas sera effectuée sur un site pour chacune de ces deux composantes. Sur le terrain, les techniques seront mises en pratique et acquises à travers la formation sur le tas ; lors de la réparation, le Prestataire enseignera la façon d'utiliser chaque outil et les points à retenir pendant les travaux, et fera travailler le participant en tant qu'ouvrier. Lors de la nouvelle installation d'une pompe, elle sera installée en principe par le participant et le Prestataire donnera les instructions appropriées. Le participant devra s'exercer à effectuer les travaux suivants :

- Inspection de la quantité et de la qualité des matériaux
- Inspection des pièces à l'intérieur du cylindre de la pompe
- Montage, démontage et installation du cylindre, de la tige et du tuyau de refoulement
- Montage, démontage et installation de la partie supérieure de la pompe

Concernant les pièces nécessaires à la réparation, le Prestataire utilisera du matériel pédagogique (pièces de pompe) et, après la formation, il remettra le reste des pièces au CGTV désigné par le Projet.

③ Outils et pièces de rechange

Après la formation, le Prestataire fournira un jeu d'outils et de pièces de rechange indiqués ci-dessous au CGTV du village où réside le participant. Les items, normes et quantité d'outils et de pièces de rechange sont comme suit :

| Catégorie | Désignation | Normes | Quantité |
|-----------|---------------------------------------|-------------------------------|----------|
| Outils | Boîte à outil | Boîte métallique 0,5×0,5×0,3m | 1 |
| | Tournevis | | 1 |
| | Brosse métallique | | 1 |
| | Clés de levage (tuyau de refoulement) | | 3 |
| | Etau de tube | | 1 |
| | Etau de tringle | | 1 |
| | Tire-tringle | | 1 |

| | | | |
|--------------------|--------------------|-------------------------------------|---|
| | Serre-tube | No.17 et 19 | 2 |
| | Clés plates | No.17 et 19 | 2 |
| | Filière | | 1 |
| | Lime plate | | 1 |
| | Marteau | 1,5kg | 1 |
| | Scie à métaux | | 1 |
| | Lame de scie | | 3 |
| | Graisse | 1,0kg | 2 |
| | Graisse Gébatout | 0,5kg | 1 |
| | Pièces de rechange | Chaîne | |
| Roulement | | Levier | 3 |
| Arbre du levier | | Levier | 3 |
| Anneau du cylindre | | Clapet (2), anneau d'étanchéité (3) | 3 |

(4) Période d'exécution

La période d'exécution de cette prestation sera de 50 jours à partir de la date de conclusion du contrat. Le programme d'exécution est comme suit :

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | Remarques |
|---|---------------------------------|-----|---------|-------|-------|---------|-------|-----|--|
| | Décembre | | Janvier | | | Février | | | |
| | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | |
| Préparatifs | | — | | | | | | | 10 jours |
| Forage et installation des pompes | | | — | — | — | — | | | 40 jours |
| Partie supérieure et margelle | | | — | — | — | — | — | | 40 jours |
| Essais de pompage | | | | | | | | | 1 jour x X sites |
| Tests de qualité de l'eau | | | | | | | | | 15 jours |
| Formation des responsables de gestion des puits | | | | | | | | | X sites |
| Formation pour les réparateurs villageois | | | | | | | | | Stages théorique (2 j.) et pratique (2 j.) : total 4 jours |
| Rédaction de rapport | | | | | | | | — | 4 jours |

(5) Affectation du personnel

Le Prestataire affectera un responsable de chantier permanent qui coordonnera le programme des travaux avec les villages, le Commanditaire et les CAP et gèrera l'ensemble des travaux de chantier. En outre, lors de l'exécution de la formation sur la gestion et l'entretien, le Prestataire affectera un responsable de formation qui sera chargé de la collaboration avec le responsable de chantier et de la coordination du programme des activités sur le terrain.

(6) Equipements et matériels

Il est préférable que le Prestataire utilisent ses propres foreuses et ses citernes pour les travaux, mais s'il est obligé d'utiliser des engins de location, il devra obtenir le certificat d'exclusivité des engins pendant les travaux et le soumettre au Commanditaire.

(7) Résultats

Après l'achèvement des travaux, le Prestataire soumettra au Commanditaire un rapport comprenant les éléments ci-dessous (en 2 exemplaires, en français). Les informations concernant les points 1) – 6), seront rédigées par village.

- 1) Photos avant et après des travaux
- 2) Situation de la fourniture de main-d'œuvre des habitants (nombre de participants aux

- travaux par jour d'exécution des travaux)
- 3) Liste des matériels utilisés pour les travaux
 - 4) Coupes géologiques
 - 5) Résultats des essais de pompage
 - 6) Résultats des tests de la qualité de l'eau
 - 7) Résultats des formations (Date, lieu, nombre de participants, contenu de la formation et matériel pédagogique utilisé)
 - 8) Problèmes concernant la formation et la façon d'enseigner aux stagiaires et aux CAP, et proposition d'améliorations

(8) Sécurité

Le Prestataire affectera un surveillant pour la sécurité pendant les travaux de forage. Il devra faire savoir par les CAP aux villageois qu'il est interdit d'entrer dans le chantier pendant les travaux et installera une clôture de protection autour du chantier chaque jour après les travaux.

(9) Communication

Le prestataire contactera ordinairement le commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire du devis

Voir le document annexé.

(11) Autres dispositions nécessaires

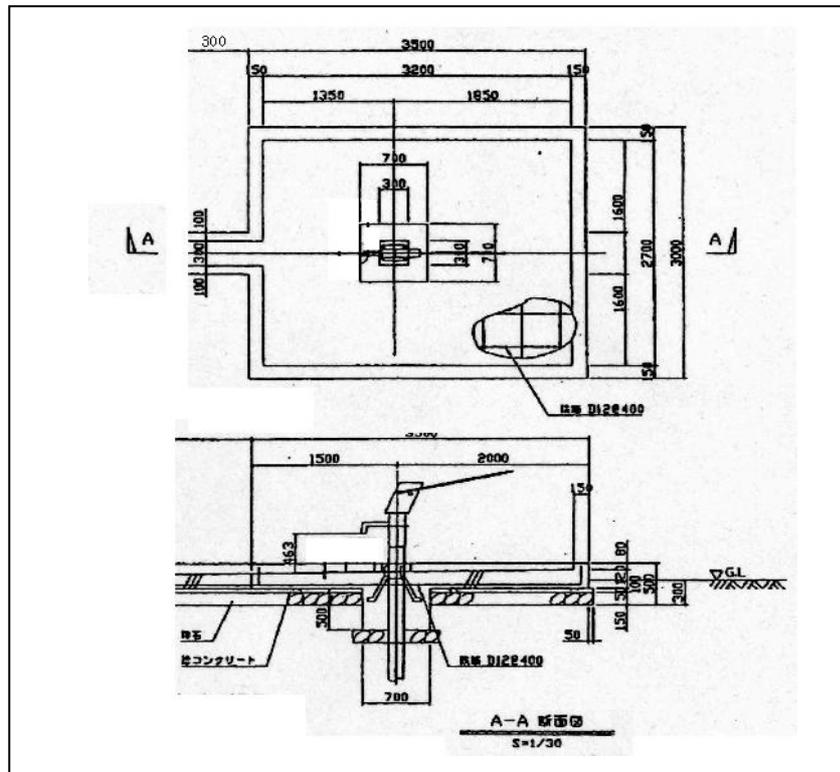
- 1) Le Prestataire établira un programme d'exécution du projet dans les 4 jours après la conclusion du contrat et le soumettra au Commanditaire.
- 2) Le Prestataire présentera le rapport au Commanditaire rapidement après les travaux et les formations et subira une inspection finale. Concernant l'inspection des outils et des pièces détachées, elle aura lieu lors de leur distribution dans chaque village conformément aux présents termes de référence, ou par une vérification en présence d'un représentant du CGTV.
- 3) Le Prestataire prendra en charge les frais suivants ;

| Formation | Participants | Lieu de formation | Frais pris en charge par le Prestataire |
|---|--------------|-------------------|---|
| Formation destinée aux responsables de la gestion du forage | | | Frais de repas par participant (500Fcfa/jour) |
| | | | Frais de transport (500Fcfa/jour) |
| Formation destinée aux réparateurs villageois | | | Frais de déplacement, Frais de repas (500Fcfa/jour) |

- 4) La période de garantie des forages qui ont été aménagés au cours de la présente prestation sera d'1 an à compter de la date de l'inspection finale. Pendant cette période, le Prestataire prendra en charge les frais de réparation. En cas de réparation, le Prestataire utilisera, en sa présence, le réparateur villageois qui a reçu la formation dans les présentes activités.
- 5) Les informations préalables à communiquer aux villages pour l'exécution des activités seront transmises en collaboration avec les communes concernées et les CAP (agents des sous-secteurs de l'agriculture (AACAEER)) sous la responsabilité du Prestataire.
- 6) Les dispositions ne figurant pas dans les présents termes de référence seront définies par concertation entre le Commanditaire et le Prestataire.

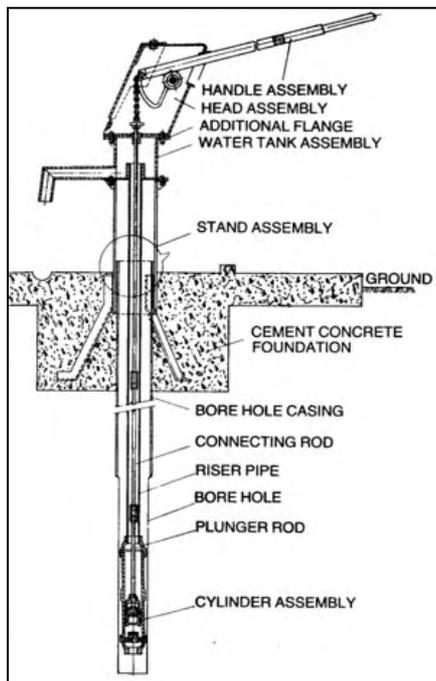
Plans annexés – Structure du forage

1. Plan de la partie supérieure du forage

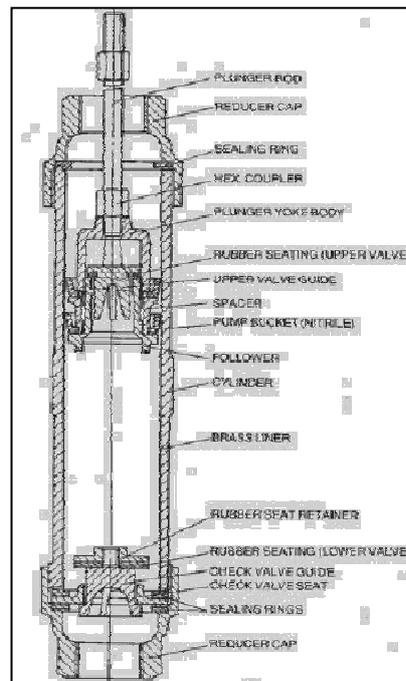


2. Dessin détaillé de la pompe (type India-Mali)

① Vue d'ensemble de la pompe



② Structure du corps de pompe (cylindre)



Termes de références pour les activités relatives aux banques de céréales

1. Application

Les présents termes de référence s'appliquent aux activités relatives aux méthodes de construction, de gestion et d'exploitation des banques de céréales dans le cadre du "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
 - (2) Zone concernée
 - (3) Etendue et contenu des activités
 - (4) Période d'exécution
 - (5) Affectation du personnel
 - (6) Matériels et matériaux
 - (7) Résultats
 - (8) Sécurité
 - (9) Communication
 - (10) Formulaire de devis
 - (11) Autres dispositions nécessaires
- Annexe: plans de construction

(1) Objectifs

Les présentes activités ont les 3 objectifs suivants ;

- 1) Acquisition des techniques de construction des banques de céréales par les villageois dans les villages cibles.
- 2) Acquisition des méthodes efficaces requises pour une bonne gestion de la banque de céréales en ajustant l'offre et la demande en céréales dans les villages et les fluctuations saisonnières des prix en vue de stabiliser la situation financière des agriculteurs.

(2) Zone concernée

Il s'agit des endroits désignés par les Comités de Gestion du Terroir Villageois (désignés par la suite en abrégé "CGTV") dans X villages ci-dessous situés dans la commune de ____, du cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par le Commanditaire.

| Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|--|
| No | Nécessité de la fourniture des matériaux de construction |
| 1 | * |
| 2 | * |
| 3 | * |
| 4 | * |
| 5 | Oui |

Etant donné que les villages marqués par * possèdent un magasin de céréales, seule la formation en gestion et la fourniture d'une balance sera effectuée.

(3) Etendue et contenu des activités

1) Formation en salle pour les responsables de la banque de céréales

Chaque CGTV sélectionnera en principe 2 stagiaires par village. Le Prestataire effectuera une formation de base en salle sur les principes fondamentaux de l'organisation d'une banque de céréales et de sa gestion pour __ stagiaires. Le Prestataire utilisera 2 formateurs au total, un villageois des villages proches où s'est déroulée l'Etude JICA, qui a appris ces techniques, et un technicien spécialisé du Prestataire. La période de formation en salle sera de 3 jours. Les points à enseigner pendant la formation de base sont indiqués dans le tableau ci-dessous. La formation aura lieu au village de _____.

| Principales rubriques | Rubriques détaillées |
|---|--|
| ① Organisation d'une banque de céréales | Principes et effets de la banque de céréales |
| | Modèle de règlement |
| | Rôle des responsables de la gestion/exploitation |
| | Autres |
| ② Méthodes de gestion/exploitation | Méthode de constitution du stock initial |
| | Modes d'inscription sur registre |
| | Méthodes de retrait, de prêt et de remboursement |
| | Taux d'intérêt des prêts et dépôts |
| | Autres |
| ③ Méthodes de maintenance et de gestion du bâtiment | Maintenance et réparation |
| | Mesures contre la détérioration du stock |
| | Gestion de la clé |
| | Autres |

2) Fourniture aux villageois des matériaux et matériel relatifs à la construction d'une banque de céréales

Les banques de céréales seront construites par les 2 maçons villageois de chaque village qui ont acquis les techniques de construction pendant la formation en construction effectuée dans le cadre des autres installations construites dans le Projet, et par la main d'oeuvre fournie par les populations des villages ciblés. La banque de céréales sera un bâtiment de plain pied en banco amélioré de 20 m² (4 x 5 m) et les plans de construction se trouvent en Annexe.

Le Prestataire fournira les matériaux du tableau ci-dessous dans les __ villages indiqués au point (2) où la construction d'une banque aura lieu. Par ailleurs, les __ villages bénéficieront d'une balance comme indiqué au point (2).

| Travaux | Matériaux | Quantité | Objet |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------|--|
| Finition des murs | Ciment | 500 kg | X villages de construction villageoise |
| Montage de la toiture | Traverses | Fer en I de 80mm | X villages de construction villageoise |
| Toiture | Matériaux du toit | Tôle ondulée galvanisée (2mm) | X villages de construction villageoise |
| Porte | Porte simple en bois | Avec une (1) tôle galvanisée | X villages de construction villageoise |
| Instrument | Balance (romaine) | Une balance (pour 120kg) | Tous les villages |

3) Tournées d'encadrement pour les travaux de construction par les villageois

Pour la construction des banques de céréales par les villageois, le Prestataire effectuera des visites d'encadrement concernant les points ci-dessous. La construction de la banque de

céréales prendra 15 jours environ et les tournées d'encadrement, qui seront au nombre 4 visites par village (environ une demi-journée par visite), seront effectuées par une personne (le superviseur des travaux). Les points importants de l'encadrement lors des visites seront les suivants.

- ① Savoir-faire pour les travaux de maçonnerie
- ② Savoir-faire pour les travaux de toiture et la pose de la porte
- ③ Savoir-faire pour la réparation et la maintenance

Concernant les outils de maçon nécessaires lors de la construction par les villageois, le Prestataire leur donnera l'instruction d'utiliser ceux qui leur ont été fournis pendant la formation en construction réalisées pour les autres constructions de l'Etude (truelle, niveau, fil à plomb, équerre, mètre, taloche).

4) Etablissement des règles de gestion de la banque de céréales

Le Prestataire apportera un soutien aux CAP responsables des villages concernés pour l'établissement des règles de gestion de la banque de céréales. Le Prestataire affectera un technicien spécialisé pour une période de Y jours au total (une demi-journée par village).

(4) Période d'exécution

La période d'exécution sera de 50 jours à partir de la conclusion du contrat. Le programme d'exécution est le suivant.

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | | Remarques |
|--|---------------------------------|-----|------|---------|-----|------|---------|-----|---|--|
| | Décembre | | | Janvier | | | Février | | | |
| | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | | |
| Préparatifs | | — | | | | | | | | 5 jours |
| Formation en gestion | | — | | | | | | | | 3 jours (2 stagiaire / village) |
| Fourniture des matériaux et construction des bâtiments | | | — | — | — | — | | | | Tournées d'encadrement: 4 fois/ village |
| Etablissement des règlements | | | | — | — | — | — | — | — | 1 demi-journée/village, Y jours au total |
| Rédaction de rapport | | | | | | | | | | 3 jours |

(5) Affectation du personnel

Le nombre de personnes affectées par activité est indiquée ci-dessous. Les tâches à la charge de chaque personne sont expliquées au point (3).

| Rubriques | Nombre de jours d'affectation du personnel du Prestataire (h.j. = homme-jour) | | |
|----------------------------------|---|--|------------------------|
| | Coordinateur | Technicien spécialisé | Formateur villageois |
| Préparatifs | 1 h.j. | - | - |
| Formation en gestion | 1 h.j. | 3 jr.×1 pers. = 3 h.j. | 3 jr.×1 pers. = 3 h.j. |
| Tournées d'encadrement | 1 h.j. | 0,5 jr.× 4 fois × 1 pers. × X villages | - |
| Soutien éta-blisement règlements | 5 h.j. | | - |
| Rédaction du rapport | 1 h.j. | - | - |
| TOTAL | 9 h.j. | Z h.j. | 3 h.j. |

(6) Matériels et matériaux

Le prêt de matériels et d'équipements par le Commanditaire au Prestataire n'est pas prévu.

(7) Résultats

1) Rapport

A la fin des activités de la prestation, le Prestataire présentera au Commanditaire un rapport par village incluant les rubriques ci-dessous (3 exemplaires en français) et un résumé du rapport (3 exemplaires de 2-3 pages en français). Le prestataire remettra également les données du rapport sur une disquette FD ou un disque CD.

- ① Contenu concret de toutes les rubriques de 2.(3), déroulement de la formation et observations par le Prestataire
- ② Liste des formateurs villageois (nom, village de résidence, village(s) d'affectation)
- ③ Evaluation de la formation selon l'approche de Paysan à paysan par le consultant (effets, résultats obtenus, points à améliorer)
- ④ Résultats de l'évaluation des stagiaires avant/après le stage
- ⑤ Problèmes méthodologiques rencontrés lors de l'encadrement des stagiaires et des CAP, façons d'y remédier, propositions d'améliorations et idées
- ⑥ Matériel pédagogique utilisé

2) L'inspection finale sera effectuée pour confirmer la situation du renforcement des capacités des villageois (fonctionnement de la banque de céréales) en se basant sur le rapport ci-dessus, la conformité des X bâtiments construits par les villageois eux-mêmes avec les termes de référence, et l'on vérifiera la conformité avec les termes de référence de tous les matériels et matériaux fournis. Les points importants de l'évaluation seront la vérification de l'assemblage de la toiture, de la finition au mortier et la pose des portes.

(8) Sécurité

Lorsque le prestataire séjournera dans les village au cours des présentes activités, il prendra des précautions au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc., De plus, lors des déplacements entre les villages, le prestataire s'informerà à l'avance de l'état des routes et de leur praticabilité, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité. Le Prestataire devra prendre des mesures préventives contre les accidents pendant les travaux de construction.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire du devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres rubriques nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire exécutera les activités conformément au contrat et aux présents Termes de référence.

- ② Le Prestataire soumettra au Commanditaire le programme d'exécution dans les 2 jours suivant la conclusion du contrat pour approbation. Le Prestataire communiquera également au Commanditaire ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ Le Prestataire soumettra au Commanditaire la déclaration d'achèvement après l'achèvement des travaux et subira l'inspection finale.
- ④ Le Prestataire se concertera toujours avec les CGTV et les Groupes d'Action Spécifique (GAS) compétents des comités précités pendant le déroulement des activités.
- ⑤ Les matériaux disponibles dans les villages tels que les briques en banco et les traverses de la toiture seront préparés et pris en charge par les habitants.
- ⑥ Les dispositions ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront définies en concertation avec le Commanditaire et le Prestataire.

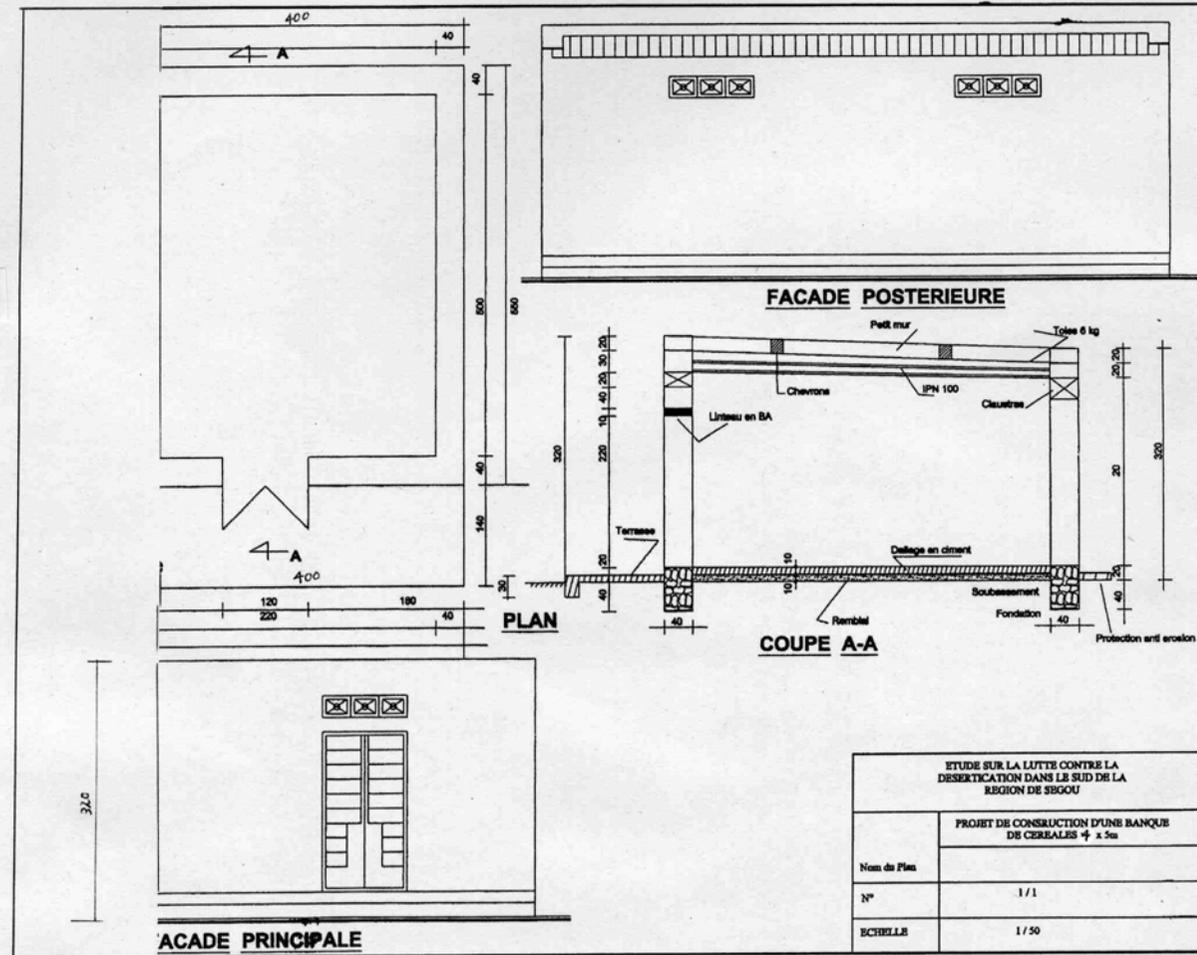
2) Dispositions spéciales

- ① Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de communiquer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.
- ② Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec la commune concernée et les CAP (agents AACAEER responsables), et sous la responsabilité du Prestataire.
- ③ En ce qui concerne les formations pour la gestion et l'exploitation de la banque de céréales et pour la construction du bâtiment, le Prestataire emploiera une personne d'un village voisin ayant fait l'objet de l'Etude de la Phase-1 qui a acquis ces techniques, et il organisera des occasions d'échanges d'opinions avec les villageois qui exercent la gestion d'une banque de céréales (formation selon l'approche de Paysan à paysan).
- ④ Le transport des matériaux jusqu'aux villages et le déplacement du personnel pour l'encadrement des habitants sera fait avec les véhicules ou les motos du Prestataire.
- ⑤ Pour les participants qui doivent se déplacer jusqu'au lieu de formation pour la formation en salle indiquée au point (3).1), le Prestataire prendra en charge pour chaque stagiaire les frais de repas (500 FCFA par jour) et de déplacement (500 FCFA par jour).

Annexe : Plans d'une banque de céréales

118

Le plan de référence



| | |
|---|------|
| ETUDE SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LE SUD DE LA REGION DE SBOGOU | |
| PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BANQUE DE CEREALES → x.5m | |
| Nom du Plan | |
| N° | 1/1 |
| ECHELLE | 1/50 |

Termes de référence pour l'amélioration de la productivité du bétail

1. Application

Ces Termes de référence s'appliquent aux activités d'amélioration de la productivité du bétail dans le cadre du «Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)».

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- 1) Objectifs
- 2) Zones concernées
- 3) Etendue et contenu des activités
- 4) Programme des activités
- 5) Affectation du personnel
- 6) Matériels et matériaux
- 7) Résultats
- 8) Sécurité
- 9) Communication
- 10) Formule du devis
- 11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Ces activités ont les 2 objectifs suivants.

- 1) Exécuter, vis-à-vis des habitants des villages cibles, la construction de poulaillers en vue d'augmenter la productivité animale par l'amélioration des techniques de gestion de l'élevage du bétail et de la volaille, mais aussi d'augmenter les revenus des habitants.
- 2) Réaliser, en même temps que l'activité ci-dessus, l'encadrement technique pour l'embouche du bétail et pour la fabrication de blocs nutritifs destinés à promouvoir l'embouche.

(2) Zone concernée

Il s'agit des sites indiqués par le CGTV dans X villages de la commune de _____ du cercle de _____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par le projet.

| Commune de _____, Cercle de _____ | |
|-----------------------------------|---------|
| No. | Village |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |

(3) Etendue et teneur des activités

1) Encadrement pour la construction des poulaillers

La structure et la quantité de poulaillers à aménager sont détaillées ci-dessous. Pour la construction des poulaillers, le Prestataire devra fournir les matériaux nécessaires suivants : clôture métallique d'une longueur de 10 m (largeur: 1 m), tôle galvanisée de 6 m² par bâtiment.

(a) Poulaillers

| Structure et normes | Quantité |
|--|----------------------------------|
| <p>Bâtiment de plain pied en banco, toit en tôle galvanisée</p> <p>① Dimensions du poulailler : 2m x 3m (6m² environ) x 1m environ (hauteur) avec un espace libre (le poulailler amélioré est de type standard de la DRA)</p> <p>② La structure est la suivante : Murs en banco (finition en mortier) ; Toiture en tôle galvanisée</p> <p>③ Espace extérieur : clôture métallique avec poteaux en bois</p> <div data-bbox="662 728 1189 1120" style="text-align: center;"> </div> <p>Photo de référence:(Noter que les poteaux seront en bois)</p> | <p>Un poulailler par village</p> |

(b) Pulvérisateurs pour la désinfection des poulaillers

Un pulvérisateur pour la désinfection sera introduit dans chaque village. Les réservoirs des pulvérisateurs seront en plastique, et leur contenance sera de 4,5 litres.

(c) Le Prestataire organisera la participation des villageois de leur propre initiative et les encadrera sur les techniques de construction des poulaillers et les méthodes de gestion et d'entretien (y compris les méthodes de désinfection). L'encadrement sera de 3 jours par poulailler (par village).

La construction des poulaillers améliorés, qui demandera 12 jours environ pour chaque, sera entreprise par les villageois eux-mêmes ; l'encadrement sera effectué pendant 3 jours, au moment des préparatifs et du démarrage des travaux, à mi-course des travaux et au moment de la finition et des modes d'utilisation. Un formateur sera affecté pour l'encadrement des villageois; on tirera parti des villageois formés dans les villages pilotes de l'Etude JICA. La sélection du formateur villageois et son engagement seront décidés sur la base des discussions avec le Commanditaire.

2) Blocs nutritionnels pour le bétail

Le Prestataire donnera des instructions aux habitants concernant les techniques de fabrication des blocs nutritionnels et la méthode d'embouche ovine en utilisant ces blocs. Deux personnes seront chargées de la formation, et l'on tirera parti des villageois formés dans les villages pilote de l'Etude JICA. La sélection du formateur villageois et son engagement seront décidés sur la base des discussions avec l'Equipe d'étude.



Le nombre de jours requis pour l'encadrement sera de 2 jours par village (1 jour pour la fabrication des blocs nutritionnels, 1 jour pour les techniques d'embouche).

Les matériel et matériaux pour la fabrication des blocs nutritionnels du bétail sont détaillés ci-dessous. Un lot de matériel et de matériaux, dont les quantités sont indiquées ci-après, sera distribué dans X villages et l'on donnera les instructions techniques pour la fabrication. Le Prestataire établira un programme de formation avant l'exécution et obtiendra l'approbation du Commanditaire.

- ① Le matériel de chaque lot comprend un fût métallique (2 moitiés), un (grand) seau, une pelle et 6 bols (en acier).
- ② Les matériaux de chaque lot sont 75 kg de ciment, 50 kg d'urée, 50 kg de sel et 140 kg de mélasse.

| | |
|--------------|---------------|
| Son de mil | 3.5kg (35%) |
| Mélasse | 3.5kg (35%) |
| Urée | 1.0kg (10%) |
| Ciment | 1.5kg (15%) |
| Sel | 0.5kg (5%) |
| Total (bloc) | 10.0kg (100%) |

Le nombre de participants prévu par village sera d'environ 10 personnes ; la formation sera exécutée sur la base des discussions avec le CGTV afin de ne pas faire obstacle à la participation volontaire des habitants. Le dosage des blocs nutritionnels est indiqué ci-contre.

(4) Période d'exécution

La période d'exécution des présentes activités sera de 45 jours à compter de la conclusion du contrat. Le programme d'exécution est proposé comme suit ;

| Rubriques | Programme d'exécution: (période) | | | | | | | | Remarques |
|--|----------------------------------|-----|---------|----|-----|---------|----|-----|-----------------------------------|
| | Décembre | | janvier | | | février | | | |
| | mi | fin | début | mi | fin | début | mi | fin | |
| Préparatifs | | | — | | | | | | 5 jours |
| Construction de poulaillers | | | | — | — | — | | | 3 jours par village (1 personne) |
| Fabrication de blocs nutritionnels; embouche | | | | | | — | — | | 2 jours par village (2 personnes) |
| Rédaction du rapport | | | | | | | | — | 3 jours |

(5) Affectation du personnel

Le coordinateur affecté par le Prestataire qui organisera l'ensemble de la formation sera affecté 3 jours pour les préparatifs, 4 jours pour la supervision de la formation et 2 jours ou plus pour la

rédaction du rapport. Concernant les formateurs villageois, un formateur sera affecté pour la construction des poulaillers (3 jours x X villages x Y personne), et un formateur pour l'embouche (2 jours x X villages x Y personne). Par ailleurs, un formateur spécialisé devra être affecté afin de compléter les formateurs villageois (2 jours x X villages x Y personne).

(6) Equipements et matériels

Aucun équipement et matériel ne sera fourni au Prestataire par le Commanditaire.

(7) Résultats

1) Rapports

Après l'achèvement de la présente prestation, le Prestataire présentera au Commanditaire un rapport par village incluant les rubriques ci-dessous (3 exemplaires, en français) et un résumé du rapport (3 exemplaires de 2-3 pages en français) ainsi que les données du rapport sur une disquette FD ou un disque CD, et ce en même temps que l'avis d'achèvement.

- ① Situation de l'encadrement technique réalisé auprès des villageois (participants par village, degré de compréhension de l'encadrement technique, etc.)
- ② Liste des formateurs villageois (Nom, village de résidence, village d'affectation)
- ③ Evaluation par le consultant de la formation selon l'approche "de paysan à paysan" (effets et résultats obtenus, points à améliorer)
- ④ Problèmes méthodologiques rencontrés pour l'encadrement des habitants, solutions apportées, et autres propositions et idées d'amélioration
- ⑤ Supports pédagogiques utilisés

2) Une inspection finale sera effectuée pour confirmer la situation du renforcement des capacités des habitants (résultats de formation/encadrement) en se basant sur le rapport ci-dessus.

(8) Sécurité

Les présentes activités seront menées en séjournant dans les villages. Des précautions seront donc prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc., De plus, lors des déplacements entre les villages, le prestataire s'informerà à l'avance de l'état des routes et de leur praticabilité, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité. Le Prestataire devra prendre des mesures préventives contre les accidents pendant les travaux de construction.

(9) Communication

Le prestataire contactera ordinairement le commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire du devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire des présentes activités effectuera la fourniture du matériel et l'encadrement des villageois conformément aux présents Termes de référence.
- ② Le Prestataire présentera le programme d'exécution des travaux au Commanditaire dans les 3 jours qui suivent la commande de la prestation. Le Prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ A la fin des travaux et de la fourniture des équipements, et de l'encadrement technique des villageois, le Prestataire soumettra au Commanditaire l'avis d'achèvement et subira l'inspection finale.
- ④ le Prestataire exécutera la prestation en se concertant toujours avec les CAP chargés des villages concernés, les CGTV et le Groupe d'Action Spécifique (GAS) concerné du CGTV pendant le déroulement des activités.
- ⑤ Les dispositions ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront définies par concertation entre le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

- ① Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de communiquer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.
- ② Les habitants fourniront gratuitement les terrains requis pour la construction des poulaillers. Ils fourniront aussi la fabrication des briques en banco pour les murs des poulaillers, le bois nécessaire, et la main d'oeuvre gratuite pour les travaux de construction des poulaillers sur place.
- ③ Les villageois prépareront l'eau et les résidus de mil nécessaires à la fabrication des blocs nutritionnels.
- ④ Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec les communes de la zone concernée et les CAP (agents AACAEER) responsables et sous la responsabilité du Prestataire.
- ⑤ Le transport des matériaux et matériels jusqu'aux villages et le déplacement du personnel tel que les formateurs pour l'encadrement des villageois seront assurés par les véhicules ou les motos possédés par le Prestataire.
- ⑥ On s'attend à ce que l'exécution des présentes activités contribue à l'augmentation de la productivité animale etc., grâce à l'amélioration des techniques d'élevage du bétail et de la volaille, mai aussi à l'augmentation des revenus des villageois.

Termes de référence pour les travaux de construction des Parcs à vaccination

1. Application

Les présents Termes de Référence s'appliquent à la construction de parcs à vaccination et l'encadrements techniques relatifs à l'entretien et à la gestion des parcs dans le cadre du «Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire) ».

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
 - (2) Zone concernée
 - (3) Etendue et contenu des activités
 - (4) Programme des activités
 - (5) Affectation du personnel
 - (6) Matériels et matériaux
 - (7) Résultats
 - (8) Sécurité
 - (9) Communication
 - (10) Formulaire de devis
 - (11) Autres dispositions nécessaires
- Annexe : plans de construction

(1) Objectifs

Ces activités ont les 2 objectifs suivants.

- 1) Des parcs à vaccination utilisés collectivement par plusieurs villages seront construits principalement par les villageois, mesure qui permettra d'éviter les pertes causées par les maladies du bétail.
- 2) Lors de la construction, les villageois seront encadrés techniquement pour la construction des installations et sur les méthodes de gestion et entretien.

(2) Zone concernée

Il s'agit des sites indiqués par les Comités de Gestion du Terroir Villageois (désignés par la suite en abrégé "CGTV") dans X villages ci-dessous de la commune de ____ du cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par Projet.

| Commune de _____, Cercle de _____ | |
|-----------------------------------|---------|
| No | Village |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |

(3) Etendue et contenu des activités

Le Prestataire exécutera les travaux de construction d'un parc de vaccination. Il fera participer à ces travaux les maçons villageois des autres villages où la construction est prévue et leur enseignera les techniques de construction à travers une formation sur le tas. Par la suite, les maçons villageois qui ont appris les techniques sur le tas deviendront les principaux acteurs de la construction des autres parcs de vaccination dans chaque village. Pendant leur construction, le Prestataire assurera l'encadrement technique par des tournées et fournira les matériels et matériaux.

1) Quantités des travaux et structure

Les parcs à vaccination comprendront un paddock et un corral. Le Tableau ci-dessous indique la quantité des travaux et la structure des parcs.

| Commune | Villages | Structure et normes | Quantité |
|---------|-----------------------------------|---|----------------|
| | X villages indiqués au point (2). | Piliers : béton armé Murs : brique de béton Finition : en mortier | X emplacements |

Note 1: Le paddock est de type 10 m x 10 m ; pour les détails, voir les plans annexés.

2) Formation sur le tas pour la construction par les villageois

Le Prestataire assurera l'encadrement technique des villageois (au moins 2 maçons villageois) nécessaire pour la construction sur le site indiqué par le CGTV du village de _____. Cet encadrement technique s'effectuera par une formation sur le tas pendant 12 jours (fois) au total, et concernera les points ci-dessous. Les deux maçons villageois des deux autres villages participeront à la formation pratique, acquerront les techniques de construction et construiront ensuite le parc de vaccination dans leur village. Deux techniciens spécialisés seront affectés pour l'encadrement technique.

Les principales techniques de construction pour les parcs de vaccination enseignées aux villageois seront les suivantes:

- Implantation de l'ouvrage (méthodes d'arpentage conformément aux plans)
- Dosage et prise du béton
- Assemblage du fer à béton
- Elévation des briques de béton
- Finition au mortier du mur en briques de béton
- Mise en place de l'entrée

Pour les outils nécessaires aux maçons villageois pour la construction (truelle, niveau, fil à plomb, équerre, mètre, taloche), le Prestataire fera savoir aux maçons villageois qu'ils doivent apporter les outils qui ont été distribués pendant les formations en construction pour les autres réalisations construites.

3) Tournée d'encadrement technique après les formations sur le tas

Il est prévu que la construction d'un parc de vaccination prendra à peu près 20 jours. Concernant les autres villages qui ont participé à la formation pratique, deux techniciens spécialisés du Prestataire effectueront, pendant la période d'exécution des travaux de construction, des tournées de soutien et d'encadrement à raison de 6 jours (fois) par village, et

portant sur les principaux points mentionnés au point 2) ci-dessus.

4) Encadrement des villageois sur les méthodes de gestion, maintenance et utilisation du parc de vaccination

Le Prestataire encadrera les villageois sur les méthodes de gestion, de maintenance et d'utilisation du parc à vaccination. Il affectera un technicien spécialisé, à raison de 1 jour par site.

(4) Programme des activités

La période d'exécution sera de 50 jours après la conclusion du contrat. Le programme d'exécution est proposé comme suit;

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | Remarques |
|--|---------------------------------|-----|---------|----|-----|---------|----|--|
| | Décembre | | Janvier | | | Février | | |
| | Mi | Fin | Déb | Mi | Fin | Déb | Mi | |
| Préparatifs et discussions à propos de la formation sur les tas avec les CAP | | — | | | | | | 5 jours |
| Formation sur la construction de l'ouvrage, et tournée pour l'encadrement | | | — | — | — | | | 12 jours au total pour la construction 6 tournées par village (2 pers.) |
| Encadrement pour la gestion, la maintenance et l'utilisation | | | | | — | | | 1 jour par village (une pers./ village) |
| Rédaction du rapport | | | | | | | — | 3 jours |

(5) Affectation du personnel

Le nombre de personnes à affecter pour chaque tâche est indiqué dans le tableau suivant. Pour la répartition des tâches de chaque membre du personnel, se référer au point (3).

| Rubriques | Contenu | Formateurs et tournées d'encadrement | Nombre de jours d'affectation du personnel du Prestataire (h.j. = homme-jour) | |
|---|--------------------------------|--|---|-----------------------------|
| | | | Coordinateur | Technicien spéc. |
| Préparatifs, discussions sur la planification | 1 jeu | | 2 h.j. (y compris 1 jour de discussions préalables avec CAP) | - |
| Formation sur les techniques de construction | Constr. modèle 1 village | Formateurs : Prestataire (2 pers.) | 1 h.j. | 12 j. × 2 pers. × 1 village |
| | Constr. villageoise 2 villages | Tournées d'encadrement : Prestataire (2 pers.) | X | 6 j. × 2 pers. × X villages |
| Formation en gestion et maintenance | Y villages | Formateur : Prestataire (1 pers.) | Y | 1 j. × 1 pers. × Y villages |
| Rédaction du rapport | 1 jeu | | 3 h.j. | - |
| TOTAL | | | h.j. | h.j. |

(6) Matériels et matériaux

Il n'y a ni matériels ni matériaux à prêter au Prestataire par le Commanditaire.

(7) Résultats

1) Rapports

Après l'achèvement des activités, le Prestataire établira un rapport (3 exemplaires, en français) incluant les éléments ci-dessous, un résumé de ce rapport (3 exemplaires de 2-3 pages en français) ainsi que les données de ce rapport enregistrées sur disquette FD ou disque CD, qu'il remettra au Commanditaire avec l'avis d'achèvement.

- ① Rapport sur les techniques de construction et les méthodes de gestion et d'entretien (degré de compréhension des habitants, problèmes, etc.) expliquées aux villageois.
- ② Supports pédagogiques utilisés
- ③ Rapport sur la situation de la contribution sous forme de main d'oeuvre des villageois aux travaux de construction
- ④ Problèmes et améliorations proposées concernant les méthodes d'encadrement des habitants

2) L'inspection finale sera effectuée pour vérifier la situation du renforcement des capacités des villageois (résultats de la formation et de l'encadrement) en se basant sur le rapport ci-dessus et pour vérifier la conformité des parcs à vaccination construits avec les termes de référence.

(8) Sécurité

Les présentes activités sont réalisées en séjournant dans les villages. Pour cette raison, des précautions seront prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc.. De plus, lors des déplacements entre les villages, le Prestataire devra s'informer à l'avance de l'état des routes et de leur praticabilité, et éviter les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité. Le prestataire devra prendre des mesures préventives contre les accidents pendant les travaux de construction.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: _____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : _____.

(10) Formulaire de devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres articles nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire des présentes activités effectuera les travaux, assurera l'encadrement des villageois et supervisera l'exécution conformément au contrat, aux présents Termes de référence et aux plans annexés.

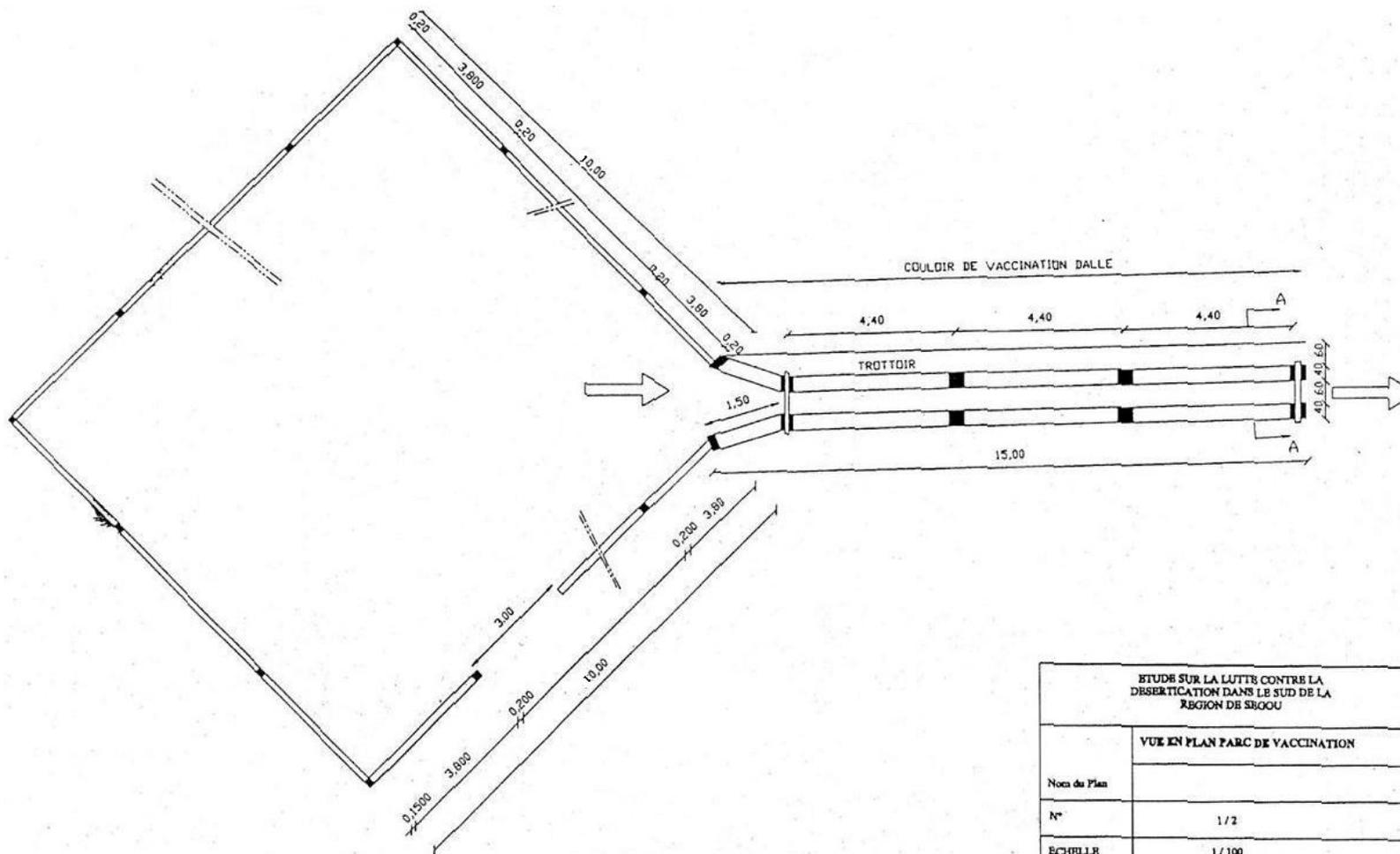
- ② Le Prestataire soumettra au Commanditaire le programme d'exécution des travaux dans un délais de 7 jours après l'acceptation d'exécution des travaux. Le Prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ Le Prestataire soumettra au Commanditaire l'avis d'achèvement à la fin des travaux et subira une inspection finale.
- ④ Le Prestataire se concertera toujours avec les CAP chargés des villages concernés, le CGTV et le groupe d'action spécifique (GAS) concerné du comité précité pendant l'exécution des activités.
- ⑤ Les rubriques ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront fixées par discussions entre le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

- ① Il est interdit au Prestataire de communiquer les informations sur les individus et les villages collectées pendant l'exécution des activités sans l'autorisation du Commanditaire.
- ② Le Prestataire assurera la coordination et l'exécution des travaux à réaliser par les villageois et ceux à réaliser par lui-même conformément aux plans annexés.
- ③ Le Prestataire supervisera l'exécution des travaux, et assurera l'encadrement et la conduite des travaux exécutés par les villageois.
- ④ Les villageois fourniront gratuitement les terrains requis pour le parc à vaccination. Lors de la formation sur le tas, ils seront également chargés de fournir gratuitement la main d'œuvre non qualifiée pour la fabrication des briques de béton pour les murs, les travaux d'excavation, le chargement et le transport des briques, etc.
- ⑤ Le Prestataire effectuera l'approvisionnement des matériaux utilisés qui devront être approuvés par le Commanditaire.
- ⑥ Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec les communes concernées et les agents CAP et sous la responsabilité du Prestataire.
- ⑦ Le transport jusqu'aux villages des matériels et des matériaux ainsi que de personnel concerné sera assuré par des véhicules ou des motos du Prestataire. Pour ce qui est des participants qui doivent se déplacer sur le lieu où se déroule la formation en techniques de construction, le Prestataire prendra à sa charge, pour chaque participant, les frais de repas (500 FCFA/jour) et de déplacement (500 FCFA/jour).

Plans annexés 1 . Parc de vaccination: Catégories de travaux et plans de construction

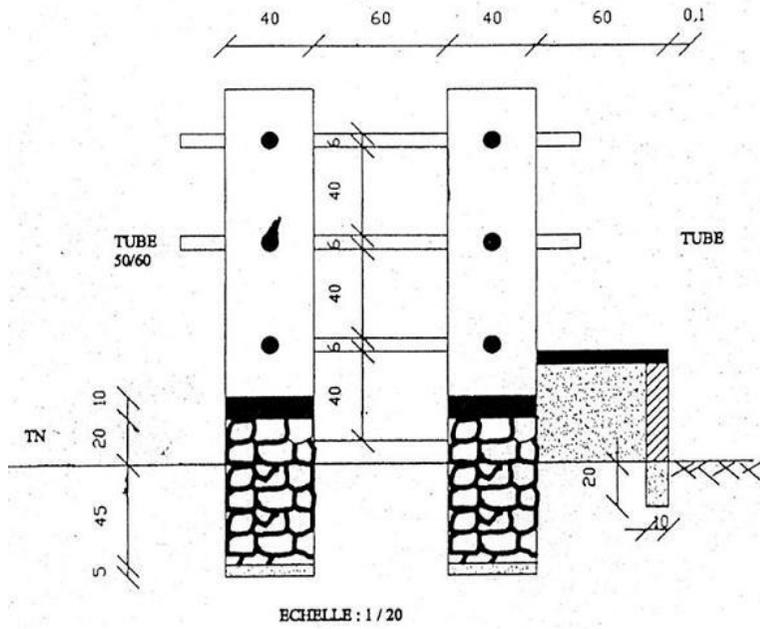
129



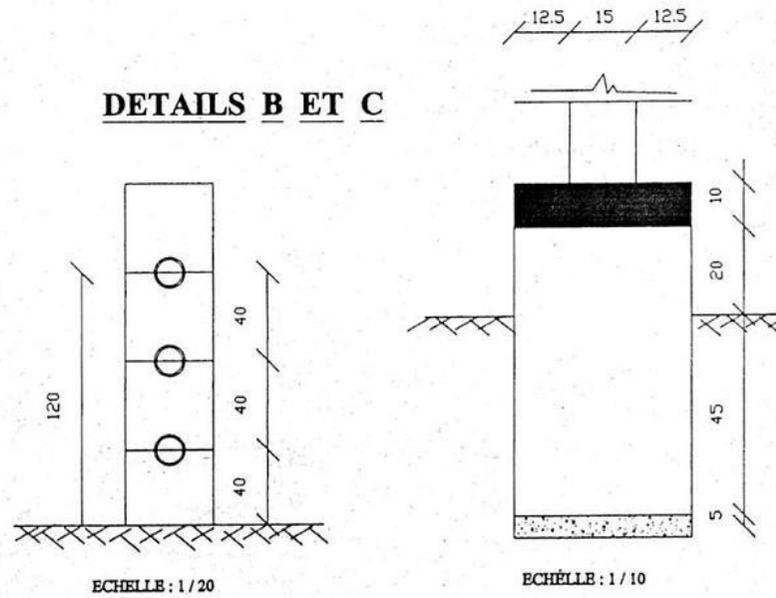
| | |
|---|-------|
| ETUDE SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LE SUD DE LA REGION DE SIGOOU | |
| VUE EN PLAN PARC DE VACCINATION | |
| Nom du Plan | |
| N° | 1/2 |
| ECHELLE | 1/100 |

DETAILS MUR DE CLOTURE

COUPE A-A



DETAILS B ET C



| | |
|--|-----------------|
| ETUDE SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LE SUD DE LA REGION DE SECOU | |
| DETAILS COULOIR DE VACCINATION ET MUR DE CLOTURE | |
| Nom de Plan | |
| N° | 2 / 2 |
| ECHELLE | 1 / 10 - 1 / 20 |

Termes de référence pour le soutien à l'établissement d'un règlement de gestion d'utilisation des terres

1. Application

Ces termes de référence s'appliquent au soutien à l'établissement d'un règlement de gestion de l'utilisation des terres dans le cadre du "Projet du renforcement de la capacité pour la lutte contre la désertification basée sur la communauté dans le sud de la région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Contenu des Termes de référence

Les présents Termes de référence traitent des points suivants :

- (1) Objectifs
- (2) Zone concernée
- (3) Envergure et contenu des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Affectation du personnel
- (6) Equipements et matériel
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Les objectifs des activités sont de sensibiliser les habitants ainsi que les utilisateurs des ressources naturelles (en particulier, des ressources forestières, ressources en fourrage et en eau) sur la conservation des ressources naturelles dans la zone concernée, d'appuyer l'établissement d'un règlement inter-villageois de gestion d'utilisation des terres pour la conservation des ressources naturelles et d'apporter un soutien dans la divulgation du règlement et le début de sa mise en vigueur.

(2) Zone concernée

Il s'agit de X villages ci-dessous dans la commune de ____ du Cercle de ____ et la commune de ____ du Cercle de____, et des villages voisins où l'utilisation des terres est effectuée conjointement avec ces 2 zones.

| Commune de ____, Cercle de ____ | | Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| No | Nom des villages | No | Nom des villages |
| 1 | | 1 | |

| | |
|---|---|
| 2 | 2 |
| 3 | 3 |
| 4 | 4 |
| 5 | 5 |

(3) Envergure et contenu des activités

Le Prestataire exécutera les activités indiquées ci-dessous (de 1) à 8)). Le soutien aux activités des villageois sera apporté en principe sous forme d'ateliers et le Prestataire affectera plus de 2 modérateurs à chaque atelier pour un bon déroulement des discussions.

L'atelier devra constituer un lieu d'échange d'opinions franches entre les intéressés et sera exécuté dans le cadre des activités de sensibilisation. Le Prestataire utilisera efficacement la convention d'utilisation des terres établie pendant la première phase de l'Etude et les expériences des villageois en tenant compte du transfert de techniques « de paysan à paysan » (Farmer to Farmer), qui est l'un des principaux objectifs de la présente Etude. Lors des ateliers 2), 3), 4), et 5) en particulier, le Prestataire demandera la présence de plus de 2 personnes qui ont participé à l'établissement de la convention pendant la première phase de l'Etude. A travers toutes les activités de soutien, le Prestataire améliorera les capacités des intéressés.

- 1) analyse de la situation actuelle des ressources naturelles (identification de la zone concernée)
- 2) analyse des intéressés, et analyse des problèmes
- 3) uniformité dans la connaissance des lois concernées
- 4) élaboration d'un projet de plan d'action et soutien
- 5) création d'une organisation chargée la gestion des ressources naturelles au niveau des villages et soutien à ces activités
- 6) mise en place d'un comité de concertation inter-villageois et tenue de réunions
- 7) ateliers pour l'établissement du règlement de gestion d'utilisation des terres et début des formalités administratives
- 8) diffusion des informations relatives au règlement de gestion d'utilisation des terres

L'annexe 1 montre la marche à suivre détaillée pour l'exécution des activités ci-dessus.

(4) Programme des activités

La période d'exécution sera de deux cent cinq (205) jours à partir de la date de conclusion du contrat. L'annexe 2 présente le programme d'exécution et l'affectation du personnel.

Cependant, on peut envisager le cas où les formalités administratives du règlement ne seraient pas remplies en 205 jours en raison de l'état d'avancement des discussions avec les organisations chargées des activités de gestion des ressources naturelles de chaque village ou les comités de concertation inter-villageois (parfois ce type de formalités administratives demandent plusieurs mois au niveau du gouvernement régional au Mali). En tenant compte de cela, les frais de radiodiffusion seront réglés au paiement final ; et au cas où les formalités administratives ne peuvent être achevées en 205 jours et que les informations relatives au

règlement ne peuvent être radiodiffusées, les frais de radiodiffusion seront alors déduits du montant du contrat en concertation avec le Commanditaire.

(5) Affectation du personnel

Le Prestataire affectera un modérateur de conférence et un assistant. Il choisira des personnes bien au courant de la situation sur le terrain, et l'on utilisera notamment en tant que formateurs villageois des habitants des villages où l'on a appliqué la convention sur la gestion de l'utilisation des terres établie au cours de l'Étude JICA.

(6) Equipements et matériel

Equipements et matériel ci-dessous seront prêtés par l'Equipe d'étude au prestataire sur sa demande. Le Prestataire les restituera au Projet sans délai après les activités. En cas d'anomalies des équipements (panne, etc.) pendant la période de prêt, les frais de réparation seront à la charge du Prestataire.

- Rapports du projet établis jusque là (rapports des études MARP, informations sur les organisations villageoises, etc.)
- Equipements audiovisuels nécessaires à la sensibilisation (groupe électrogène, transformateur- stabilisateur, magnétoscope et moniteur télé)

(7) Résultats

Le Prestataire soumettra au Commanditaire les rapports comme suit ;

1) Rapport intermédiaire

Trois (3) mois après la conclusion du contrat, le Prestataire soumettra un rapport intermédiaire (en français et son résumé en anglais (2 à 3 pages)) en deux exemplaires (la date de remise du rapport intermédiaire sera fixée en concertation avec le Commanditaire). Le rapport inclura les rubriques du rapport final mentionnées ci-dessous.

2) Rapport final

Le Prestataire soumettra un rapport final (en français, son résumé en anglais (2 à 3 pages)) en trois exemplaires, contenant les règlements établis (en français et langue locale), ainsi que la version numérique de son fichier (sur disquette ou sur disque CD), et ce avant le ____ 200X. Le rapport final inclura les rubriques ci-dessous :

- ① Aperçu des activités (1 page environ)
- ② Délimitation géographique fixée par le règlement (carte de la zone concernée, etc.), et informations nouvellement obtenues lors de l'identification de la zone concernée
- ③ Historique jusqu'à l'établissement du règlement (état d'avancement)
 - Problèmes communs des intéressés (organisations villageoises, CAP, services administratifs concernés, projets concernés) (résultats de l'analyse des problèmes et des différents intéressés)
 - Procès-verbaux de réunions et des ateliers
- ④ Problèmes rencontrés pendant les activités et solutions apportées

- ⑤ Liste des formateurs villageois (nom, village de résidence, villages où ils ont été envoyés)
 - ⑥ Evaluation par le Prestataire de la formation selon la méthode “de paysan à paysan” (Farmer to Farmer) (effets, résultats, points à améliorer)
 - ⑦ Synthèse (conclusion et recommandations)
 - ⑧ Annexes (règlement de gestion d’utilisation des terres, plan d’action, liste des participants aux réunions et ateliers, journal des activités et liste du matériel pédagogique utilisé)
- 3) L’inspection finale sera effectuée pour confirmer l’amélioration des capacités des villageois et des CAP (résultats de formation/encadrement) en se basant sur le rapport ci-dessus. Après l’achèvement de la prestation, le Prestataire soumettra au Commanditaire le rapport final avec un avis d’achèvement des activités.

(8) Sécurité

Au cours des présentes activités, des précautions seront prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc., lors des séjours dans les villages. De plus, lorsque le Prestataire et les participants aux formations se déplaceront entre les villages, le Prestataire s’informerà à l’avance de l’état des routes et de leur praticabilité, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d’urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire de devis

Voir le document en Annexe.

(11) Autres dispositions nécessaires

- 1) Dispositions générales
 - ① Avant d’exécution des activités, le Prestataire discutera de la méthode d’exécution, etc. avec le Commanditaire et soumettra le programme d’exécution dans les 7 jours suivant la conclusion du contrat. A ce moment, le prestataire communiquera ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d’urgence au Commanditaire.
 - ② Lors d’exécution des activités, le prestataire consultera toujours les comités de gestion du terroir villageois (CGTV), leurs groupes d’action spécifiques (GAS) concernés ou les organisations villageoises similaires.
 - ③ A la fin de l’étude sur le terrain, le Prestataire devra présenter sans délai le rapport final et subira l’inspection du Commanditaire.
 - ④ Les dispositions ne figurant pas dans les présents termes de référence seront définies par discussions entre le Commanditaire et le Prestataire.
- 2) Dispositions spéciales

- ① Dans le processus d'exécution des activités, le Prestataire adaptera le règlement de gestion au cadre juridique lié à la gestion des ressources naturelles au Mali.
- ② Le Prestataire résoudra les problèmes rencontrés au niveau des personnes et des organismes ayant des liens étroits avec les présentes activités, à savoir les Comités de gestion du terroir villageois ou les organisations villageoises similaires, les CAP, les services administratifs concernés et les projets concernés, etc., à travers une bonne perception et une analyse de ces problèmes.
- ③ La fabrication de poteaux indicateurs est à la charge du Prestataire. Le Prestataire déterminera le lieu et la date de la mise en place de poteaux et la main d'œuvre nécessaire pour leur mise en place, etc. en concertation avec les villages. Les matériaux disponibles au niveau des villages et la main d'œuvre pour la mise en place de poteaux seront fournis à titre gratuit par les villageois.
- ④ Dans des projets passés, le manque de collaboration avec les services administratifs concernés au moment de l'établissement du règlement s'est traduit par un retard des formalités administratives ou l'émission de permis de coupe en contradiction avec le règlement de gestion, etc. Pour éviter ce genre de problèmes, le Prestataire promouvra la participation à des ateliers de personnes ayant des intérêts opposés afin d'établir des relations qui permettent une gestion durable des ressources naturelles. L'annexe 3 montre la répartition des rôles envisagée pour les intervenants concernés.
- ⑤ Le document annexé 1 montre un exemple du règlement de gestion d'utilisation des terres. Cependant, lors de l'établissement du règlement, le modèle de règlement ne doit pas être présenté trop facilement aux villages. Le soutien devra être apporté en se référant au résultat de l'étude MARP afin que le règlement soit établi par les villageois eux-mêmes.

Annexe 1 Marche à suivre détaillée pour l'exécution des activités

| Ordre | Rubriques | Détails |
|-------|---|--|
| 1 | Analyse de la situation des ressources naturelles | Diagnostic des méthodes actuelles de la gestion des ressources naturelles en exploitant au maximum les résultats des études menées jusqu'à présent (étude MARP, enquêtes, etc.) ; Identification et reconfirmation des villages (terroir) concernés par le règlement de gestion |
| 2 | Analyse des intéressés (acteurs) ; analyse des problèmes | Analyse des intéressés et des problèmes relatifs à la gestion des ressources naturelles ; Mise en commun par les intéressés des résultats obtenus afin d'uniformiser leur perception de la gestion des ressources naturelles (susciter le sentiment d'être des parties prenantes et des participants). |
| 3 | Uniformité de la connaissance des lois concernées | Discussions sur la différence entre le droit coutumier et les lois en vigueur pour avoir une connaissance uniforme de la compétence des villages |
| 4 | Création d'une organisation pour la gestion des ressources naturelles au niveau des villages | Mise en place d'une organisation pour établir un règlement de gestion d'utilisation des terres et un plan d'action. Cependant, au cas où il existe déjà une organisation villageoise qui peut s'y substituer, des concertations et des initiatives seront prises pour incorporer ces activités dans celles de cette organisation. |
| 5 | Elaboration d'un projet de plan d'action | Elaboration d'un plan d'action pour la gestion durable des ressources naturelles ; poursuite du soutien à l'élaboration du plan d'action jusqu'à l'établissement d'un règlement de gestion |
| 6 | Mise en place d'un comité de concertation inter-villageois (comité pour établissement d'un règlement) | Tenue de discussions inter-villageoises pour établir un règlement de gestion en réunissant les représentants de l'organisation chargée de la gestion des ressources naturelles mise en place au niveau de chaque village, des CAP, des services administratifs et des projets concernés |
| 7 | Etablissement d'une règlement de gestion d'utilisation des terres | Signature par les représentants des villages et enregistrement administratif du règlement élaboré à travers des discussions entre les villages |
| 8 | Radiodiffusion du règlement | Soutien à la fabrication, à la distribution et à la mise en place de panneaux indicateurs pour informer sur le règlement ; Utilisation des médias tels que radiodiffusion, etc. Nouvelles sensibilisation des villageois sur la gestion des ressources naturelles lors du soutien à la mise en place des panneaux indicateurs. |

Annexe 2 Programme d'exécution

| Ordre | Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | Remarques (pour chacune des zones) |
|-------|---|---------------------------------|-------|------|------|------|------|------|---|
| | | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Jan. | Fév. | |
| 0 | Préparation (5 jours) | | ■ | | | | | | Communication avec les villages (programme, etc.) |
| 1 | Analyse de la situation actuelle des RN | | ■ | | | | | | (1 jour x 2 modérateurs) + 2 villageois de la zone avancée |
| 2 | Analyse des intéressés et des problèmes | | ■ | | | | | | (3 jours x 2 modérateurs) + 2 villageois de la zone avancée |
| 3 | Uniformité de la connaissance de lois concernées | | ■ | | | | | | (2 jours x 2 modérateurs) + 2 villageois de la zone avancée |
| 4 | Elaboration d'un projet de plan d'action et soutien | | | ■ | | | | | (5 fois ou plus) + 2 villageois de la zone avancée 2 modérateurs |
| 5 | Création d'une organisation pour la gestion des RN au niveau des villages et soutien à ses activités | | | ■ | | | | | (5 fois ou plus) + 2 villageois de la zone avancée 2 modérateurs |
| 6 | Mise en place d'un comité de concertation inter-villageois Tenue de réunions | | | ■ | | | | | Organisation de réunions (5 fois ou plus) en tenant compte du plan d'action de chaque village et des activités de l'organisation pour la gestion des RN. 2 modérateurs |
| 7 | Atelier pour établissement d'un règlement de gestion d'utilisation des terres Formalités administratives | | | | | | ■ | | (1 jour x 2 modérateurs) |
| 8 | Diffusion du règlement (radio) (Soutien à la matérialisation par des panneaux) | | | | | | | ■ | (1 programme 30mn. x 3 fois) 2 panneaux ou plus x nombre de villages |
| 9 | Rapport | | | | | | | ■ | |

Le déroulement des différents ateliers est pris en compte lors de l'atelier suivant.

Annexe 3 Répartition des rôles envisagée pour les parties intéressées

| Organisation | Rôle individuel | Rôle commun |
|---|---|--|
| Organisations au niveau des villages <u>Villageois des sites avancés</u> | Sensibilisation / animation au niveau des villages (de villageois à villageois (Farmer to Farmer)) | Actions de sensibilisation, participation à des ateliers ; présence au comité de concertation inter- villageois, soutien à l'établissement d'un règlement et au respect du règlement (gestion durable des ressources naturelles) |
| CAP | Soutien à l'établissement d'un règlement/suivi relatif au respect du règlement (formation sur le tas) | |
| | Soutien à la gestion des ressources naturelles / gestion des conflits (surtout dans des villages) | |
| Prestataire (ONG ou bureau d'étude) | Gestion de l'ensemble des activités pour l'établissement d'un règlement | |
| | Soutien à la gestion des ressources naturelles / gestion des conflits (surtout entre des villages) | |
| | Conseil sur le contenu du règlement | |
| | Formation sur le tas des CAP | |
| Services administratifs | Conseil sur le contenu du règlement (lois afférentes, etc.) | |
| | Soutien administratif pour l'enregistrement du règlement et la mise en application | |
| | Salles de réunion fournies à titre gratuit | |
| Projets concernés | Conseil sur le contenu du règlement (exemples dans le passé / mise en commun des expériences réussies) | |
| | Collaboration étroite (exécution et promotion des activités relatives à la gestion des ressources naturelles) | |

Termes de référence pour les travaux de construction du moulin

1. Application

Les présents termes de références s'appliquent à les travaux de construction du moulin et à l'encadrement technique et en gestion dans le cadre du "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
 - (2) Zone concernée
 - (3) Etendue et contenu des activités
 - (4) Programme des activités
 - (5) Affectation du personnel
 - (6) Matériels et matériaux
 - (7) Résultats
 - (8) Sécurité
 - (9) Communication
 - (10) Formulaire de devis
 - (11) Autres dispositions nécessaires
- Annexe 1. Catégories de travaux et plans de construction
Annexe 2. Equipements à introduire

(1) Objectifs

L'objectif des présentes activités est de réaliser la construction du bâtiment du moulin et l'encadrement technique requis pour assurer une bonne exploitation et gestion du moulin et des équipements installés.

(2) Zone concernée

Il s'agit des sites indiqués par les CGTV dans X villages ci-dessous désignés par le Projet et situés dans la commune de _____ du cercle de _____.

| Commune de ____, cercle de ____ | |
|---------------------------------|---------|
| No | Village |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |

(3) Etendue et contenu des activités

1) Construction du bâtiment du moulin

Le Prestataire construira un bâtiment de moulin qui servira de modèle à _____, sur la base des plans et des catégories de travaux de l'Annexe-1.

- ① Le Prestataire exécutera les travaux de construction du moulin dans le village de ____ avec la participation des habitants (fourniture gratuite de la main-d'œuvre non qualifiée, des briques en banco ainsi que du terrain de construction).
- ② Pendant le processus de construction du bâtiment modèle de moulin, le Prestataire enseignera les techniques de construction par une formation sur le tas (techniques d'assemblage de la toiture, de mise en place des tôles et de finition par crépissage au mortier) à 2 maçons villageois pour X villages où sont construits un moulin². Le nombre de jours de cette formation est de 4 jours au total. Le Prestataire préparera pour chaque stagiaire un jeu d'outils (Y jeux d'outils au total) nécessaire aux travaux de construction, comme indiqué ci-dessous.

| | | | |
|-------------|---|---------|---|
| Truelle | 1 | Equerre | 1 |
| Niveau | 1 | Mètre | 1 |
| Fil à plomb | 1 | Taloche | 1 |

- ③ Excepté pour le village de la construction modèle, dans Z autres villages, le bâtiment du moulin sera construit par les villageois eux-mêmes qui ont acquis les techniques au cours de la formation en construction. Le Prestataire fournira les matériels et matériaux qui ne peuvent être obtenus sur place tels que matériaux pour le toit, portes et fenêtres, ciment, etc. (voir en Annexe-1). Le bâtiment sera construit par les villageois eux-mêmes qui auront été formés par d'autres activités. Le Prestataire assurera la supervision et l'encadrement pour la construction en faisant la tournée des villages. Il est prévu que la construction d'un bâtiment prendra 15 jours environ. Pendant cette période, le nombre de tournées sera de 4 par village, à savoir au moment des travaux de fondations, de mise en place des portes et fenêtres, des travaux de toiture et de la finition au mortier. La période des tournées sera déterminée après entretien avec les habitants, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

2) Fourniture du moulin (moteur), etc.

Le Prestataire achètera, transportera et installera X moteurs de moulins et l'outillage connexe dans chaque village. La puissance du moteur du moulin sera de 8 chevaux (voir l'Annexe-2 pour les spécifications détaillées).

3) Formation des villageois

Le prestataire encadrera les villageois de la façon suivante en vue de leur permettre d'exploiter et de gérer le moulin de manière autonome. Les 2 techniciens du consultant ci-dessus seront responsables des activités d'encadrement de chaque moulin et consacreront 3 jours par village pour l'ensemble des composantes ①, ② et ③.

| Composantes de l'encadrement | Nbr. jours | Période | Personnel |
|---|------------|-------------------------|---|
| ① Etablissement d'un programme des travaux de construction du bâtiment et d'installation du moteur du moulin | 1 | Avant la construction | Ingénieur en construction, et spécialiste en planification et en établissement des règlements |
| ② Encadrement sur les méthodes de gestion du moulin du groupe villageois chargé de sa gestion <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du règlement de gestion et entretien du moulin • Méthodes de gestion comptable | 1 | Pendant la construction | |

| | | | |
|---|---|-----------------------|--|
| ③ Encadrement technique concernant l'opération du moteur du moulin et ses réparations au groupe villageois de gestion du moulin | 1 | Après la construction | Ingénieur spécialisé en opération et réparations |
|---|---|-----------------------|--|

(4) Programme d'exécution

Ces activités seront réalisées dans les 60 jours qui suivront la conclusion du contrat. Le programme d'exécution proposé est comme suit ;

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | Remarques |
|--|---------------------------------|-----|-------|----|------|------|----|-----|--|
| | Déc. | | Janv. | | Fév. | | | | |
| | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | |
| Préparatifs | | | — | | | | | | 5 jours |
| Construction (1 bâtiment) ; Tournée pour l'encadrement | | | — | — | | | | | Construction: 15 jrs. Tournées: 4 par village (2 pers.) |
| Apport et installation du moulin (moteur); encadrement pour sa gestion et son fonctionnement | | | | | — | — | — | — | 3 jours par village (2 pers.) |
| Rédaction de rapport | | | | | | | | — | 3 jours |

(5) Affectation du personnel

Le nombre de personnes à affecter pour chaque tâche est indiqué dans le tableau suivant. Pour la répartition des tâches de chaque membre du personnel, se référer au point (3).

| Rubriques | Contenu | Période totale d'exécution | Formateurs et tournées d'encadrement | Nombre de jours d'affectation du personnel du Prestataire (h.j. = homme-jour) | |
|---|--------------------------------|----------------------------|--|---|-----------------------------|
| | | | | Coordinateur | Technicien spéc. |
| Préparatifs, discussions sur la planification | 1 jeu | / | / | 2 h.j. (y compris 1 jour de discussions avec les CAP) | - |
| Formation sur les techniques de construction | Construction modèle 1 village | 15 jours | Formateurs : Prestataire (2 pers.) | 1 h.j. | 4 j. × 2 pers. × 1 village |
| | Constr. villageoise X villages | 15 jours/village | Tournées d'encadrement : Prestataire (1 pers.) | X h.j. | 4 j. × 2 pers. × X villages |
| Formation en gestion et maintenance | Y villages | 3 jours/village | Prestataire (2 pers.) : encadrement pour installation moteur, fonctionnement, gestion et entretien | Y h.j. | 3 j. × 2 pers. × Y villages |
| Rédaction du rapport | 1 jeu | / | / | 3 h.j. | - |
| Total | | | | h.j. | h.j. |

(6) Matériels et matériaux

Le Commanditaire ne prêtera pas de matériel ni d'équipements au Prestataire.

² Les techniques de construction à apprendre pour l'aménagement de n'importe quelle infrastructure (moulin, etc.) sont à peu près identiques ; et pour une meilleure organisation du déplacement des maçons villageois dans la zone, ceux-ci participeront à la formation en construction qui a lieu dans le village objet d'une construction modèle qui est le plus proche de leur village, quel que soit le type d'infrastructure prévue dans leur propre village.

(7) Résultats

1) Rapport

Le Prestataire élaborera et soumettra à la fin des activités au Commanditaire un rapport final incluant les rubriques ci-dessous (2 exemplaires en français) et un résumé de rapport (2 exemplaires de 2-3 pages en français) ainsi que les fichiers du rapport enregistré sur une disquette FD ou un disque CD, en même temps que l'avis d'achèvement.

- ① Résultats de la construction des moulins
- ② Résultats de l'encadrement des villageois pour la gestion et l'exploitation du moulin
- ③ Résultats de la participation des habitants (fourniture de main-d'œuvre, etc.)
- ④ Matériel pédagogique utilisé pour l'encadrement des villageois
- ⑤ Situation de la participation des CAP
- ⑥ Problèmes liés aux méthodes d'encadrement des habitants et des CAP, et proposition d'améliorations

2) Inspection Finale

L'inspection finale sera effectuée pour confirmer le renforcement des capacités des CAP et des villageois en se basant sur le rapport ci-dessus, vérifier la conformité des bâtiments de moulins construits avec les termes de référence et le fonctionnement des moteurs de moulin.

(8) Sécurité

Les présentes activités seront menées en séjournant dans les villages. Le Prestataire prendra donc des précautions au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc. Quant aux déplacements entre les villages, le Prestataire évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité, étant donné parfois le mauvais état des pistes. Le Prestataire devra prendre des mesures préventives contre les accidents pendant les travaux de construction.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire de devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres rubriques nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire exécutera les activités conformément au contrat, aux présents termes de référence et aux plans annexés.
- ② Le Prestataire soumettra au Commanditaire un programme d'exécution des travaux dans les 4 jours suivant la conclusion du contrat pour approbation. Le Prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ Le Prestataire soumettra au Commanditaire l'avis d'achèvement à la fin des travaux et subira l'inspection finale.
- ④ Concernant l'encadrement des populations et l'établissement des règles, le Prestataire exécutera la prestation en se concertant toujours avec les CAP chargés des villages concernés, les CGTV et le Groupe d'Action Spécifique (GAS) concerné du CGTV pendant l'exécution des activités.

- ⑤ Les matériels et matériaux disponibles dans les villages comme les matériaux en banco et les traverses en bois pour la toiture seront préparés et pris en charge par les villageois.
- ⑥ Les dispositions non couvertes par les présents Termes de référence seront définies en concertation avec le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

① Réunions avec le Commanditaire

Des réunions avec le Commanditaire auront lieu aux périodes suivantes, et selon les besoins.

- Après la conclusion du contrat, au moment de l'établissement du programme d'exécution des activités
- A mi-course des activités (lors de l'achèvement des travaux de construction par formation sur le tas)
- Au moment de l'élaboration du projet de rapport

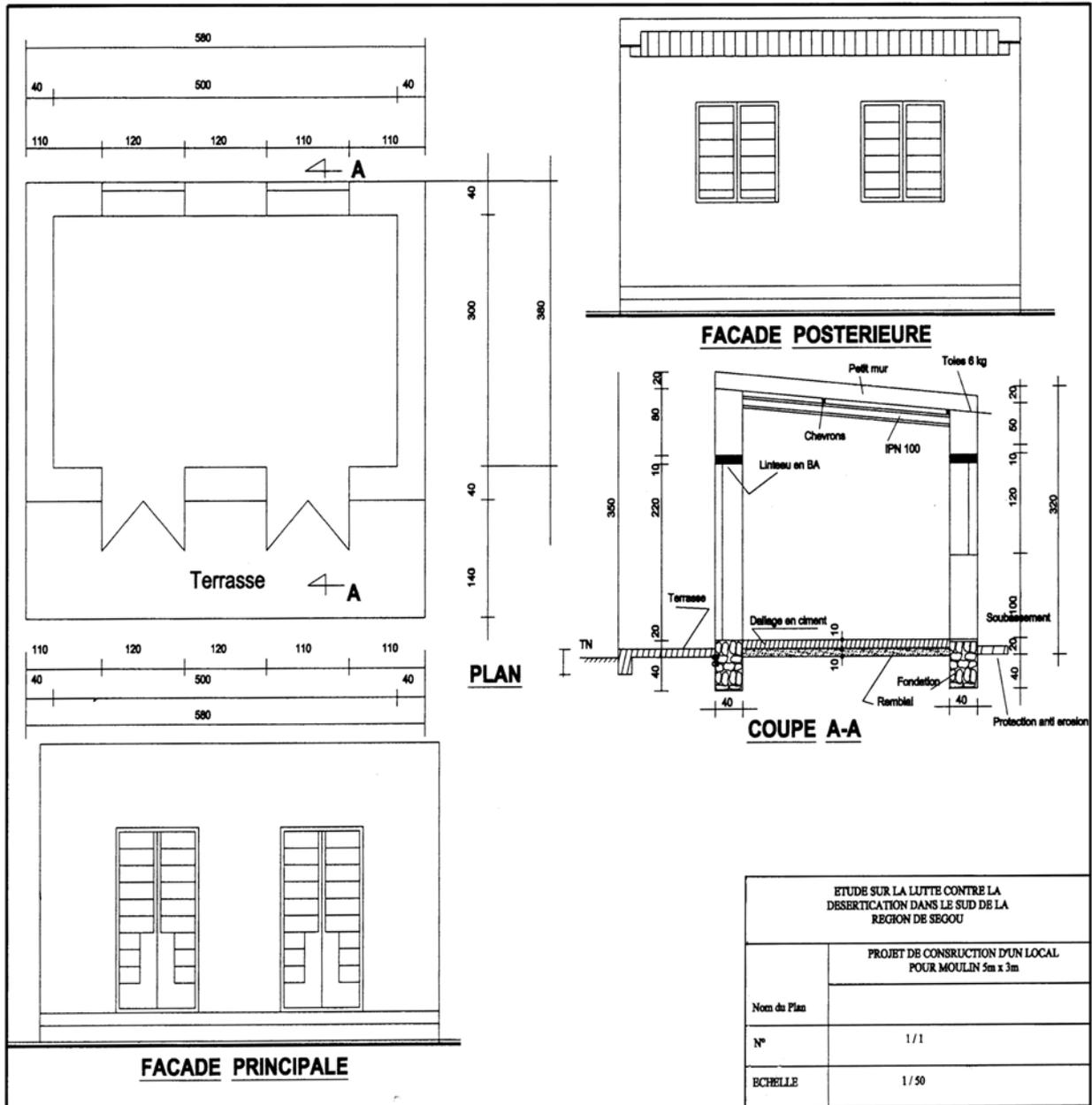
② Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de divulguer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.

③ Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec les communes concernées et les CAP (agents AACAEER) et sous la responsabilité du Prestataire.

④ Le transport jusqu'aux villages des matériels et des matériaux ainsi que le déplacement du personnel chargé de l'encadrement dans les villages seront assurés par les véhicules ou les motos du Prestataire. Pour ce qui est des participants qui doivent se déplacer sur le lieu où se déroule la formation en techniques de construction, le Prestataire prendra à sa charge, pour chaque participant, les frais de repas (500 FCFA/jour) et de déplacement (500 FCFA/jour).

⑤ Le but est que ces activités permettent d'alléger les travaux de mouture des céréales exécutés par les femmes et contribuent de ce fait à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des villageois et des femmes en particulier, et notamment à l'augmentation des revenus monétaires.

ANNEXE 1 - Plan de structure d'un moulin



| | |
|--|--------|
| ETUDE SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LE SUD DE LA REGION DE SEGOU | |
| PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR MOULIN 5m x 3m | |
| Nom du Plan | |
| N° | 1 / 1 |
| ECHELLE | 1 / 50 |

ANNEXE 2 - Travaux de construction et équipements à introduire

(1) Aperçu (pour un moulin)

| Rubriques | Teneur | Remarques |
|--|--|---|
| Bâtiment | Bâtiment de plain pied en banco amélioré 5 x 3 m | |
| Moulin (moteur) | Moulin avec un moteur diesel de 8 CV (marque INDIA) | Garantie d'1 an Accessoires (une paire de disques de rechange : No1) |
| Matériel connexe (transport et installation compris) | Réservoir de carburant (100 litres) Un jeu d'outils de réparation (clés, tournevis) | Utilisation d'un fût, tuyau d'échappement et tuyau de carburant |

(2) Spécifications des travaux de construction : Finitions de chaque partie

① Spécifications des travaux

| | | |
|----------------|---------------------|---|
| Travaux du sol | Site | On choisira un site au fondement stable et bien drainé |
| | Nivellement | Le nivellement se fera sur une largeur de 2m du bâtiment afin de faciliter l'écoulement d'eau |
| Bétonnage | Fondations | Pierres concassées, coulage de béton, Quantité de ciment : 350 kg/m ³ |
| Toiture | Poutre transversale | Fer en I (IPN) de 80mm Cornière 50mm |
| Cloisons | Porte d'entrée | Porte en fer (1,2 x 2,2m) |
| | Fenêtres | Fenêtres en fer (1,2 x 1,2m) |
| Toit | Matériau du toit | Tôle ondulée galvanisée 2 mm d'épaisseur |
| Mortier | Mur extérieur | Finition par crépissage en mortier |

② Finition de chaque partie

| | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Partie | Finition |
| Toit | Tôle ondulée galvanisée |
| Mur extérieur et intérieur | Crépissage en mortier |
| Sol | En béton |
| Plafond | En toiture |
| Porte d'entrée | Porte en fer peinture anti-rouille |
| Fenêtre | Fenêtre en fer peinture anti-rouille |

Termes de référence pour la formation sur la fabrication de foyers améliorés

1. Application

Les présents Termes de référence s'appliquent aux activités relatives à la formation sur la fabrication de foyers améliorés à exécuter dans le cadre du «Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire) ».

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
- (2) Zones concernées
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Programme d'exécution
- (5) Affectation du personnel
- (6) Matériels et matériaux
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formule du devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Une formation sur la fabrication des foyers améliorés sera réalisée selon l'approche "de paysan à paysan" ("Farmer to Farmer" : transfert de compétences techniques de villageois à villageois). L'objectif des activités est de réaliser la conservation des ressources forestières et d'alléger le travail des femmes par le biais de la vulgarisation des foyers améliorés aux populations villageoises.

(2) Zone concernée

Il s'agit de X villages ci-dessous de la commune de ___ du cercle de ___ dans le sud de la région de Ségou, désignés par la mission d'Etude.

| Commune de ___, Cercle de ___ | |
|-------------------------------|---------|
| No. | Village |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |

(3) Etendue et contenu des activités

1) Personnes concernées

- (a) Formation pour la fabrication de foyers en terre : Habitants des villages concernés indiqués en (2) ci-dessus, et qui ont obtenu l'approbation du CGTV pour se présenter à la formation (en principe 12 femmes par village, qui vulgariseront ces techniques auprès des autres

villageois après la formation).

- (b) Formation pour la fabrication de foyers en fer : Forgerons existant dans les villages concernés indiqués au point (2) ci-dessus, ou ceux qui ont l'approbation du CGTV pour participer au stage; au maximum 2 personnes par village.

2) Teneur de l'encadrement

Les stagiaires bénéficieront d'un transfert de techniques sur la fabrication de foyers tout en échangeant des opinions avec les formateurs villageois. Le Prestataire exécutera la formation et vulgarisation des techniques pour la fabrication de foyers en terre (banco) et en fer vis-à-vis des villageois et assistera les formateurs villageois dans leur encadrement technique.

Dans les projets passés, seuls les villageois qui recevaient le stage de formation connaissaient les techniques de fabrication, et il n'y a pas véritablement de diffusion ni d'encadrement donnés de villageois à villageois dans et hors du village. Le Prestataire devra encadrer les villageois en cherchant avec sérieux comment améliorer cette situation.

(a) Fabrication de foyers en terre

- ① Le Prestataire enverra un formateur villageois et un formateur spécialisé dans X villages indiqués dans le point (2) plus haut, orientera les formations par l'intermédiaire des formateurs villageois comme indiqué en 2) ci-dessus, et gèrera l'ensemble des formations en assistant les formateurs villageois.
- ② L'encadrement technique vis-à-vis des habitants de chaque village comprendra une formation pratique sur les techniques de fabrication de 2 jours effectuée par les formateurs villageois (approvisionnement en matériaux → préparatifs de fabrication → fabrication → finition) et une démonstration d'un jour permettant de comparer les effets des foyers améliorés à ceux des foyers conventionnels, afin de faire reconnaître l'efficacité des foyers améliorés.
- ③ Le Prestataire complètera la vulgarisation technique s'il juge qu'il y a des parties à compléter dans la formation effectuée par les formateurs villageois.

(b) Fourniture des outils pour la fabrication de foyers en fer, et encadrement des groupes villageois de fabrication

- ① Le Prestataire désignera l'un des X villages mentionnés au point (2) plus haut comme lieu de formation, affectera un formateur villageois et un formateur spécialisé, orientera les formations par l'intermédiaire des formateurs villageois comme indiqué en 2) ci-dessus; le formateur spécialisé gèrera l'ensemble des formations en assistant les formateurs villageois.
- ② Le Prestataire effectuera séparément la formation de base en salle (types de foyers améliorés en fer, principes théoriques pour la fabrication, 2 jours) et la formation pratique (approvisionnement en matériaux → préparatifs de fabrication → fabrication → finition ; 10 jours) pour la fabrication et l'installation de foyers en fer au niveau des villages. Les types des foyers en fer à utiliser dans les cours pratiques seront Nafacaman et Teliman. Voici ci-dessous le programme proposé.

| Jours | Matinée | Après midi |
|-------|---|---------------------------|
| 1 | Généralités sur les foyers améliorés en fer | Cours pratiques Teliman |
| 2 | Techniques de base de fabrication | Cours pratiques Teliman |
| 3-5 | Cours pratiques Teliman | Cours pratiques Teliman |
| 6-11 | Cours pratiques Nafacaman | Cours pratiques Nafacaman |

- ③ Les outils de forgeron requis pour la formation sont indiqués dans le point (6).

(4) Programme des activités

La période d'exécution sera dans 45 jours à partir de la conclusion du contrat. Le programme d'exécution est proposé comme suit ;

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | Remarques |
|--|---------------------------------|-----|---------|-------|-------|---------|----|-----|-----------------------------|
| | décembre | | janvier | | | février | | | |
| | mi | fin | début | mi | fin | début | mi | fin | |
| Préparatifs, discussion avec les CAP | | | — | | | | | | 5 jours |
| Approvisionnement en matériaux disponibles aux villages, Préparatifs | | | | | | | | | foyers en terre |
| Encadrement pour les foyers en fer | | | | | ————— | | | | 12 jours, 1 personne |
| Encadrement pour les foyers en terre | | | | | ————— | | | | 3 jours/village, 1 personne |
| Rédaction du rapport | | | | | | | | — | 3 jours |

(5) Affectation du personnel

Le Prestataire affectera un superviseur de formation qui s'occupera des discussions avec le Commanditaire, la programmation, la gestion de la formation et l'élaboration du rapport, un formateur spécialisé et un formateur villageois. Le superviseur de la formation discutera bien avec les CAP. Pour le formateur villageois, on utilisera les compétences de ceux qui ont été formés dans les villages pilotes de l'Etude JICA.

Le nombre de jours d'affectation du formateur spécialisé, qui assiste et appuie le formateur villageois, sera de 12 jours pour la formation sur les foyers en fer, et de X jours pour celle sur les foyers en terre. Le nombre de jours d'affectation du formateur villageois, qui sera le formateur principal de la formation, sera identique.

(6) Equipements et matériels

Aucun équipement et matériel ne sera fourni au Prestataire par le Commanditaire.

Le Prestataire fournira le matériel nécessaire pour la fabrication de foyers en fer (voir le tableau ci-dessous), et les remettra en main propre à chaque stagiaire. Après la formation, le Prestataire décidera de la méthode de gestion de ces outils après discussions avec les stagiaires et le CGTV. Il est souhaitable que la gestion et la propriété des outils soient du ressort du CGTV et du GAS concerné, et non pas des individus qui ont suivi la formation.

Le Prestataire prendra en charge les frais d'achat de ce matériel.

| Outils | Quantité |
|--------------------|----------|
| Marteau | 1 |
| Traceur métallique | 1 |
| Cisaille à main | 1 |
| Equerre | 1 |
| Rail (1m) | 1 |
| Brosse métallique | 1 |
| Perceur | 1 |

| | |
|-------------|---|
| Burin | 1 |
| Mètre ruban | 1 |

(7) Résultats

1) Rapports

Après l'achèvement de la présente prestation, le Prestataire présentera au Commanditaire un rapport par village incluant les rubriques ci-dessous (3 exemplaires, en français) et un résumé du rapport (3 exemplaires de 2-3 pages en français) ainsi que les données du rapport sur une disquette FD ou un disque CD, et ce en même temps que l'avis d'achèvement. Le rapport inclura les éléments suivants.

- Rapport consignait la teneur de l'encadrement et son déroulement
- Supports pédagogiques utilisés (manuel des procédures de fabrication, en français et en bambara)
- Noms des participants par village (la participation du CAP sera aussi consignée)
- Liste des formateurs villageois (nom, village de résidence, village où ils sont envoyés)
- Réactions des stagiaires (degré de compréhension des stagiaires)
- Effets de la formation de paysan à paysan; résultats obtenus; points à améliorer
- Plans des modèles de foyers fabriqués
- Problèmes méthodologiques rencontrés lors de l'encadrement des stagiaires, façons d'y remédier, propositions et idées d'améliorations

2) L'inspection finale sera effectuée pour confirmer la situation du renforcement des capacités des habitants (résultats de formation/encadrement) en se basant sur le rapport ci-dessus.

(8) Sécurité

Lorsque le Prestataire séjournera dans les village au cours des présentes activités, il prendra des précautions au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc. Quant aux déplacements entre les villages, le Prestataire vérifiera leur praticabilité, étant donné parfois le mauvais état des pistes, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire du devis

Se référer au document annexé.

(11) Autres articles nécessaires

1) Généralités

- ① Le Prestataire soumettra le programme d'exécution dans les 7 jours suivant la conclusion du contrat après discussion avec le Commanditaire sur les méthodes d'exécution des activités avant leur mise en oeuvre. Le Prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ② Le Prestataire soumettra au Commanditaire l'avis d'achèvement après l'achèvement des travaux et les rapports.

- ③ Le Prestataire exécutera ses activités en se concertant constamment avec les CAP chargés des villages concernés, les CGTV et les groupes d'actions spécifiques concernés desdits Comités.
- ④ Les dispositions ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront définies en concertation avec le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

- ① Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de communiquer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.
- ② Les villages fourniront gratuitement le lieu requis pour la formation.
- ③ Les habitants fourniront aussi à titre gratuit les matériaux disponibles dans les villages et la main d'oeuvre pour les préparatifs de fabrication.
- ④ Pour l'exécution des présentes activités, le transport des matériaux et matériel jusqu'aux villages se fera en véhicule, et le déplacement du personnel tels que les formateurs pour l'encadrement des populations en moto ou en véhicule. Pour les participants qui doivent se déplacer de leur village de résidence jusqu'au lieu de formation, le Prestataire prendra à sa charge les frais de repas (500 FCFA/personne) et de déplacement (500 FCFA/personne).
- ⑤ Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec la commune concernée et les CAP (agents AACAEER) responsables des villages concernés et sous la responsabilité du Prestataire.
- ⑥ Dans les projets passés, seuls les villageois qui recevaient le stage de formation connaissaient les techniques de fabrication, et il n'y a pas véritablement d'encadrement donné de villageois à villageois dans et hors des villages. Le Prestataire examinera les façons d'améliorer cette situation, et fera des propositions à ce sujet dans le rapport. Par exemple, il réalisera la formation de sorte que les villageois qui ont été formés organisent une réunion pour diffuser les techniques acquises auprès des autres villageois, ou encore il proposera que les villageois qui encadrent les autres villageois puissent être rémunérés par le CGTV.
- ⑦ Lors de l'exécution, le Prestataire prendra en considération la période d'exécution et informera au préalable les stagiaires de la date et l'heure de formation, et des autres dispositions nécessaires. D'autre part, le Prestataire s'assurera de disposer des formateurs nécessaires pour chaque encadrement technique. Lorsque plusieurs formateurs sont nécessaires, le Prestataire précisera clairement le village dont chaque formateur est chargé afin d'effectuer un encadrement technique efficace.

Termes de Référence pour la formation et la vulgarisation des produits artisanaux

1. Application

Ces Termes de référence s'appliquent aux activités de formation et de vulgarisation de produits tels que les produits artisanaux etc., réalisées dans le cadre du «Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire) ».

2. Composants des termes de référence

Les composants des termes de référence sont les suivants ;

- (1) Objectifs
- (2) Zones concernées
- (3) Etendue et contenu des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Affectation du personnel
- (6) Matériels et matériaux
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire du devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

L'objectif des activités est d'exécuter un encadrement pour la diffusion des techniques de fabrication de produits convertibles en espèces, notamment les produits artisanaux, en ciblant principalement les groupes de femmes.

(2) Zone concernée

Il s'agit de X villages ci-dessous de la commune de ____ du cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par la mission d'Etude.

| Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|---------|
| No. | Village |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |
| 7 | |

(3) Etendue et contenu des activités

Dans ces activités, on s'intéressera particulièrement aux ressources naturelles existantes dans les villages, et l'on développera des produits commercialisables qui peuvent être fabriqués par les

villageois à partir de ces ressources en ciblant surtout les groupes féminins dans les villages.

1) Sélection du menu de formations

Le Prestataire discutera avec le CGTV et le groupe des activités féminines de ce comité, et déterminera quelles sont les activités souhaitées à partir du menu (proposé) dans le paragraphe 2) ci-dessous. Le menu souhaité par village lors de l'enquête réalisée par les CAP se trouve en annexe. Le Prestataire vérifiera s'il n'y a pas de changement par rapport à la liste annexée.

Le nombre limite de stages de fabrication par village est de 3 menus, et le nombre de stagiaires par menu de 20 personnes. On ne refusera pas les personnes qui participent de leur propre initiative. Le Prestataire prendra la décision définitive concernant les menus souhaités par village sélectionnés et le nombre de participants, après confirmation auprès du Commanditaire.

2) Exécution des formations

Les formations seront effectuées dans chaque village.

La période d'encadrement par menu sera de 4 jours par village (soit 12 jours pour l'exécution de 3 menus). La période d'encadrement par village et les détails sur le contenu de l'encadrement pour les produits artisanaux seront fixés selon les circonstances après discussion avec le Commanditaire et en se référant à la proposition de menus ci-dessous. Lors des formations dans les villages, un lot de matériel sera prévu par menu.

| | Menus proposés | Description |
|---|---|--|
| Encadrement pour la fabrication de produits d'artisanat | a. Technique de teinture (batik, teinture à la boue, teinture indigo, teinture aux plantes, teinture à nouages, teinture avec coutures) b. Broderie, couture, étoffe de coton piquée (vêtements, articles pour la vie quotidienne) | Le Prestataire enseignera aux habitants les techniques nécessaires pour fabriquer des produits artisanaux convertibles en espèces en tenant compte des ressources naturelles au niveau du village, des souhaits des habitants et des possibilités de réalisation. |
| Encadrement pour la fabrication de beurre de karité et la fabrication de produits l'utilisant | a. Fabrication de beurre de karité b. Savon | Le Prestataire prendra en compte les ressources en karité au niveau des villages, et assurera l'encadrement technique nécessaire à la fabrication de beurre de karité convertible en espèces et la fabrication de savon à base du beurre de karité produit. |
| Encadrement pour la transformation et la fabrication alimentaires | a. Fabrication de macaronis b. Fabrication de gâteaux (gâteaux frits, gâteaux cuits, gâteaux d'arachide etc.) | Le Prestataire assurera l'encadrement pour acquérir les connaissances et les techniques nécessaires à la transformation et fabrication de produits alimentaires convertibles en espèces, à l'aide des matériaux disponibles au niveau du village. La fabrication de produits alimentaires proposé dans le menu contient beaucoup d'articles que les femmes fabriquent déjà individuellement dans la région ; lors de l'exécution des activités, l'encadrement sera assuré pour le développement de produits de très bonne qualité en tenant compte de l'hygiène, et simultanément, mettra l'accent sur une exécution efficace des activités par une implication en groupe. Lorsqu'une machine simple est utilisée |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>pour la fabrication des macaronis, les modes d'emploi et d'entretien seront aussi enseignés dans la formation.</p> <p>Comme ces produits alimentaires sont vendus ordinairement au marché du village et le long des routes, des conseils seront donnés si nécessaire sur la façon d'assurer et de rechercher des points de vente et des réseaux de vente pour les produits au moment de leur introduction.</p> |
|--|--|---|

3) Formateurs

Les critères concernant le nombre de formateurs chargés de l'encadrement technique de chaque menu et leur aptitude seront comme dans le tableau ci-après. Le Prestataire s'assurera que les formateurs remplissent ces conditions en accord avec les conditions choisies par les villageois. S'il y a beaucoup de villages qui souhaitent suivre une formation pour un menu, le nombre des formateurs sera augmenté en fonction du nombre de villages.

(4) Période d'exécution

La période d'exécution sera de 50 jours à partir de la conclusion du contrat, y compris la période d'exécution des travaux. Le programme d'exécution est proposé comme suit :

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | | Remarques |
|---|---------------------------------|----|-----|---------|----|-----|---------|----|-----|------------------------------------|
| | décembre | | | janvier | | | février | | | |
| | début | mi | fin | début | mi | fin | début | mi | fin | |
| Préparatifs | | | | — | | | | | | 5 jours |
| Approvisionnement en matériaux disponibles au niveau des villages | | | | | | | | | | Préparation des matières premières |
| Encadrement et conseils pour la fabrication | | | | ————— | | | | | | 4 jours par menu et par village |
| Rédaction du rapport | | | | | | | | — | | 5 jours |

(5) Affectation du personnel

Pour les villages qui ont demandé le maximum, à savoir 3 menus de formation, le nombre requis d'hommes-jours des formateurs sera au total de 3 menus x X villages x 4 jours = XXX hommes-jours. Plusieurs formateurs seront affectés, qui devront achever les activités pendant la période prévue en travaillant simultanément dans plusieurs villages.

| Domaine | Nbre standard de formateurs nécessaires | Techniques requises | Années d'expérience, à titre indicatif |
|---|---|---|---|
| Artisanat | 1 | Pouvoir assurer un encadrement technique concernant le tissu comme la teinture et la broderie | 10 ans d'exécution, expérience de formateur de plus de 3 ans |
| Fabrication de beurre de karité | 1 | Pouvoir assurer un encadrement technique concernant des produits utilisant le beurre de karité | 10 ans d'exécution, expérience de formateur de plus de 3 ans |
| Transformation de produits alimentaires | 1 | Pouvoir assurer l'encadrement technique nécessaire à la fabrication de jus de fruits, gâteaux, pain etc.. | 10 ans d'exécution, expérience d'instructeur de plus de 3 ans |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Garantie et des réseaux de recherche et de vente | 1 | “Spécialiste de la recherche de nouveaux marchés” pour les conseils et l’encadrement concernant la commercialisation des produits alimentaires transformés, 1 jour dans chaque village (compris dans les 4 jours) | L’expérience n’est pas spécialement importante, il assistera les formateurs ci-dessus |
|--|---|---|---|

(6) Equipements et matériels

Le Commanditaire ne fournira aucun équipement ni matériel au Prestataire.

(7) Résultats

1) Rapports

Le Prestataire présentera au Commanditaire un rapport d’achèvement (2 exemplaires en français) et un résumé de rapport (2 exemplaires de 1 ou 2 pages en français) ainsi que les données du rapport sur une disquette FD ou un disque CD, et ce en même temps que l’avis d’achèvement.

Le rapport devra comporter les points suivants pour chaque menu encadré :

- ① Contenu de l’encadrement
- ② Annexe du matériel pédagogique utilisé (textes sur les processus de fabrication, versions en français et en bambara)
- ③ Participants par village
- ④ Situation du travail fourni par les habitants
- ⑤ Réactions des habitants (leur degré de compréhension, leur degré d’assimilation, leur intérêt, dynamisme, etc. seront expliqués d’une manière concrète)
- ⑥ Informations, opinions, connaissances des habitants (à mentionner d’une manière concrète)
- ⑦ Problèmes rencontrés au niveau des méthodes d’encadrement envers les villageois, et propositions d’améliorations
- ⑧ Autres observations, remarques, problèmes à résoudre, etc.

2) L’inspection finale sera effectuée pour confirmer la situation du renforcement des capacités des villageois (résultats de formation/encadrement) et celle du matériel et des matériaux fournis, en se basant sur le rapport ci-dessus.

(8) Sécurité

Ces activités sont réalisées en passant la nuit ou séjournant dans les villages. Pour cette raison, la gestion de la santé comme le paludisme est nécessaire. Pour le déplacement entre les villages, le Prestataire vérifiera la praticabilité des routes, étant donné parfois le mauvais état des pistes, et évitera les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire du Projet (Tél: _____). En cas d’urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : _____.

(10) Formulaire du devis

Voir le document annexé.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire exécutera les activités conformément aux présents termes de référence et au contrat.
- ② Le Prestataire soumettra le programme d'exécution dans les 3 jours suivant la conclusion du contrat après avoir bien discuté avec le Commanditaire sur les méthodes d'exécution des activités avant leur mise en oeuvre. Le Prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.
- ③ Le Prestataire soumettra au Commanditaire la déclaration d'achèvement après l'achèvement des travaux et les rapports.
- ④ Concernant l'établissement des règlements et l'encadrement des villageois, le Prestataire exécutera les activités après concertation avec le CGTV et le Groupe d'Action Spécifique (GAS) concerné au sein de ce dernier.
- ⑤ Les rubriques ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront définies par concertations avec le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

- ① Au cas où le Prestataire utilisent des informations concernant les villages et les villageois individuels dans ces activités, leur divulgation sans l'autorisation du Commanditaire sera interdite.
- ② Les villageois fourniront à titre gratuit la main d'oeuvre nécessaire aux préparatifs de fabrication pour la formation de vulgarisation, comme la collecte des matières premières.
- ③ Les contacts préalables avec les villages pour l'exécution des activités etc. seront faits sous la responsabilité du Prestataire, en collaboration avec la commune de la région concernée et les CAP (agents AACAER en charge etc.).
- ④ Le Prestataire prendra en charge la fourniture des matériaux nécessaires aux formations non disponibles au niveau des villages. Il obtiendra l'approbation du Commanditaire pour l'achat des équipements et matériaux. Le devis des équipements et matériaux nécessaires sera établi en se référant à la proposition de menu souhaitée par chaque village qui se trouve en annexe.
- ⑤ Les équipements comme les moules pour la fabrication de savon, les machines à fabriquer les macaronis etc. utilisés au cours des formations seront remis aux CGTV après la fin de la formation.
- ⑥ Le transport des matériaux jusqu'aux villages et le déplacement du personnel se feront avec les motos ou les véhicules fournis par le Prestataire.
- ⑦ Ces activités permettront aux femmes d'augmenter leur revenu en espèces, contribueront à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de l'ensemble des habitants, et en même

temps, ont pour objectif final de susciter un changement d'esprit pour l'amélioration du statut de la femme.

Tableau : Menus souhaités par village

| Commune de XX | | | |
|---------------|----------------------|----------|--------------------------|
| Villages | Menus | | |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de macaronis |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de macaronis |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de macaronis |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de macaronis |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de macaronis |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de gâteaux |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de macaronis |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de macaronis |
| | Fabrication de savon | Teinture | Fabrication de gâteaux |

Termes de référence pour la formation sur l'amélioration des conditions de vie

1. Application

Ces termes de référence s'appliquent à la formation sur l'amélioration des conditions de vie dans les projets pilotes exécutés dans le cadre du "Projet du renforcement de la capacité pour la lutte contre la désertification basée sur la communauté dans le sud de la région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Composition des termes de référence

Ces termes de référence comprennent les articles suivants.

- (1) Objectifs des activités
- (2) Zones concernées et personnes cibles
- (3) Contenu des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Affectation du personnel
- (6) Equipements et matériels
- (7) Résultats
- (8) Sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire du devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs des activités

Ces activités ont les 3 objectifs suivants :

- 1) Concernant les activités pour les projets pilotes (PP) en cours réalisées principalement par les femmes, il s'agira de renforcer l'organisation des groupements de femmes, d'améliorer le contenu et l'efficacité de leurs activités en procédant à un classement des activités par les personnes concernées et en discutant sur les améliorations à apporter pour promouvoir les activités et sur les projets à venir.
- 2) De plus, une formation sera exécutée sur les connaissances de base concernant la santé et l'hygiène, l'alimentation et les ressources naturelles, et l'encadrement réalisé ainsi que les connaissances acquises permettront d'améliorer le cadre de vie des villages dans leur ensemble, et des femmes et des enfants en particulier.

(2) Zone concernées et personnes cibles

Il s'agit de X villages ci-dessous dans la commune de ____ du Cercle de ____ et la commune de ____ du Cercle de ____ . Les personnes cibles seront 30 femmes environ dans chaque village.

| Commune de ____, Cercle de ____ | | Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| No. | Nom des villages | No. | Nom des villages |
| 1 | | 1 | |

| | |
|---|---|
| 2 | 2 |
| 3 | 3 |
| 4 | 4 |
| 5 | 5 |

(3) Contenu des activités

1) Organisation d'un atelier pour les CAP

Le Prestataire organisera un atelier d'un jour dans chaque commune à l'intention des CAP avant la formation proprement dite. L'objectif sera d'expliquer le contenu des Termes de référence, le programme d'exécution de la formation, la répartition des rôles entre les parties concernées ainsi que le contenu de la formation sur le tas des CAP, et d'ajuster le programme d'exécution.

Par ailleurs, les CAP qui participent aux activités sont tous des hommes, et la communication et la facilitation directes avec des groupements de femmes sont des domaines où les CAP masculins n'ont pas beaucoup d'expériences jusqu'à présent. La facilitation auprès des groupements féminins demande certaines attentions et des procédés concernant les coutumes et le genre, qui n'existent pas dans d'autres domaines. Le Prestataire de ces activités, qui est spécialisé dans l'encadrement des groupements de femmes rurales, profitera de cet atelier pour expliquer plus concrètement la teneur des activités et permettra ainsi aux CAP d'approfondir leur compréhension de cette formation par des question-réponses et des discussions, en utilisant notamment des exemples d'expériences passées.

2) Organisation de réunions d'étude (de type atelier) concernant les projets pilotes en cours

Des discussions auront lieu principalement sur le contenu des activités et les résultats des PP du point de vue des femmes, ainsi que sur la façon de rendre plus dynamiques les activités de développement et d'amélioration des conditions de vie dans le village qui sont essentiellement réalisées par les femmes, en fixant par exemple des thèmes comme: (a) Que faire pour renforcer l'organisation des femmes? (b) Quels sont les points à améliorer au niveau des activités?

① Classement du contenu des activités et de leurs résultats

Le contenu et les résultats des activités pour les PP en cours d'exécution seront identifiés (fabrication et vente de produits d'usage quotidien, de produits alimentaires et de produits artisanaux, maraîchage, etc.). La méthode de classement sera de type atelier permettant aux participantes aux projets d'exprimer librement leur avis et d'échanger des informations. Le Prestataire compilera les résultats de ce classement sous une forme vérifiable par les participantes (compilation en faisant un plan et des dessins sur une feuille de grande dimension etc.), les présentera à la fin de cette activité et les vérifiera avec toutes les participantes.

② Classement des problèmes des activités

Si, après l'étape ①, il y a ensuite des problèmes rencontrés dans les activités, ils seront répertoriés. La méthode de classement sera similaire à celle de l'étape ①. A ce moment-là, il faudra obtenir les avis et des informations non seulement des représentant(e)s des activités, mais d'un grand nombre de participantes. Le Prestataire compilera les résultats de ce classement sous une forme vérifiable par les participantes (comme en ① ci-dessus; possible

aussi en faisant des ajouts aux résultats de ①), les présentera à la fin de cette activité et les vérifiera avec toutes les participantes.

③ Avis concernant les activités à venir et discussions sur les activités souhaitées

Si, après les étapes de ① et ②, il y a des avis ou des souhaits pour les activités à venir, les participantes les exprimeront et elles seront traitées en tant que nouvelles activités villageoises. La méthode de classement sera similaire à ① et ②. Toutefois, la facilitation progressera en faisant en sorte que les avis et les souhaits exprimés concernant les résultats des étapes ① et ②, soient faciles à développer et réalisables. Le Prestataire compilera les résultats de ce classement sous une forme vérifiable par les participantes (comme en ① et ② ci-dessus), les présentera à la fin de cette activité et les vérifiera avec toutes les participantes.

④ Synthèse de la réunion d'étude

La synthèse de la réunion d'étude (atelier) sera effectuée. Des présentatrices seront recherchées (ou sélectionnées) parmi les participantes, qui reprendront le contenu de ① à ③ et le présenteront. Ensuite, le Prestataire fera la synthèse dans l'ordre ① à ③ pour la mettre en commun avec toutes les participantes, et l'atelier prendra fin.

De plus, si un nouveau plan d'activités est établi dans les villages, le Prestataire facilitera la mise en commun avec le CGTV des informations relatives aux détails du plan.

3) Formation sur les connaissances de base sur la santé, l'hygiène et la nutrition alimentaire pour les femmes et les enfants

Le Prestataire donnera une formation aux participantes qui portera sur les points ci-dessous.

① Connaissances de base sur la nutrition

Les instructions sur la nutrition seront données par le biais de cours et d'exercices pratiques de cuisine. Pendant les cours, des connaissances de base comme les nutriments (6 grands nutriments etc.) nécessaires aux corps de l'homme et à sa croissance, ainsi que les méthodes d'absorption efficaces et sûres (méthodes de chauffage, combinaison des aliments, méthodes de conservation des aliments, etc.) seront enseignées. Pendant les exercices pratiques culinaires, les légumes produits dans les activités de maraîchage en cours dans le cadre des PP seront utilisés (oignon, chou, laitue, aubergine, poivron, piment, papaye, carotte, gombo etc.). Pour les menus, plusieurs recettes utilisant divers légumes seront prévues. Les femmes devront faire attention aux éléments indiqués dans le paragraphe suivant ②, quand elles préparent des plats de sevrage pour les nourrissons et les petits enfants.

② Connaissances de base concernant la santé et l'hygiène

Une formation sera donnée sur la santé et l'hygiène en tenant compte de l'environnement des femmes qui vivent dans les zones rurales. Des instructions suffisantes et adaptées concernant en particulier les points ci-dessous seront données pour favoriser une compréhension correcte par les villageoises.

- Connaissances en hygiène concernant l'absorption de l'eau et des aliments
- Connaissances sur l'hygiène dans l'environnement de l'habitat (traitement des ordures, nettoyage)
- Connaissances sur l'hygiène corporelle (traitement des blessures, prévention des maladies)

- Connaissances concernant les sels de réhydratation orale (SRO)
- Connaissances concernant la santé de la mère et de l'enfant (grossesse, accouchement, soin des nourrissons et des petits enfants):

<Points essentiels de l'encadrement >

- Grossesse et accouchement (connaissances de base pour un accouchement sûr: nécessité des examens de grossesse, sécurité de l'accouchement dans un établissement médical, points importants à prendre en compte pour l'accouchement à domicile, nutrition avant et après l'accouchement, limitation des activités avant et après l'accouchement etc.)
- Soins des nourrissons et des petits enfants (vertus de l'allaitement maternel, période de sevrage et connaissances sur les plats de sevrage, nécessité de la vaccination préventive des nourrissons)
- Autres (risques liés aux accouchements nombreux et aux grossesses répétées et à intervalles courts, connaissances sur la contraception, la grossesse des jeunes femmes, connaissances de base sur le paludisme et sur les maladies sexuellement transmissibles (SIDA) et leurs méthodes préventives; l'excision)

③ Vertus des arbres utiles et fruitiers / utilité du reboisement

Formation sur les connaissances concernant les arbres utiles et fruitiers ordinairement disponibles dans la zone concernée et sur le reboisement.

Le Prestataire effectuera une sensibilisation sur l'utilité des arbres comme le karité, le baobab, etc. (en matière de nutrition, pharmacopée, ingrédients pour la cuisine, les cosmétiques, etc.); en particulier, le Prestataire encadrera les femmes en menant des discussions sur la façon elles peuvent s'impliquer concrètement dans la protection de l'environnement.

④ Vérification des acquis (sous forme de test)

Les connaissances acquises par les participantes aux cours ① à ③ seront vérifiées par un test (formulaire). Ce test permet non seulement d'évaluer les connaissances acquises par les participantes, mais sert d'occasion pour consolider les parties incertaines du contenu étudié cette fois-ci. Par conséquent, concernant le contenu qui a été identifié comme non acquis et non compris grâce au test, ce sera l'occasion de vérifier à nouveau que les connaissances acquises sont correctes. Des exemples de questions de test et de méthodes sont donnés en annexe-1.

⑤ Retour sur l'ensemble des discussions et des cours, et présentation par des participantes

Les participantes discuteront ensemble des possibilités et de la nécessité de l'application concrète des connaissances acquises par ce stage dans leur vie quotidienne à venir. Le Prestataire compilera les résultats d'une manière vérifiable par les participantes (plan et dessins sur une feuille de grande dimension etc.), les présentera et demandera à toutes les participantes de les vérifier. Des présentatrices seront recherchées (ou choisies) parmi les participantes, qui reprendront le contenu de ① à ③ et le présenteront. Ensuite, le Prestataire fera la synthèse dans l'ordre de ① à ③ pour la mettre en commun avec toutes les participantes et l'atelier prendra fin.

(4) Programme des activités

La période d'exécution des activités sera de 60 jours à partir de la signature du contrat. Le programme des activités sera comme suit.

| Rubriques | Programme (période) | | | | | | | Observations |
|--|---------------------|------|---------|-----|------|------|-----|---|
| | Juin | | Juillet | | | Août | | |
| | Fin | Déb. | Mi | Fin | Déb. | Mi | Fin | |
| Préparatifs, atelier CAP | — | | | | | | | 5 jours: Notification aux CAP, aux villages etc.; atelier CAP |
| Réunion d'étude du PP (atelier) et Formation sur les connaissances de base pour l'amélioration des conditions de vie | | — | — | — | — | — | — | Exécution pendant 5 jours par village, soit un total de X jours, avec Y équipes : - Atelier : 1 jour par village. - Formation : 4 jours par village (3 thèmes x 1 jour + 1 thème x 1/2 jour + synthèse x 1/2 jour) Collaboration et coordination avec CSCOM (Centre de santé communautaire) etc. |
| Rédaction du rapport | | | | | | | — | 5 jours |

(5) Affectation du personnel

Le contenu et les conditions de l'affectation sont comme suit.

(Pour une équipe:)

| Domaine | Nbre de personnes | Conditions techniques | Nbre d'années d'expérience nécessaires |
|--|---|--|---|
| Modérateur de réunion | 3 pers. (dont 1 peut être un(e) assistant(e)) | Sensibilisation pour l'amélioration des conditions de vie, l'amélioration de la prise de conscience des groupements de femmes des villages (activités génératrices de revenu, etc) | Plus de 10 ans de pratique : 5 ans en tant que formateur (plus de 5 ans de pratique et 2 ans en tant que formateur pour un assistant) |
| Formation sur l'alimentation et la nutrition | | Encadrement technique et sensibilisation concernant la nutrition et la cuisine | Plus de 10 ans de pratique, 3 ans en tant que formateur |
| Formation sur la santé et l'hygiène | | Encadrement des cours et sensibilisation concernant l'amélioration des connaissances et la prise de conscience de l'importance de la santé et de l'hygiène | Plus de 10 ans de pratique, 3 ans en tant que formateur |
| Formation sur les espèces d'arbres utiles | | Encadrement de la formation technique concernant les espèces utiles | Plus de 10 ans de pratique, 3 ans en tant que formateur |

(6) Equipements et matériel

Le Prestataire préparera le matériel nécessaire à la formation dans chaque village objet des activités, comme indiqué ci-dessous. Après la formation, le matériel sera géré par le GAS/ le CGTV pour les activités d'amélioration des conditions de vie réalisées sur l'initiative des villages.

| Matériel | Nombre | Matériel | Nombre |
|--|--------|--------------|--------|
| Baignoire (pour bébé; capacité: 20 litres) | 1 | Eau de javel | 1 |
| Seau | 1 | Balai | 20 |
| Bol | 6 | Savon | 1 |

| | | | |
|---------------|---|--|--|
| Louche | 6 | | |
| Tasse | 2 | | |
| Tamis | 1 | | |
| Marmite No. 8 | 1 | | |
| Pot | 1 | | |

Le Prestataire remettra aux participantes de chaque village et aux CAP des textes de formation dont le contenu est facile à comprendre. Les textes distribués et les supports pédagogiques utilisés pour la formation contiendront de nombreux schémas et dessins qui soient compréhensibles aussi pour les personnes analphabètes.

D'autre part, aucune limite ne sera posée au nombre de participantes si les villages demandent à participer, cependant la quantité estimée pour les textes de formation sera calculée sur la base de 30 personnes.

(7) Résultats

Après la fin des activités, le Prestataire remettra au Commanditaire un Rapport (3 exemplaires en français) et son Résumé (2 ou 3 pages en français, en 3 exemplaires) ainsi que les données du rapport sur une disquette FD ou un disque CD. Le rapport comprendra les points ci-dessous.

1) Rapport d'ensemble

- ① Concernant les réunions d'étude (atelier), explication générale des points suivants:
 - Tendances observées dans les opinions exprimées et les discussions dans un grand nombre de villages ; nouveau plan d'activités, etc.
 - Opinions auxquelles il faut prêter attention (opinions des minorités, etc.)
- ② Concernant les formations, mention des points suivants :
 - Calendrier des formations ; répartition des formateurs, etc.
- ③ Matériel pédagogique utilisé (en français, en langue locale)
- ④ Synthèse

2) Rapport par village d'exécution

Dans la série des activités de la présente prestation, l'analyse des problèmes discutés, les solutions (plan d'action), la teneur des discussions pendant les formations pour l'amélioration des conditions de vie ainsi que leur déroulement seront expliqués pour chaque village selon leur séquence dans le temps.

- ① Registre des participantes (rôle, inclure le contenu des activités en cas de participation à des PP)
- ② Contenu et processus des discussions (détails des points de vue exprimés et informations fournies par les participantes)
- ③ Réaction des participantes, conditions de l'exécution (degré de compréhension, initiative, etc.)
- ④ Contenu des exposés faits par les représentantes des participantes
- ⑤ Activités de synthèse de toutes les participantes et leurs résultats (fiche de résultats des activités)

(8) Sécurité

Ces activités sont réalisées en passant la nuit et en séjournant dans les villages. Pour cette raison, des précautions seront prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc. De plus, lors des déplacements entre les villages, le Prestataire s'informerà à l'avance de l'état des routes et de leur praticabilité, et devra éviter les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire de devis

Voir le document en Annexe.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire établira le programme d'exécution des activités dans les 7 jours suivant la conclusion du contrat et le soumettra au Commanditaire.
- ② A la fin des présentes activités, le Prestataire devra présenter sans délai le rapport et subira l'inspection du Commanditaire.
- ③ Les dispositions non incluses dans les présents termes de référence seront fixées par concertations entre le Commanditaire et le Prestataire.

2) Dispositions particulières

- ① Le Prestataire fera en sorte d'obtenir la compréhension et la collaboration des hommes (explications préalables suffisantes et approbation des hommes) par divers moyens (en obtenant par exemple la collaboration du comité de gestion des terroirs villageois) afin d'assurer un environnement où les femmes pourront participer activement.
- ② Des contacts seront aussi pris au préalable avec les organisations traditionnelles (TON traditionnels des femmes etc.) pour obtenir leur compréhension et collaboration. On tiendra aussi compte de la présence de guérisseurs et de sage-femmes traditionnels.
- ③ Les connaissances et l'expérience des participantes qui ont été encadrées par des organisations existant dans la zone concernée et qui font de la sensibilisation (CSCOM: Centre de santé communautaire) seront pleinement utilisées. Des informations et un encadrement seront incorporés pour que les participantes puissent bénéficier à l'avenir de l'aide de ces organisations. Si besoin est, on envisagera une collaboration avec ces organisations pour les activités, et dans ce cas, ce sera avec la facilitation des CAP.
- ④ Il est interdit au Prestataire de communiquer les nombreuses informations sur les villages et leurs résidents qui seront collectées pour les présentes activités, sans l'autorisation du Commanditaire.
- ⑤ Le Prestataire recherchera des modes de formation qui facilitent la participation des femmes, notamment les discussions sous forme de causeries le soir concernant des thèmes importants et sensibles de santé et d'hygiène, tels que les problèmes rencontrés pendant la grossesse et après l'accouchement, les maladies MST (SIDA), etc.

Annexe-1 Exemple de questions de test pour vérification du degré de compréhension et méthode d'exécution

En ce qui concerne la méthode d'exécution, il ne s'agit pas de noter chaque participante. Toutes les participantes réfléchissent à des questions, donnent des réponses et les vérifient.

| | Questions de test | But des questions |
|---|---|--|
| Nutrition | Différentes catégories de nutrition | <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des connaissances de base concernant la nutrition; - Compréhension de la relation entre aliments et nutrition - Apprentissage de menus bons pour la santé à base de produits alimentaires disponibles. - Compréhension des connaissances en nutrition pour les enfants du premier âge et du deuxième âge |
| | Légumes et aliments nourrissants; et exemples de menus | |
| | Comment préparer des repas de sevrage | |
| Hygiène et santé; santé de la mère et de l'enfant | Nécessité d'une eau saine; façons de garantir une eau saine. | <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension et application des connaissances de base en hygiène - Compréhension et application des mesures contre les diarrhées réalisables dans le village. - Compréhension des connaissances de base sur la grossesse et l'accouchement - Compréhension de l'environnement actuel et des problèmes relatifs à la grossesse et à l'accouchement - Compréhension des connaissances de base pour élever les enfants du premier âge et du deuxième âge - Compréhension des connaissances de base sur les symptômes, les méthodes de prévention et de traitements du paludisme |
| | Ce qu'il faut faire pour que le village et la maison restent propres. | |
| | Comment préparer un liquide de réhydratation orale; conditions nécessaires. | |
| | Précautions à prendre lors de la grossesse et de l'accouchement; ce qu'il est conseillé de faire. | |
| | Risques des accouchements nombreux et des grossesses répétées | |
| | Points importants pour élever les enfants du premier âge et du deuxième âge | |
| | Ce qu'il faut faire lorsque les enfants sont atteints du paludisme | |
| Arbres utiles et arbres fruitiers | Arbres utiles dans la vie quotidienne, leurs vertus et leurs utilisations | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier les connaissances sur les arbres utiles; - Compréhension des précautions et des mesures à prendre pour une utilisation durable des ressources naturelles telles que les arbres utiles |
| | Précautions à prendre lorsqu'on utilise les arbres utiles; les mesures que l'on peut prendre face à la diminution des ressources naturelles | |

Exemple d' instructions pour les tâches des CAP

Termes de Référence pour les activités de formation en utilisation d'engrais, de semences et de stérilisant

1. Application

Les présents Termes de référence s'appliquent aux activités de formation en utilisation d'engrais, de semences et de stérilisant et en techniques de cultures maraîchères dans le cadre du «Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire) ».

2. Contenu des activités

(1) Objectifs

Les présentes activités seront réalisées dans les 3 objectifs suivants ;

- ① Exécuter une formation en utilisation d'engrais, de semences améliorées et de stérilisant pour semences aux villageois qui la souhaitent dans les villages concernés (utilisation d'intrants agricoles et formation en gestion des cultures).
- ② Introduire et fournir l'engrais, les semences améliorées et le stérilisant pour semences dans les villages concernés pour vérifier sur place les effets de la formation (fourniture d'intrants agricoles).
- ③ Apporter un soutien à la mise en place de jardins maraîchers dans les villages concernés (excepté les villages ayant déjà un jardin maraîcher collectif) et également exécuter la formation nécessaire à la réalisation des cultures maraîchères (formation technique en gestion des cultures maraîchères).

(2) Zone concernée

Les emplacements désignés par les CGTV dans X villages de la commune de ____ du Cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou, désignés par la mission d'Etude.

| Commune de ____, Cercle de ____ | |
|---------------------------------|---------|
| No | Village |
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |

(3) Etendue et contenu des activités

1) Personnes concernées et lieu de formation

Les personnes concernées par le stage dans les villages sont les villageois (unité : UPA). Une formation sera réalisée dans chaque village.

Les bases de calcul du volume des activités seront comme suit.

| Activités | Critères |
|------------------|---|
| Activités (1) 1) | <ul style="list-style-type: none"> Les UPA qui feront l'objet des formations dans chaque village seront en principe les habitants qui recevront des intrants agricoles. XX UPA seront concernées. |
| Activités (1) 2) | <ul style="list-style-type: none"> La quantité d'intrants agricoles fournie aux communes concernées correspondra à XX ha. Voir en annexe pour les quantités réparties par village. (Les quantités réparties seront fixées par les CAP responsables des villages concernés après discussion avec les villageois. Elle est indiquée dans l'Annexe 2 présentée à la fin.) Les quantités d'engrais et de produits d'amendement des sols par ha seront de 100 kg de phosphate d'ammoniaque et 50 kg d'urée. Les semences améliorées seront des semences de mil et de sorgho, les quantités de semis seront respectivement de 6 kg et 10 kg par ha. Les quantités de stérilisants seront de 80 g (8 sachets) pour 6 kg de mil, et de 130 g (13 sachets) pour 10 kg de sorgho. |
| Activités (1) 3) | <ul style="list-style-type: none"> Les formations seront effectuées en choisissant l'un des GAS (activités génératrices de revenus, cultures maraîchères, agriculture) mis en place au sein du CGTV dans chaque village. Le nombre de stagiaires sera de 5 personnes par GAS. Le matériau fourni pour la mise en place des périmètres maraîchers (superficie prévue de 2.500 m²), sera un treillis métallique (h = 1,5 m, l = 250 m) pour empêcher les dégâts causés par le bétail. |

Nota : 1) UPA : Unité de production agricole. Une unité familiale traditionnelle de cette région.

2) GAS : Groupe d'Action Spécifique mis en place au sein du Comité de Gestion du Terroir Villageois (CGTV); signifie un groupe d'action s'occupant des cultures maraîchères, de l'agriculture, des activités génératrices de revenus.

2) Formateurs

Pour les formateurs chargés des formations, une équipe de 2 personnes sera constituée, composée d'un formateur villageois et d'un technicien spécialisé (utilisation des CAP) qui l'assistera. La formation durera 4 jours au total par village. Comme formateurs villageois, on utilisera des villageois formés dans les villages objets de l'étude expérimentale de la Phase 1, qui seront sélectionnés en tenant compte de l'approche « de Paysan à paysan ». La sélection et le recrutement des formateurs villageois seront décidés après discussion avec l'Equipe d'étude. Un coordinateur du Prestataire supervisera cette équipe et l'assistera ou donnera les conseils en cas de besoin. Le nombre de jours de supervision sera de XX jours au total.

3) Formation en utilisation de matériaux agricoles et formation en gestion des cultures

Les activités seront effectuées suivant les méthodes et procédures ci-dessous.

| Procédures | Contenu |
|----------------------|---|
| ① Préparatifs | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration des textes de formation en techniques de cultures maraîchères et de gestion de la fumure (avec principalement des illustrations, en langue bambara) Approvisionnement en matériaux pour la formation (y compris les semences, engrais, etc.) Essai préalable dans un village concerné, et amélioration des textes Informers les villages de l'exécution des formations et ajuster le nombre des UPA participantes avec les CGTV (nombre d'auditeurs) Elaboration, coordination et confirmation de programme d'exécution de formations par village |
| ② Formation en salle | <p>Une formation en salle d'un jour sera effectuée dans chaque village en utilisant la salle de réunion, etc. Le contenu sera comme suit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques des semences améliorées et techniques de gestion des cultures (Le Prestataire établira un calendrier des cultures sur la base des discussions avec les CAP et le Commanditaire.) |

| Procédures | Contenu |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Types d'engrais et leur effet; pratique des techniques de gestion de la fertilisation des cultures et de confection du compost. Mode d'emploi du stérilisant pour les semences ; et points particulièrement importants lors de son utilisation |
| ③ Formation pratique sur place | <ul style="list-style-type: none"> Effectuer une démonstration d'1 jour dans les champs des UPA, etc. et faire vérifier directement les techniques par la main des villageois eux-mêmes. Assurer un encadrement sérieux des villageois sur l'utilisation du stérilisant pour semences, afin d'éviter des effets néfastes du produit sur leur santé. |
| ④ Souhaits des habitants concernant les espèces cultivées et les types d'engrais | <ul style="list-style-type: none"> Après la formation pratique sur place, une réunion de réflexion sera tenue pendant 2 heures pour apporter un complément d'informations sur des questions techniques et des éclaircissements. Interviews sur les souhaits des UPA pour les espèces et variétés culturales, et les types d'engrais qui seront fournis à la prochaine étape, et classement sous forme de liste des demandes du CGTV ou du GAS agriculture. |

4) Fourniture de matériaux agricoles

Les activités seront effectuées suivant les méthodes et procédures ci-dessous ;

| Procédures | Contenu |
|--|---|
| ① Détermination des quantités de matériaux | <ul style="list-style-type: none"> Collecter les listes de demandes d'intrants pour toute la zone qui ont été établies lors de l'étape précédente, et déterminer les quantités de semences par espèce et variété de cultures, les quantités par type d'engrais ainsi que la quantité requise de stérilisant pour semences. Etablir une liste récapitulative des quantités d'intrants à fournir par village et définir clairement le montant des contributions villageoises. Le Prestataire présentera cette liste aux responsables du CGTV de chaque village pour confirmer les quantités. |
| ② Approvisionnement en matériaux | <ul style="list-style-type: none"> Concernant les intrants agricoles, le prestataire tiendra compte du fait qu'ils s'accompagnent d'une contribution villageoise élevée, et examinera attentivement leur qualité et leur prix. Pour la sélection des fabricants et des points de vente des engrais à approvisionner, le Prestataire fera des recherches non pas sur un seul mais sur plusieurs fabricants et points de vente, et prendra sa décision. |
| ③ Transport des matériaux | <ul style="list-style-type: none"> Après s'être fourni en intrants, le Prestataire les transportera rapidement jusqu'aux villages concernés. Cependant, lorsqu'il n'y a pas de magasins appropriés pour leur conservation dans les villages ou chez les UPA, le Prestataire gardera les matériaux sous sa responsabilité jusqu'au moment de leur utilisation et les transportera aux villages. Lors de la livraison des intrants aux villages, le Prestataire devra recevoir un reçu indiquant clairement les désignations et les quantités des matériaux de la part d'un responsable CGTV et le remettra sans délais au Commanditaire. |

5) Formation technique en gestion des cultures maraîchères

Les activités seront effectuées suivant les méthodes et procédures ci-dessous ;

| Procédures | Contenu |
|---------------|--|
| ① Préparatifs | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration des textes de formation en techniques de cultures maraîchères et de gestion de la fumure (avec principalement des illustrations, en langue bambara) Approvisionnement en matériaux pour la formation (y compris les semences, engrais, etc.) Essai préalable dans un village concerné et amélioration des textes Informers les villages de l'exécution des formations et ajuster le nombre des UPA participantes avec les CGTV (nombre d'auditeurs) |

| Procédures | Contenu |
|--------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration, coordination et confirmation du programme de formations par village |
| ② Formation en salle | <p>Une formation en salle d'un jour sera effectuée dans chaque village en utilisant la salle de réunion, etc. Le Prestataire pourra regrouper plusieurs villages voisins pour effectuer la formation après concertation avec la Mission d'étude, si l'on estime que cela ne nuira pas à son exécution. Le contenu sera comme suit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Techniques de gestion du maraîchage par spéculation (y compris le calendrier des cultures) Méthodes et techniques d'arrosage par spéculation et de gestion de l'eau Mesures contre les maladies et les insectes (méthodes préventives utilisant essentiellement des ressources locales) Méthode d'aménagement des périmètres maraîchers (conseils pour leur emplacement) Rentabilité par spéculation et tendances de la demande <p>Lors de la formation en salle, le Prestataire invitera des personnes d'expérience des villages de la Phase-1 de l'Etude et programmera une présentation de leurs expériences.</p> |
| ③ Fourniture de matériaux | <ul style="list-style-type: none"> Le Prestataire fournira des treillis métalliques pour la clôture (250m) et les transportera dans chaque village. Pour leur livraison, le Prestataire suivra la même procédure que celle des intrants agricoles. |
| ④ Formation pratique sur place | <ul style="list-style-type: none"> Un jour de démonstration sur les techniques culturales sera prévu pour chaque village. |

(4) Période d'exécution

La période d'exécution sera de 35 jours à partir de la conclusion du contrat. Les grandes lignes du programme d'exécution sont comme suit :

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | Remarques |
|--|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------|---|
| | Janvier | | | Février | |
| | Début | mi-janvier | Fin | Début | |
| Formation en utilisation d'intrants agricoles et formation en gestion des cultures | Préparatifs | Cours en salle et pratique | | | 5 jours de préparatifs 2 jours de formation /village |
| Fourniture d'intrants agricoles | | Approvisionnement intrants | Transport intrants | | |
| Formation technique en gestion des cultures maraîchères | Préparatifs | Cours en salle et pratique | Fourniture des matériaux | | 5 jours de préparatifs ; 2 jours de formation / village |
| Rédaction du rapport | | | | | 5 jours |

(5) Résultats

1) Rapports

Le Prestataire établira un rapport par village (2 exemplaires en français) incluant les éléments ci-dessous et un résumé du rapport (2 exemplaires de 2-3 pages en français) et les remettra au Commanditaire.

- ① Contenu concret, déroulement des formations et observations du Prestataire concernant les rubriques du point (3)

- ② Résultats d'évaluation des stagiaires avant et après la formation
- ③ Problèmes méthodologiques rencontrés dans la formation et solutions proposées
- ④ Situation de la présence des stagiaires
- ⑤ Matériel pédagogique utilisé

2) L'inspection finale sera effectuée pour confirmer le renforcement des capacités des habitants (résultats de la formation et l'encadrement) en se basant sur le rapport ci-dessus et pour vérifier que les quantités des intrants tels que l'engrais et les treillis métalliques (250m/village) transportés dans chaque village sont conformes aux termes de référence.

(6) Sécurité

Ces activités sont réalisées en passant la nuit ou en séjournant dans les villages. Pour cette raison, la gestion de la santé comme le paludisme est nécessaire. Pour le déplacement entre les villages, le Prestataire vérifiera au préalable l'état des routes et leur praticabilité, et il évitera les déplacements de nuit par mesure de sécurité.

(7) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(8) Autres dispositions nécessaires

- ⑤ Au cas où le Prestataire utilise des informations sur les villages et leurs résidents pour les présentes activités, il lui est interdit de communiquer ces informations sans l'autorisation du Commanditaire.
- ⑥ Les prises de contact préalables avec les villages pour l'exécution des activités se feront en collaboration avec la commune concernée et les CAP (agents AACAER) et sous la responsabilité du Prestataire.
- ⑦ Le transport jusqu'aux villages des matériels et des matériaux sera assuré par des véhicules du Projet.
- ⑧ Les sites où sera exécutée la formation sur l'utilisation des engrais, des semences améliorées et du stérilisant pour semences seront fixés en tenant compte des effets de démonstration et de diffusion.
- ⑨ Pour les cultures maraîchères, la mise en place des treillis métalliques du périmètre maraîcher sera faite par les villageois, qui fourniront eux-mêmes les poteaux. Le Prestataire donnera les conseils nécessaires pour éviter les emplacements inondés pendant la saison des pluies et les emplacements où l'accès à l'eau est difficile. Les habitants prendront en charge les semences nécessaires pour les cultures.

Annexe. Tableau de répartition des intrants

| Cercle de _____, Commune de _____ | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|------------|------------------------|---------------------------|--|----------------------------|
| No | Villages concernés | Population | Nombre d'UPA concernée | Superficie concernée : ha | Cultures plantées (kg) | |
| | | | | | Mil | Sorgho |
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | Répartition selon les arrangements de la commune | Même chose que pour le mil |
| 3 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |
| 5 | | | | | | |
| 6 | | | | | | |
| | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | |

Exemple de protocole d'accord avec la DRCN

Protocole d'accord

Le présent protocole d'accord s'applique à la formation par le service technique concerné dans le cadre du «Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)».

Le montant de l'accord est de _____ Fcfa. En ce qui concerne les modalités de paiement et les montants, le commanditaire paiera dans la limite de 40% du montant de l'accord avant les travaux, puis de 30% du montant du contrat en cours de travaux après l'achèvement de _____ . Le reliquat sera payé après la remis du rapport final.

Les deux parties exécuteront sincèrement et en toute bonne foi le présent protocole d'accord après la conclusion du contrat.

Le Prestataire exécutera les prestations conformément aux termes de références.

Fait à Ségou, le 6 janvier 2006

Le Prestataire :

M. _____
Directior Régionale de la
Conservation de la Nature

Le Commanditaire :

M. _____
Cordinateur de Projet
«Projet de Renforcement de la Capacité
pour la Lutte Contre la Désertification
basée sur la communauté dans le Sud de la
Région de Ségou en République du Mali »

Termes de références pour les formations techniques sur la production de plants, la plantation et la conservation des sols

1. Application

Les présents termes de références s'appliquent aux formations techniques sur la production de plants, la plantation, la conservation des sols et les techniques de greffage des espèces fruitières dans le cadre du "Projet du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la Communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)".

2. Objectifs

Les présentes prestations de services ont pour objectif de contribuer à la lutte contre la désertification par la gestion rationnelle des ressources forestières et la conservation des sols au niveau des populations des villages concernés à travers les 4 activités suivantes :

- ① Formation technique sur la production de plants et installation d'une pépinière dans chaque village.
- ② Formation technique sur la plantation d'arbres
- ③ Formation technique sur la conservation des sols
- ④ Formation technique sur le greffage des espèces fruitières

3. Zone concernée

X villages ci-dessous de la commune de ____ du cercle de ____ et la commune de ____ du cercle de ____ dans le sud de la région de Ségou désignés par le Commanditaire.

| Commune de ____ du cercle de ____ | | Commune de ____ du cercle de ____ | |
|-----------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|
| No | Villages | No | Villages |
| 1 | | 1 | |
| 2 | | 2 | |
| 3 | | 3 | |
| 4 | | 4 | |
| 5 | | 5 | |
| 6 | | 6 | |
| 7 | | 7 | |
| 8 | | 8 | |
| 9 | | 9 | |
| 10 | | 10 | |

4. Etendue et contenu des activités

(1) Personnes concernées

Les formations seront effectuées en principe dans chaque village mais si des villages voisins sont proches, le prestataire peut réunir des habitants de plusieurs villages dans un lieu de formation à condition d'obtenir l'accord des personnes concernées.

Le nombre de participants dans chaque village est de 10 personnes. Mais s'il y a des volontaires, ils seront acceptés dans la mesure où les formations se déroulent en bon ordre. Les frais de nourriture et de transport pour les participants qui se déplacent seront pris en charge par le

prestataire.

(2) Contenu de la formation

Le contenu de la formation est comme suit (le nombre de jours des formations = 8 jours x le nombre de villages);

| Thème de formation | Nombre de jours | Contenu | Formateur prévu |
|--|-----------------|---|--|
| Généralités relatives aux techniques de production de plants | 1 | ① Sensibilisation sur la nécessité du reboisement (protection de l'environnement) ② Procédures jusqu'au reboisement ③ Technique pour la gestion d'une pépinière ④ Elaboration d'un plan de reboisement | Formateur spécialisé |
| Formations pratiques pour la production de plants | 3 | ⑤ Mis en place d'une pépinière | Formateur villageois |
| | | ⑥ Récolte et prétraitement de semences ⑦ Préparation de terre et remplissage des pots ⑧ Classement des pots | Formateur villageois |
| | | ⑨ Semis ⑩ Techniques de production de plants ⑪ Préparation des plants à maturité pour plantation | Formateur villageois |
| Formation pratique pour la plantation | 1 | ① Présentation de types de reboisement ② Méthode de reboisement (procédure) ③ Gestion de sites reboisés après la plantation | Formateur villageois |
| Généralité relative à la conservation des sols | 1 | ① Nécessité de mener des activités pour la conservation des sols ② Diverses mesures pour la conservation des sols | Formateur spécialisé |
| Formation pratique pour la conservation des sols | 1 | ③ Démonstration des mesures ④ Méthode d'entretien des mesures prises | Formateur spécialisé ou formateur villageois |
| Formation pratique pour la greffe des arbres fruitiers | 1 | ① Points à retenir sur le greffage (1 heure environ) ② Greffe de manguier ③ Greffe de citronnier | Formateur villageois |

Le Prestataire élaborera des documents nécessaires aux formations en concertation avec le responsable du Projet. Les documents élaborés pour les formations reviendront plus tard au Projet. Des rubriques telles que dates et programme, etc. seront fixées en concertation avec le responsable du Projet. Lorsqu'il exécutera les différents encadrements techniques pour les villageois, le Prestataire choisira attentivement la période de formation et informera les participants villageois de la date de formation et des points nécessaires avant la formation.

(3) Personnel tel que formateurs, etc.

En ce qui concerne les formateurs chargés des formations, le Prestataire utilisera dans la mesure du possible des formateurs villageois qui ont été formés pendant la première phase et la deuxième phase. Le Prestataire engagera les formateurs villageois pour effectuer les formations et les assistera selon les besoins. L'engagement des formateurs villageois sera de XX

hommes-jours environ (8 jours x XX endroits).

En ce qui concerne des formateurs spécialisés, le Prestataire soumettra préalablement les curriculums vitae à l'approbation du Commanditaire.

(4) Approvisionnement en matériels et matériaux

1) Fourniture de matériaux

Projet préparera les matériels et matériaux indiqués ci-dessous pour les formations et transportera aux lieux de formation les matériels et matériaux nécessaires lors des formations. Le Prestataire apportera son soutien à l'installation de pépinières villageoises.

Fourniture de matériels et matériaux (pour 1 village)

| Matériels et matériaux | Quantité | Remarque |
|----------------------------------|--------------------------|--|
| Rouleau de grillage pour clôture | 1 | H=1.5m×L=25m (5m sur 5m) (les matériels pour la porte ne sont pas inclus) |
| Cornière | 16m | 2m x 8 |
| Fil d'attache | 1kg | |
| Ciment | 1sac | |
| Brouette | 2 | |
| Pelle | 2 | |
| Grande tamis | 1 | |
| Arrosoir | 2 | |
| Pic | 1 | |
| Pot pour plant | 2000 | 3 dimensions différentes |
| Semences | Pour 1000 plants environ | 10 espèces pour 1000 pots |
| Stérilisant pour semences | Quantité nécessaire | (contre les termites) |

2) Contribution villageoise

La main-d'œuvre nécessaire aux activités sera fournie gratuitement par les villageois. Pour les matériels et matériaux nécessaires à la mise en place d'une pépinière, chaque village contribuera en principe par une somme de 20 000 FCFA.

5. Période d'exécution

La période d'exécution dépendra du programme d'exécution des formations et de l'état d'avancement de projets pilotes. Mais les formations seront en principe effectuées à partir du mois de janvier jusqu'au mois de mai (5 mois). Le Prestataire devra terminer toute les formations et présentera le rapport final avant le 30 mai 200X. Le programme d'exécution est comme suit ;

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | | | | Remarques |
|---------------------------------|---------------------------------|-----|---------|-----|------|-----|-------|-----|------|-----|----------------|
| | janvier | | février | | mars | | avril | | mai | | |
| | déb. | fin | déb. | fin | déb. | fin | déb. | fin | déb. | fin | |
| Préparatifs | | — | | | | | | | | | 5 jours |
| Formation pour la production de | | | — | — | | | | | | | 4jours/village |

| | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|-------|--|--|--|-------|----------------|
| plants | | | | | | | | | | |
| Formation pour le reboisement | | | | | | | | | ————— | 1jour/village |
| Formation pour la conservation des sols | | | | | ————— | | | | | 2jours/village |
| Formation pour le greffage | | | | | | | | | ————— | 1jour/village |
| Rédaction de rapport | | | | | | | | | ————— | 5 jours |

6. Rapport

Le Prestataire établira un rapport par chaque formation technique et le remettra dans les 10 jours suivant la fin de chaque formation au Commanditaire (2 exemplaires en français et également celui sous la forme de fichiers électroniques).

Le rapport devra comporter les points suivants :

- Programme de formation
- Texte et document pour la formation
- Evaluation de la formation (enquête des participants) et observations
- Supports pédagogiques utilisés
- Liste des participants par village
- Problèmes rencontrés lors de l'encadrement des villageois et propositions de méthodes d'amélioration

7. Gestion de la sécurité

Au cas où ces activités seraient réalisées en passant la nuit ou séjournant dans les villages, la gestion de la santé comme le paludisme est nécessaire. Pour le déplacement entre les villages, il faut préalablement vérifier l'état des routes et leur praticabilité, et par mesure de sécurité éviter les déplacements de nuit.

8. Système de communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

9. Autres rubriques nécessaires

1) Dispositions générales

- ① Le Prestataire exécutera les activités conformément au protocole d'accord et aux présents termes de référence.
- ② Avant l'exécution des activités, le Prestataire discutera largement des modalités d'exécution des activités avec le Commanditaire, et lui soumettra le programme d'activités et le calendrier d'exécution dans les 7 jours suivant la conclusion du protocole d'accord. Le Prestataire communiquera également ses coordonnées en temps ordinaire et en cas d'urgence.

- ③ Les matériels que le Prestataire ne pourra pas prendre en charge seront prêtés selon les besoins par le Commanditaire après concertation, excepté les matériels compris dans le montant du protocole d'accord.
- ④ Le Prestataire devra soumettre une déclaration d'achèvement au Commanditaire après la fin des activités.
- ⑤ Les articles ne figurant pas dans les présents termes de référence seront fixés par discussions entre le Prestataire et Commanditaire.

2) Dispositions spéciales

- ① La main-d'œuvre des villageois nécessaire aux activités ne doit pas être rémunérée. Les villageois fourniront la main-d'œuvre à titre gratuit.
- ② Lors de l'exécution des activités, le transport des matériels et matériaux jusqu'aux villages sera fait en véhicule et le déplacement des formateurs pour l'encadrement des villageois sera fait en motos ou en véhicules. Le prêt de matériels et d'équipements par le Commanditaire au Prestataire n'est pas prévu.
- ③ Lors de l'encadrement des villageois sur place, le Prestataire assurera largement la facilitation vis-à-vis des villageois en langue locale.
- ④ L'objectif final de la présente prestation est d'améliorer les capacités de facilitation des CAP vis-à-vis des villageois. Le Prestataire devra donc le prendre en compte lors de l'exécution de la présente prestation. De plus, le Prestataire prendra des mesures nécessaires pour que les villageois continuent leurs activités de leur propre initiative.

Termes de référence pour le stage d'amélioration des compétences du personnel administratif

1. Application

Ces termes de référence s'appliquent à l'amélioration des compétences des conseillers agricoles polyvalents (CAP) des projets pilotes réalisés dans le cadre de « l'Etude de Programme du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la communauté dans le sud de la région de Ségou en République du Mali ».

2. Contenu des activités

Les présents Termes de référence traitent des points suivants :

- (1) Objectifs
- (2) Personnes concernées par le stage
- (3) Envergure et contenu des activités
- (4) Programme des activités
- (5) Répartition du personnel
- (6) Matériel
- (7) Résultats à fournir
- (8) Gestion de la sécurité
- (9) Communication
- (10) Formulaire de devis
- (11) Autres dispositions nécessaires

(1) Objectifs

Dans le cadre de ces activités, un stage sera organisé, qui sera centré sur l'amélioration des compétences de facilitation du personnel administratif travaillant pour le développement rural et la vulgarisation agricole, avec pour objectifs le développement rural et l'amélioration des capacités de vulgarisation des techniques agricoles.

(2) Personnes concernées par le stage/ Zone concernée / lieu du stage

- Personnel administratif gouvernemental désigné par la DRA, soit _____ personnes au total
- Zone concernée : Zone située dans le sud de la région de Ségou désignée par le Commanditaire

Pour le personnel du Cercle de _____, et celui du Cercle de _____, le stage sera organisé au niveau de chaque Cercle dans l'installation désignée par le Projet.

(3) Envergure et contenu des activités

Le prestataire planifiera et exécutera le stage selon le Tableau de l'Annexe-1. Il exécutera tous les rubriques soulignées d'un trait dans la colonne «Matières» du tableau après concertation

avec le Commanditaire selon les procédures suivantes; Définition du contenu du stage → Elaboration des textes des participants → Exécution des cours, etc. → Evaluation du stage. Concernant le contenu des différents cours, on expliquera avec précision le rôle des CAP ainsi que les points importants dans le suivi (monitoring) des projets pilotes en cours d'exécution et après exécution. Les principes de base et les points à prendre en considération pour l'exécution de chaque rubrique du stage sont comme suit.

1) Utilisation des résultats des années précédentes (pour l'ensemble du stage)

Le prestataire améliorera le contenu du stage pour que celui-ci donne les effets les meilleurs en apportant des améliorations aux textes des stagiaires et en sélectionnant des formateurs plus compétents, sur la base des résultats des projets pilotes exécutés de 2004 à 2006.

2) Analyse de cas avancés

En considérant les villages expérimentaux de l'étude de la première phase («l'Etude sur la Lutte contre la Désertification dans le sud de la Région de Ségou en République du Mali»), et de la deuxième phase (Etude de Programme du Renforcement de la Capacité pour la Lutte contre la Désertification basée sur la communauté dans le sud de la région de Ségou en République du Mali) comme des zones avancées, le Prestataire visera à former des facilitateurs compétents à travers des analyses participatives des cas de réalisations pilotes dans ladite zone.

3) Classement des problèmes rencontrés dans les activités de vulgarisation actuelles

Les problèmes rencontrés dans les activités de vulgarisation et les mesures d'amélioration à apporter seront clarifiés à travers des débats (méthode ZOPP) afin de faire prendre conscience aux stagiaires des problèmes concernant la vulgarisation en relation avec toutes les rubriques du programme de stage à partir de la 2ème semaine, et de les motiver davantage pour la participation au stage.

4) Cours théoriques MARP (PRA)

L'objectif ultime de la méthode MARP (PRA) est de former des «populations qui réfléchissent», et d'éveiller chez elles la volonté de s'attaquer aux problèmes. Sans s'en tenir à la théorie formelle de la méthode MARP, et en tenant compte de cet objectif ultime, les diverses activités détaillées de la méthode MARP (visant l'établissement d'une carte des ressources et d'une carte de la structure sociale) seront simplifiées au maximum et leur essence transmise aux stagiaires (enseignement du savoir-faire sur le terrain au cours du stage pratique à venir (les points suivants à partir du point 5)) dans les cours.

5) Stage pratique de la MARP (PRA)

Enseignement qui associe des travaux pratiques de la MARP à l'exécution effective de la MARP dans des villages réels à titre d'exemple. Dans la pratique de la MARP, le Prestataire fera jouer le rôle de modérateur adjoint par les stagiaires.

6) Soutien à l'organisation des populations

Enseigner aux stagiaires les points essentiels des activités détaillées de soutien à l'organisation des populations (la composition de l'organisation des populations en général, le contenu des statuts, les aptitudes souhaitées pour les cadres de l'organisation, les points à prendre en considération lors de l'établissement du plan des activités). Pour l'organisation, indiquer clairement que l'autonomie des populations sera autant que possible respectée, en essayant de comprendre le contexte historique et les particularités de chaque village (en tirer avantage).

7) Micro-crédit

Le système du micro-crédit sera enseigné, et les points de contrôle pour sa gestion saine seront indiqués.

8) Discussions avec d'anciens coordinateurs locaux (facilitateurs locaux)

Le Prestataire jouera le rôle de modérateur dans les discussions (sur les cas réels concernant l'exécution de la MARP, le soutien à l'organisation des populations et les activités de micro crédit) entre les anciens coordinateurs locaux (superviseurs de la présente formation et facilitateurs de l'Etude de la phase I) et les stagiaires.

9) Sur les méthodes de soutien

Le 5ème ou le 6ème jour, il est prévu d'expliquer les méthodes « de paysan à paysan » (« Farmer to Farmer ») et « de village à village » (« Village to Village »), et d'apporter un renforcement technique des méthodes de vulgarisation.

10) Formation technique

a) Généralités

Il ne s'agit pas simplement d'instructions et de transmission de techniques, mais de faire comprendre l'importance des techniques aux populations, et de leur transmettre le savoir-faire pour cela. Il faut faire prendre conscience de l'importance des activités centrées sur les femmes, du soutien des techniques nécessaire et de la méthode pour obtenir au préalable la compréhension de leurs maris pour promouvoir la participation des femmes. De plus, le Prestataire enseignera les méthodes de promotion des activités qui accompagnent les techniques et les projets (contributions financières et fourniture des matériaux et de la main-d'œuvre par les populations).

b) Points importants de la formation sur les différentes techniques

En plus des explications données dans les termes de référence des projets pilotes recommissionnés en 200X, on enseignera les points suivants :

- Augmentation du taux d'alphabétisation: enseigner les points importants pour la promotion de l'utilisation des centres d'alphabétisation et les méthodes de réparation des installations.
- Construction des infrastructures: points essentiels pour la construction, dosage et mélange du béton, montage de briques en béton, et méthodes de réparation des installations.

- Banque de céréales et moulin: enseigner les points importants pour la gestion ainsi que les méthodes comptables.
- Parc à vaccination: enseigner les points importants pour la gestion et les techniques de réparation
- Foyers améliorés: enseigner les méthodes pour promouvoir la transmission des techniques par les villageois ayant acquis les méthodes de fabrication des foyers améliorés à d'autres villageois.
- Artisanat et amélioration des conditions de vie des femmes: enseigner les méthodes pour obtenir la compréhension des hommes pour ces activités.
- Mesures environnementales et de lutte contre la désertification : enseigner la signification et l'importance des reboisements et de la conservation des sols.

11) Evaluation des stagiaires

Le prestataire devra évaluer de façon détaillée les changements dans l'attitude et les capacités des stagiaires avant et après la formation, et mentionner les résultats obtenus dans le rapport (voir plus loin).

(4) Programme des activités

La période d'exécution sera de 75 jours à partir de la conclusion du contrat. Le programme des activités est comme suit :

| Rubriques | Programme d'exécution (période) | | | | | | | Remarques |
|-------------------------|---------------------------------|-------|-------|-------|----|-----|-------|------------|
| | Juillet | | | Août | | | Sept. | |
| | Début | mi | fin | Début | mi | fin | Début | |
| Préparation | ————— | | | | | | | 7 jours |
| Stage / Cercle de Ségou | | ————— | | | | | | 6 semaines |
| Stage /Cercle de Macina | | | ————— | | | | | Idem |
| Rédaction du rapport | | | | | | | ————— | 8 jours |

(5) Répartition du personnel

Pour ce qui est de l'exécution des activités, le Prestataire affectera un superviseur de stage (permanent) qui gèrera l'ensemble des activités, un superviseur adjoint et un formateur en fonction des différentes matières de la formation. De plus, les formateurs posséderont une expérience professionnelle suffisante dans chaque matière étudiée, et leur curriculum vitae sera joint au programme des activités.

(6) Matériel

Le Commanditaire n'a pas de matériel à prêter au Prestataire.

(7) Résultats à fournir

Une fois le stage achevé, le Prestataire soumettra au Commanditaire un rapport (3 exemplaires en français) ainsi qu'un résumé de ce rapport (2 à 3 pages en français, 3 exemplaires). Les points ci-dessous seront indiqués par programme de cours dans le rapport. Lors de la présentation du rapport, on remettra dans le même temps les fichiers du rapport sur une disquette (FD) ou un disque (CD).

- ① Contenu des instructions
- ② Textes de formation
- ③ Situation de la participation
- ④ Evaluation du degré de compréhension des participants
- ⑤ Présence aux cours des participants et évaluation (méthode indiquée en Annexe)
- ⑥ Evaluation du stage par les stagiaires (enquête indiquée par le commanditaire: en Annexe)
- ⑦ Problèmes à venir, recommandations etc. pour ce stage

(8) Gestion de la sécurité

Au cours de l'exécution de la présente prestation, des précautions seront prises au niveau de la gestion sanitaire du paludisme, etc., notamment en cas de séjour dans les villages. Pour les déplacements entre les villages, les routes sont parfois en mauvais état. Il faudra vérifier si les villages sont accessibles et éviter les déplacements de nuit pour des raisons de sécurité.

(9) Communication

Le Prestataire contactera ordinairement le Commanditaire au bureau du Projet (Tél: ____). En cas d'urgence, on appellera les numéros de téléphone portable suivants : ____.

(10) Formulaire de devis

Voir le document en Annexe.

(11) Autres dispositions nécessaires

1) Dispositions générales

- Le Prestataire exécutera le stage conformément au programme du stage d'amélioration des compétences du personnel administratif (proposition) en annexe-1. Les articles ne figurant pas dans les présents Termes de référence seront fixés par discussions entre le Prestataire et le Commanditaire.
- Dans les sept (7) jours suivant la conclusion du contrat, le Prestataire devra établir le plan d'exécution du stage, et le présenter au Commanditaire.
- A la fin du stage, le Prestataire soumettra au Commanditaire le rapport de formation dans les plus brefs délais.

2) Dispositions spéciales

- L'objectif final de la présente Etude est d'améliorer les capacités de facilitation des CAP auprès des habitants et de former le personnel de soutien de l'administration afin que les habitants mènent leurs activités de manière autonome. Le Prestataire en tiendra toujours compte dans l'exécution des présentes activités.
- Les textes élaborés devront être aussi faciles à comprendre que possible, avec beaucoup de dessins et de plans.
- Le Prestataire prendra en charge tous les frais relatifs à l'exécution de la formation excepté les frais de location des installations pour la formation et des cars pour la visite des sites avancés.

Annexe-1 : Programme du stage d'amélioration des compétences du personnel administratif

| Semaine | Jour | Cours | | Exercices pratiques | Modifications apportées par rapport à la première année |
|--------------|---------------|---|---|--|--|
| | | Matières | Contenu | | |
| 1ère semaine | 1 | Présentation d'ensemble du stage | - Présentation du programme d'ensemble du stage - Présentation de l'objectif et des caractéristiques du stage et explication du déroulement du stage - Questions et réponses • Présentation des conditions du stage (ramassage des questionnaires sur les informations de base des stagiaires) | | Ceremonie d'ouverture Les cours auront lieu le matin et l'après-midi. |
| | 2 | Analyse des sites avancés | Visite de sites avancés (pour acquérir une image d'ensemble des projets pilotes) | O | Prévoir dès le début du stage la visite de sites avancés à même de motiver les stagiaires. |
| | 3 | Analyse des sites avancés | Visite de sites avancés (discussions avec les habitants des sites avancés) | | |
| | 4 | Passage en revue des problèmes actuels rencontrés dans les activités de vulgarisation | - Constat des problèmes actuels de vulgarisation - Analyse des problèmes constatés, proposition de solutions et énumération des mesures nécessaires pour améliorer la vulgarisation - Exposés (synthèse des activités en groupe) - Elaboration d'un plan pour résoudre les problèmes - Résumé par le consultant | | |
| | 5 | Etude des mesures visant à résoudre les problèmes de vulgarisation | • Examen des mesures nécessaires pour améliorer la vulgarisation (discussions en groupes) | | |
| 2ème semaine | 6 | Connaissance de base de la vulgarisation | - Définition d'un facilitateur - Rôles d'un agent de vulgarisation - Attitude demandée à un agent de vulgarisation | | Confirmation de la participation effective |
| | 7 | Aide à l'organisation des villageois | Etablissement du CGTV / élaboration du plan d'action / formation des leaders | | |
| | 8 | Aide à l'organisation des villageois | - Modalités d'approche aux paysans, d'utilisation de vidéos et méthodes de communication - Modalités de visite des sites avancés - Modalités d'activation des projets | | |
| | 9 | Cours MARP | - Définitions - Règles - Mode d'emploi des outils de la méthode MARP | La formation en salle a été raccourcie d'une journée, au vu de l'importance du stage pratique. | |
| | 10 | Cours MARP | | | |
| 11 | Cours MARP | | | | |
| 3ème semaine | 12 ↓ 16 | Stage pratique MARP | • 6 jours de stage dans un village modèle (jusqu'au 17ème jour) | O | Stage pratique rallongé d'1 journée |
| 4ème semaine | 17 | Stage pratique MARP | ditto | O | |
| | 18 | Micro-crédit | Cours théoriques | | |
| | 19 | Micro-crédit | ditto | | |
| | 20 | Micro-crédit | ditto | | |
| 5ème semaine | 21 | Visite des sites avancés | Discussions avec les habitants | O | Débats plus longs avec les habitants (thèmes: micro-crédit et organisation) |
| | 22 | Visite des sites avancés | Discussions avec les habitants | O | |
| | 23 | Discussions avec d'anciens facilitateurs | - Points à prendre en considération lors de l'aide à l'organisation des villageois, lors des études MARP et lors des activités de micro-crédit | | Participation de facilitateurs du Groupe-1 |
| | 24 | Formation technique | - Conservation des sols - Vulgarisation des foyers améliorés - Culture maraîchère - Problèmes des femmes (artisanat et cours de cuisine) | | Un cours sur le Genre et développement a été ajouté. |
| | 25 | Formation technique | - Utilisation du sol et restrictions - Pépinière et reboisement | | |
| 6ème semaine | 26 | Formation technique | - Banques de céréales et moulins - Amélioration des poulaillers | | |
| | 27 | Formation technique | - Embouche et parcs de vaccination - Entretien et maintenance des infrastructures | | |
| | 28 | Visite de sites avancés | - Techniques | O | |
| | 29 | Visite de sites avancés | - Techniques | O | |
| | 30 | Revue d'ensemble et débat libre | - Méthodes pour présider les réunions - Examen final et enquête | | |

Annexe-2

1. Evaluation des stagiaires (Conseillers agricoles polyvalents)

(1) Evaluation pendant la formation

Une évaluation basée sur les cinq critères suivants sera effectuée, en fonction d'une échelle d'évaluation comprenant cinq niveaux : ① initiative dans la participation, ② assiduité et comportement en cours, ③ pertinence des questions posées, ④ originalité des opinions, ⑤ harmonisation avec les autres et capacité de coordination.

(2) Résultats de l'examen final de la formation

Un examen écrit (ci-dessous) sera effectué au dernier jour de la formation pour juger du degré de compréhension à la formation. Les résultats de l'examen seront notés sur une note de 1 à 5.

Examen final

Répondez aux questions suivantes :

- ① Enumérer 5 points importants relatifs au comportement en tant que facilitateur (Qu'est-ce qu'un bon facilitateur ?).
- ② Enumérer 3 points importants pour promouvoir la participation des habitants.
- ③ Qu'est ce que la MARP ? Expliquer le contenu.
- ④ Citer 3 outils de l'étude MARP que vous pouvez utiliser, et expliquer les contenus (exemple : Classification matricielle, schéma du cycle de production, carte des organisations, etc.).
- ⑤ Enumérer 3 points à prendre en compte pour le soutien à l'organisation des habitants.
- ⑥ Enumérer les points à prendre en compte pour la vulgarisation technique en citant 3 domaines.
(Exemple : Maraîchage basé sur des systèmes de petite irrigation, embouche, conservation des sols, etc.)
- ⑦ Dans une caisse villageoise d'un village :
La caisse a prêté à un villageois une somme de 30.000 FCFA à l'échéance de 4 mois, à un taux d'intérêt de 27 % par an. Mais il n'a pas pu rembourser sa dette à l'échéance de 4 mois et l'a remboursé 5 mois après. Quel est le montant total avec intérêt que la caisse villageoise doit recevoir ?

Selon le contrat, le taux d'intérêts moratoires (pour le retard de remboursement) est de 3% par mois par rapport au montant du prêt.

Indiquer la façon de calculer avec la réponse.

2. Evaluation de la formation par les stagiaires

(Enquête auprès des stagiaires)

Qu. 1 : Veuillez indiquer votre degré de compréhension du stage selon une estimation allant de 1 à 5 :

- 5 Très bonne compréhension
- 4 Bonne compréhension
- 3 Compréhension générale
- 2 Peu de compréhension
- 1 Aucune compréhension

Qu. 2 : Veuillez indiquer les cours qui n'ont pas été bien compris et expliquer les raisons (une ou plusieurs réponses possibles).

Exemple : Cours du 25 octobre estimé à « 1 »

- Raisons :
- 1) Enseignement mauvais (matériel pédagogique, explications du formateur)
 - 2) Niveau personnel trop faible pour comprendre
 - 3) Autre raison (concrètement)

Qu.3 : Concernant les cours dans leur ensemble ou en particulier, quels points faut-il améliorer à votre avis pour une meilleure compréhension ? (Concrètement : « quel(s) point(s) » améliorer, et « comment » le faire?)

Par exemple, dans le cours de X, il faut utiliser beaucoup plus de dessins, écrire plus gros, ou donner des exemples concrets.

Exemple de contrat

Contrat de prestations de services

1. Titre des prestations de services : Travaux d'aménagement de puits modernes (puits à grand diamètre) dans le cadre de «Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali »
2. Période d'exécution : XXX jours à partir du __ ____ 200X
3. Montant du contrat : 20 000 000 FCFA

Le coordinateur du projet pour «Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali », Monsieur _____ (désigné par la suite en abrégé "le Commanditaire") et Monsieur _____, représentant de _____ (désigné par la suite en abrégé "le Prestataire") ont conclu un contrat comprenant les conditions ci-dessous, qu'ils exécuteront sincèrement et en toute bonne foi.

Article 1: Le Prestataire devra achever les prestations conformément aux « Termes de référence pour les travaux d'aménagement de puits modernes (puits à grand diamètre) » ci-joints dans les limites de la période d'exécution.

Article 2 : Tout point non clairement stipulé dans les « Termes de référence pour les travaux d'aménagement de puits modernes (puits à grand diamètre)», de l'article précédent sera défini après discussion entre les deux parties.

Article 3 : Après la conclusion du contrat, le Prestataire devra rapidement présenter au Commanditaire le programme d'exécution des prestations.

Article 4 : Sauf en cas de désastre ou autre cause indépendante de sa volonté, s'il apparaît clairement que le Prestataire ne pourra pas achever les prestations dans les limites de la période d'exécution, il devra verser une indemnisation de retard proportionnel au nombre de jours de retard, qui correspondra à un taux d'intérêt annuel de 20% par rapport au montant total de la prestation restante. Si le Prestataire ne peut pas verser l'indemnité de retard, le blocage des avoirs sera exécuté par le tribunal compétent afin de le verser au Commanditaire.

Article 5 : Le Prestataire prendra à sa charge les frais encourus suite à des dégâts (dommages causés à un tiers y compris) relatifs à l'exécution des prestations.

Article 6 : Après la fin des prestations, le Prestataire devra rapidement présenter un rapport

d'achèvement des travaux au Commanditaire afin de pouvoir effectuer la réception définitive. Après la réception du rapport de fin des travaux, une inspection sera effectuée. S'il s'avère nécessaire de faire des réfections lors de l'inspection, le Prestataire devra immédiatement effectuer les travaux de réfection à sa charge. Après les travaux de réfection, une seconde inspection sera effectuée afin de délivrer le certificat d'approbation.

Article 7 : En cas de modification du contenu des prestations, les deux parties en discuteront, et le montant du contrat pourra être modifié en cas de nécessité.

Article 8 : Le Commanditaire devra payer dans les plus brefs délais le montant du contrat (sauf le montant avancé) au Prestataire après approbation du contenu des prestations exécutées. A cette occasion, le Prestataire devra remettre une facture en même temps que des pièces justificatives.

Article 9 : Le Prestataire peut demander au Commanditaire des acomptes sur le montant du contrat avant et en cours de travaux. Si le Prestataire demande un acompte avant les travaux et un acompte en cours des travaux, le Commanditaire pourra les accorder dans la limite de 40 % du montant du contrat avant les travaux, puis de 30% du montant du contrat en cours de travaux. L'acompte en cours de travaux sera payé lorsque 70% des travaux seront exécutés. Les 70% des travaux exécutés signifient que le Commanditaire a confirmé l'achèvement de 4 puits et la fin de l'encadrement vis-à-vis des Conseillers agricoles polyvalents (CAP) et des villageois concernant l'utilisation, la gestion et l'entretien (achèvement de l'article 2. (3), paragraphe 14) des Termes de référence), et que le rapport intermédiaire mentionné au point (7) des Termes de référence a été soumis.

Article 10: Le Prestataire ne communiquera pas les résultats des travaux à un tiers sans l'autorisation du Commanditaire. Les résultats des travaux et documents collectés et élaborés pendant les travaux appartiendront au Commanditaire et le droit d'auteur du rapport remis appartient au Commanditaire.

Article 11: Dans les cas où le Prestataire n'exécute pas le contenu du contrat sans raison légitime ou fait une demande de résiliation fondée sur des raisons légitimes, ou encore en cas d'infraction au contrat reconnue, le Commanditaire peut résilier la totalité ou une partie du contrat. A ce moment, le Commanditaire examinera les travaux réalisés et fera la réception des travaux réalisés. Le Commanditaire devra payer le montant du contrat correspondant aux travaux réalisés réceptionnés.

Article 12 : Dans le cas de l'article qui précède, lorsque les acomptes définis à l'article 9 ont été versés avant et en cours de travaux, le montant versé sera déduit du montant du

contrat correspondant aux travaux réalisés. Dans ce cas, s'il y a un reliquat des acomptes versés, le Prestataire devra rembourser au Commanditaire le reliquat avec un intérêt à taux annuel de 20% proportionnel au nombre de jours à compter de la date de versement du dernier acompte jusqu'à la date de remboursement. Dans le cas où le remboursement ne serait pas possible, l'article 4 sera appliqué.

Article 13 : Le Prestataire ne cédera ni ne léguera à une tierce personne les droits et obligations se rapportant au présent contrat.

Article 14 : Le Prestataire ne commissionnera ni ne sous traitera à un tiers l'ensemble des travaux.

Article 15 : En cas de défaut dans l'exécution des travaux, le Commanditaire peut réclamer la réparation de ce défaut au Prestataire dans un délai qu'il jugera adéquat.

Article 16 : En cas de guerre dans le pays qui fait l'objet des prestations ou bien dans ses environs, de guerre civile, de coup d'état, d'acte terroriste, de désastre ou encore de détérioration de l'ordre public, le Prestataire s'assurera de prendre toutes les mesures de sûreté nécessaires.

Article 17 : Au cas où l'exécution du contrat est retardée et empêchée par un désastre ou un autre cas de force majeure, le Prestataire en avisera le Commanditaire et décidera des mesures nécessaires après concertation.

Article 18 : Si les concertations entre le Commanditaire et le Prestataire concernant les décisions à prendre pour chacune des clauses du présent contrat n'ayant pas abouti, le Prestataire conteste des décisions prises par le Commanditaire, ou encore si un conflit survient concernant le présent contrat, les deux parties chercheront ensemble une solution par arbitrage. Quant aux frais de règlement du conflit, ils seront pris en charge respectivement par le Commanditaire et le Prestataire, sauf dans le cas où les deux parties en décideraient autrement d'un commun accord.

Article 19 : Lors de l'exécution des présentes prestations, le Prestataire observera les lois du Mali et il déclarera et garantira que le signataire du présent contrat est un représentant du Prestataire stipulé par la loi.

Article 20: Les deux parties se concerteront mutuellement si nécessaire dans le cas de doutes concernant les points non définis dans le présent contrat ou les clauses du même contrat.

En foi de quoi, les représentants des deux parties signent le présent contrat établi en deux exemplaires, chaque partie conservant un exemplaire.

Fait le 20 novembre 200X

Le Prestataire :

B.P. _____, Ségou

Tél. :

Le Commanditaire :

Projet de Renforcement de la Capacité pour la Lutte Contre la Désertification basée sur la communauté dans le Sud de la Région de Ségou en République du Mali (appellation provisoire)

Le représentant :

Monsieur

Le coordinateur du projet

Monsieur

12-10. Formulaire de suivi des CAP

(1) Formulaire de suivi des CAP (pour les PP en cours réalisé par un consultant)

Rapport mensuel

mois / année

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Nom et prénom | Poste |
| Cercle de Ségou / Baraoueli / Macina | Commune de |
| Village à la charge du CAP | Date de soumission jour /mois /année |

1. Réalisation des activités du mois

(1) Situation des activités des habitants

(2) Problèmes rencontrés et mesures prises

※ Veuillez indiquer la date et le village en question.

(1) Situation des activités des habitants (concernant les composants du projet en cours dans le village concerné)

| ✓ | Composant de projet pilote | Date et nombre de participants | Contenu | Remarques (Observation ou difficultés rencontrées, etc.) |
|---|---|--------------------------------|---------|--|
| | Construction de salle en alphabétisation | | | |
| | Formation des formateurs | | | |
| | Création d'un système de micro-crédit | | | |
| | Aménagement de puits modernes | | | |
| | Fourniture d'engrais pour produits de la culture pluviale | | | |
| | Maraîchage de petite envergure | | | |
| | Construction de banques de céréale | | | |
| | Construction de parcs à vaccination | | | |
| | Formation de bloc du bétail | | | |
| | Construction de poulaillers améliorés | | | |
| | Formation de Pépinières et Reboisement | | | |
| | Établissement de règlements pour l'utilisation des terres | | | |
| | Conservation des sols | | | |
| | Construction de Moulins | | | |
| | Formation de foyers améliorés | | | |
| | Formation AGR | | | |

(2) Problèmes rencontrés et mesures prises

| Type de problème | Contenu de l'appui-conseil | Mesures prises par les habitants | Prévision/mesure prévue |
|---|---|--|--|
| Un membre du CGTV ne comprend pas suffisamment son rôle | J'ai conseillé de tenir une assemblée générale pour approfondir la compréhension du rôle. | L'assemblée générale est tenue le xx mais la volonté du membre en question ne s'est faite pas senti. | Je vais demander aux habitants si ils peuvent laisser continuer le membre en question. |
| La fourniture de travail ne se fait pas bien. | J'ai demandé la cause aux habitants. | | |

2. Activités prévues pour le mois prochain (résumé)

| Date | Activités prévues | Remarque |
|-----------------------|------------------------------------|--|
| 1 ^{er} sept. | Visite de site avancé (village XX) | Formalités à suivre à la DRA pour la location d'un minibus |
| Milieu du mois | Assister à la réunion à Ségou | |
| Après le 20 | | |

3. Divers (communications, recommandations, etc. à l'Equipe d'Etude)

Signature _____

Points importants à mentionner

Les objectifs du rapport mensuel sont au nombre de 2 :

- ① Changements dans les méthodes d'approche apportés par les CAP eux-mêmes, et indices permettant de savoir que la façon de penser des villageois évolue.
- ② Cerner l'état d'avancement des projets pilotes

Ce rapport doit être établi en étant attentif aux points suivants :

- Concernant le soutien aux villageois, bien préciser les changements observés dans la façon de penser des villageois par la mise en oeuvre d'une approche différente vis-à-vis des populations.
- Indiquer clairement la situation de l'utilisation des manuels d'encadrement utilisés pour le soutien.
- Dans le soutien aux populations, mentionner aussi si les villageois ont reçu des conseils de tierces personnes.
- Indiquer obligatoirement les problèmes et les recommandations; expliquer pourquoi des conflits surgissent dans la planification et l'exécution et quels sont les points à améliorer par la suite ; de plus, écrire son auto-évaluation.
- Faire un rapport de 3 pages environ
- Remettre le rapport le 1er du mois (le remettre au responsable qui versera les indemnités)
- Joindre le rapport journalier.

(2) Formulaire de suivi pour les CAP (après l'achèvement des projets pilotes par les consultants)

Rapport mensuel

Région de Ségou

Mois de :

Cercle de :

Commune de :

Village de :

Nom du CAP :

| Rubriques | Nom de PP | Contenu | Remarques (ou solutions) |
|---|---|--|--|
| 1. A partir de la 2ème année, quelles sont les activités que les villageois ont entrepris par elles-mêmes? | Ex : construction poulaillers améliorés | M./Mme X a achevé la construction le (date) _____. ○ Vente de xx sujets; profit de xx CFA. | Mort de xx sujets pour cause de maladie. Problèmes dans la gestion de l'hygiène |
| | Ex : Confection de savons | Xx membres du groupe des femmes ont fabriqué du savon le (date) _____, en ont vendu xx morceaux, et ont ensuite fait un bénéfice de xx CFA. | Vente de tous les savons. Il y a eu une mévente de xx savons car ils n'étaient pas de bonne qualité. |
| | Ex : Aucun | | |
| 2. Après le soutien apporté par l'Equipe d'étude, quels sont les problèmes rencontrés au niveau de chaque PP? | Ex : Forages | Panne de la pompe Réparation par le technicien villageois le (date) _____ avec une contribution des villageois de ____ CFA. Nouvelle panne | Demande de réparation à l'entreprise qui a installé la pompe. Ou : Pas encore de mesures prises |
| 3. Est-ce qu'il y a une activité que les villageois veulent faire à nouveau? | Ex : Maraîchage | Souhait d'un recyclage sur les techniques de cultures, à cause des parasites. | Formation réalisée le (date) ____ à l'intention de xx participants. Demande de formation à l'équipe d'étude |
| | | | |
| 4. Autres points particuliers | | | |

Points importants à mentionner comme contenu du suivi

- A partir de la deuxième année, quelles sont les activités que les populations ont réalisées par elles-mêmes?
 - Par exemple, d'autres villageois ont construit des poulaillers améliorés. Expliquer la situation de l'exécution de cette activité, le chiffre de vente (ou le profit), et le nombre de sujets produits.
 - Autre exemple, après la formation, le groupe des femmes a fabriqué du savon. Expliquer la situation de l'exécution de cette activité, le nombre de participantes du groupe, le nombre de savons produits.
 - Autre exemple, les villageois ont exécuté une session d'alphabétisation. Indiquer la période, etc.
- Après le soutien apporté par l'Equipe d'étude, quels sont les problèmes rencontrés au niveau de chaque PP?
 - Est-ce que ces problèmes peuvent être résolus ou non au niveau des CAP?
 - Si les CAP ne peuvent les résoudre, à qui demander, et pour résoudre quel problème? Par exemple une pompe est en panne. Expliquer les mesures prises.
- Est-ce qu'il y a une activité que les villageois veulent entreprendre à nouveau?
 - Si cette activité existe déjà, est-ce que le CAP responsable ne peut pas apporter un appui?
 - Si cela n'est pas possible, qu'est-ce qu'ils vont faire?

Les informations écrites sont classées selon les rubriques indiquées plus haut. Si une rubrique reste sans information, mentionner « aucun » ou « rien à signaler ». On n'est pas obligé de s'en tenir au cadre du formulaire, mais le rapport occupera jusqu'à 2 pages et couvrira complètement les points expliqués sous le tableau.

(3) Tableau des déplacements et de gestion des motos

| Journal de travail du CAP (Mois de _____) | | | | | |
|---|-------------|-------|---------------------------------------|----------|----------|
| Nom et Prenom: _____ | | | | | |
| Immatriculation moto _____ | | | | | |
| Date/Jour | Destination | Objet | Compteur Kilometrique de départ | Parcours | Remarque |
| No. du mois passé | | | | | |
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |
| 6 | | | | | |
| 7 | | | | | |
| 8 | | | | | |
| 9 | | | | | |
| 10 | | | | | |
| 11 | | | | | |
| 12 | | | | | |
| 13 | | | | | |
| 14 | | | | | |
| 15 | | | | | |
| 16 | | | | | |
| 17 | | | | | |
| 18 | | | | | |
| 19 | | | | | |
| 20 | | | | | |
| 21 | | | | | |
| 22 | | | | | |
| 23 | | | | | |
| 24 | | | | | |
| 25 | | | | | |
| 26 | | | | | |
| 27 | | | | | |
| 28 | | | | | |
| 29 | | | | | |
| 30 | | | | | |
| 31 | | | | | |
| Récapitulatif du mois | | | | | |

12-11. Résumé de la situation des projets dans les villages

| Boussin | Synthese | mois: | | | | | | | | | | |
|------------------|----------------------------|--------------------|----------|----------|----------|--------|------|--------|----------|---------|-------------|-----------|
| | Village | | Yassalam | Dadembou | Niamadia | Fakora | Biya | Timini | Ouladian | Sounsou | Sama Sokala | Sama Wère |
| MC | Total Adhesions | 加入数 | | | | | | | | | | |
| | Frais des adhesions | 加入費 | | | | | | | | | | |
| | DAV en cours | 普通預金 | | | | | | | | | | |
| | DAT en cours | 定期預金 | | | | | | | | | | |
| | Credit en cours | 貸付 | | | | | | | | | | |
| | Depenses de gestion | 管理支出 | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Contribution | Montant total contribution | 負担総額 | | | | | | | | | | |
| | M actuel paye | 収集額 | | | | | | | | | | |
| | Reste | 残額 | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Alphabetisation | Date session debut | | | | | | | | | | | |
| | Duree | | | | | | | | | | | |
| | Nbr. de particip. Total | | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Infrastructure | Forage | M total cotisation | 徴収額 | | | | | | | | | |
| | | Etat | 状態 | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Puits | Etat | 状態 | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Parc vaccination | Tete vaccinee | ワクチン数 | | | | | | | | | | |
| | Nbr. de village ou utilise | 利用村落数 | | | | | | | | | | |
| | Etat | 状態 | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| BC | Stock realise | 原ストック量 | | | | | | | | | | |
| | Distribution | 貸出数 | | | | | | | | | | |
| | Etat de magasin | 状態 | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Moulin | Recette | | | | | | | | | | | |
| | Depenses de gestion | | | | | | | | | | | |
| | Etat de moulin | 状態 | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Agriculture | culture seche | Recette | | | | | | | | | | |
| | marachage | Recette | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Elevage | aviculture | Recette | | | | | | | | | | |
| | embouche | Recette | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| Environnement | plants/plantations | no mbr. | | | | | | | | | | |
| | foyer amelioré | Recette | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |
| AGR | | no mbr. | | | | | | | | | | |
| | | Recette | | | | | | | | | | |
| | Commentaire | | | | | | | | | | | |

12-12. Exemple de convention sur les règles d'utilisation des terres

**REGION DE SEGOU
CERCLE DE SEGOU
COMMUNE RURALE DE CINZANA**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CONVENTION LOCALE
DE GESTION DURABLE
DES RESSOURCES NATURELLES
de la commune rurale de Cinzana
(Cercle de Ségou)**

Février 2006

PREAMBLE

La problématique de la gestion des ressources naturelles dans la commune rurale de Cinzana se traduit par une forte pression sur le potentiel agro - sylvo- pastoral dépassant la capacité des espaces concernés.

Cette forte pression est marquée par :

- des défrichements incontrôlés par la population locale,
- la mutilation des arbres par les chevriers,
- l'exploitation abusive du bois et du foin par les exploitants locaux et étrangers,
- les feux de brousse,
- la divagation des animaux.

Ces problèmes ont entraîné une forte dégradation des ressources naturelles se traduisant par :

- L'Insuffisance des pâturages,
- La disparition progressive des arbres fruitiers,
- L'Insuffisance des animaux sauvages,
- La disparition progressive du bois dans la brousse,
- L'absence de piste pastorale entre la commune et les communes voisines,
- L'insuffisance de la crue du fleuve,
- Le tarissement précoce des mares,
- La disparition de certaines espèces d'animaux sauvages,
- L'augmentation de la superficie des terres érodées dans les différentes brousses,
- La réduction du foin dans la brousse,
- La diminution du poisson,
- Les conflits agriculteurs/éleveurs élevés,
- Les conflits fonciers entre agriculteurs.

Cette dégradation a eu comme conséquences la chute des productions agro-sylvo-pastorales et par surcroît la baisse du revenu des populations.

Face à cette situation inquiétante, les populations de la commune rurale de Cinzana, ont développé des initiatives généralement à l'échelle d'un village ou de quelques villages. On peut citer entre autres :

- La mise en place des brigades de surveillance de la brousse,
- La mise en défens,
- La gestion quotidienne des conflits au niveau village et communal,
- La réglementation de la coupe du bois à travers des marchés ruraux de bois.
- L'élaboration d'une convention locale de gestion des ressources naturelles avec l'appui du projet.

Ces actions se sont avérées insuffisantes ; ce qui a amené les responsables communaux après concertations avec les autorités villageoises a décidé de l'élaboration d'une convention locale de gestion durable de leurs ressources naturelles.

La présente convention a été élaborée à partir d'une démarche participative, du PACT, impliquant l'ensemble des chefs de village de la commune ou leurs représentants, les différents groupes socio-professionnels, les élus de la commune et du cercle, les services techniques et les ONG opérants dans la commune.

Le processus a été facilité par des consultants du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), de la Direction Régionale de la Conservation de la Nature de Ségou (DRCN) et de l'ONG SIGINYOGONJE. et co- financé par la mission d'étude Japonaise JICA et le PACT.

L'objectif de la présente convention est de formaliser, d'une manière consensuelle, un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une gestion participative et rationnelle des ressources naturelles de la commune.

Elle s'applique, dans le respect de toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de gestion des ressources naturelles au Mali, notamment :

- la loi 95-004 du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières,

- la loi 01-004 du 27 février 2001 portant, charte pastorale en République du Mali,
- la loi 96-050 du 16 octobre 1996 portant, principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales,
- le décret 96-043-P-RM fixant, l'organisation et les modalités de défrichement, de classement et de déclassement dans les domaines forestiers de l'Etat et des collectivités territoriales,
- la loi 95-034 du 12 avril 1995 modifiée par la loi N°98-010 du 19 juin 1998 portant, code des Collectivités Territoriales, précisant, les compétences des Collectivités Territoriales qui se répartissent en compétences générales et en compétences spécifiques et qui les responsabilise, notamment en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles.

TITRE I : Dispositions générales

Section I : Définitions

Article 1 : Au terme de la présente convention, les termes suivants revêtent la même signification que dans la charte pastorale (loi n°01-004 du 27 février 2001), fixant les conditions de gestion de l'élevage en république du Mali.

Bourtols : On attend par "Bourtols", tout passage réservé aux animaux pour leur déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur d'une localité. Cependant, on distingue deux (2) types de passages :

La piste pastorale locale : C'est le chemin affecté au déplacement des animaux à l'intérieur d'une localité ;

La piste de transhumance : C'est le chemin affecté au déplacement des animaux entre deux ou plusieurs localités.

Pâturage : On attend par pâturage, l'ensemble des espaces et des ressources naturelles principalement végétales, habituellement utilisés pour assurer l'alimentation des animaux.

Les pâturages sont herbacés et aériens.

Les pâturages herbacés : Sont constitués par le tapis herbacé recouvrant les espaces pastoraux ;

Les pâturages aériens : Sont constitués par les feuilles (et non les branches), les fruits des arbres et arbustes situés dans les espaces pastoraux.

Un gîte d'étape : est une aire de stationnement et de séjour des animaux qui jalonnent les pistes de transhumance.

Le défrichement : Est considéré comme défrichement, toute installation de cultures sur une terre vierge ou une jachère de cinq (5) ans et plus (Décret 96-043 du 8 Février 1996).

Section II : Du champ d'Application de la Convention

Article 2 : La présente convention s'applique aux populations des 72 villages et hameaux de la commune, ainsi qu'à tous les exploitants des ressources naturelles situées sur le terroir de la commune rurale de Cinzana.

Article 3 : Les villages concernés sont :

Walambougou- Wèrè, Maki- were, Dilaba, Faléma, Tiguini, Sossorougou, Dozombougou, Niani- were, Alphabougou, Kolonkolona, Zancourougou II, Wolona, Soroba- were, N'Djékabougou Fambougou, N'dinzana, N'golobougou, Sidiki- were, Findila, Sinébougou, Zancourougou I, Diakoro, Séribougou, Wassadjala, Zambougou, Fola- Nossibougou, Koussana, N'Gola, Balabougou, Niotombougou, Bafobougou Djébougou, Fassombougou I, Noumoubougou, Bazankoro, N'gakoro, Moussa –Wèrè, Berthela- wèrè, Touatola, Sirango, Tiam Wèrè, Boucourala, N'Dinzana-wèrè, Fassombougou II, N'golobèkoro I, N'golobèkoro II, Dotombougou, N'djébougou, Dialabougou, N'tlomabougou, Bassibougou, Moribougou-djawambé, Banankoro Kamana, Sanogola Bamouso, Siribougou- wèrè, Fobougou, Cinzana Village, Dona, Garo, Minankofa, Kondogola, Niatia, Nabougou, Kondia, Diambougou, Ouendia, Sorobougou, Sinébougou, Tongo, Cinzana Gare, Boua Wèrè, Berthela, Balango- Wèrè,

Section III : Des organes de pilotage de la Convention

Article 4 : La mise en œuvre de la présente convention sera assurée par :

les comités de protection de la brousse (comités de surveillance de la brousse et anti-feux), créés dans chaque village sous l'autorité d'un président choisit parmi les membres,

le comité communal de surveillance de la brousse, créé au niveau communal, sous l'autorité du maire ou son représentant qui est le président.

Article 5 : Les comités ont pour attributions générales :

- d'assurer une large diffusion des termes de la Convention, dans le but d'informer et de sensibiliser tous les exploitants des ressources naturelles de la commune,
- de contrôler l'application des termes de la Convention,
- d'assurer la surveillance de la brousse,
- de prendre des dispositions pour lutter contre les feux de brousse,
- de rendre compte de leurs activités, aux conseils villageois et/ou au conseil communal.

Article 6 : Un manuel de procédure annexé à la présente Convention Locale précise :

- l'installation des comités de protection de la brousse et du comité communal de surveillance de la brousse,
- la composition des comités,
- les relations entre les différents comités,
- le fonctionnement des différents comités,
- les relations entre les différents comités et leurs partenaires (Services Techniques, Collectivités Territoriales, ONG, Projets et programmes),
- les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de la Convention Locale.

TITRE II : De la protection et de la restauration des ressources ligneuses

Section I : De la coupe du bois

Article 7 : chaque village doit obligatoirement planter et entretenir au moins 50 pieds de 10 espèces en voie de disparition durant les cinq (5) années à venir.

Article 8 : les 11 (onze) espèces suivantes sont intégralement protégées sur toute l'étendue du territoire Communal, en plus des 11 espèces protégées par l'article 17 du code forestier. Il s'agit de :

Sana
Ntabakoumba
Bere
Koroninfinfing
Ngouna
Ngourouma
Bana
Zèguènè
Ntomi
Torogògon
Nsira

Article 9 : Les organes de protection et de surveillance sont :

- les comités villageois de surveillance de la brousse,
- le comité Communal de surveillance de la brousse.

TITRE III : De la gestion des ressources ligneuses

Section I : De la coupe du bois

Article 10 : l'exploitation du charbon est totalement interdite sur toute l'étendue de la commune.

Article 11 : L'exploitation de toutes sortes de bois à des fins commerciales est totalement interdite sur toute l'étendue de la commune.

Article 12 : L'exploitation du bois pour les besoins de consommation familiales (droit d'usage) est permise, sous réserve du respect des règles en vigueur au Mali en la matière.

Section II : DE LA CUEILLETTE

Article 13 : La cueillette des fruits immatures est totalement interdite, sur toute l'étendue de la commune.

TITRE IV : DE LA PROTECTION DES RESSOURCES AGRO-PASTORALES

Section I : Du défrichement

Article 14 : Tout défrichement, doit se faire dans le respect les textes en vigueur en la matière.

Article 15 : Toute personne, ayant exécuté un défrichement, doit observer une période de cinq (5) ans, avant de pouvoir avoir l'autorisation pour une nouvelle défriche.

Section II : DES FEUX DE BROUSSE

Article 16 : les feux de brousse sont totalement interdite sur toute l'étendue du territoire communale.

Section III : DE L'EXPLOITATION DU FOIN

Article 17 : L'exploitation du foin pour l'autoconsommation est autorisée sur toute l'étendue du territoire.

Article 18 : l'exploitation du foin à des fins commerciales est totalement interdite sur toute l'étendue de la commune.

Section IV : DE L'EXPLOITATION DU FOURRAGE AERIEN

Article 19 : L'exploitation du fourrage aérien à des fins commerciales est totalement interdite sur toute l'étendue de la commune.

Article 20 : la coupe des arbres, comme fourrage, pour les animaux, dans les pâturages est formellement interdite.

Article 21 : la coupe du fourrage pour les animaux à la maison est autorisée mais la mutilation de l'arbre est interdite.

Section V : DE LA DIVAGATION DES ANIMAUX

Article 22 : la divagation des animaux est interdite sur toute l'étendue du territoire Communal.

Article 23 : des fourrières seront créées dans tous les villages de la commune.

Article 24 : les animaux sont gardés dans les fourrières pendant 7 jours maximum au delà le maire fait un p.v et les met à la disposition de la justice.

Article 25 : les taxes de fourrières sont fixés comme suit :

250 f CFA par bovins/ equins/ asins et par jour,

50F CFA par ovins/ caprins et par jour

Article 26 : les frais de divagation, qui sont cumulables avec les taxes de fourrière, sont fixés à 9000 f CFA quelque soit le type d'animal.

Article 27 : En cas de dégâts la réparation des dommages est faite après constat et remboursés avant la sortie des animaux de fourrière.

Article 28 : les frais de fourrière sont répartis comme suit : 50% pour la commune et 50% pour le village (comité villageois de surveillance de la brousse).

Section VI : DE LA GESTION DES RESSOURCES PASTORALES : (pâturages, pistes pastorales, gîtes d'étape, points d'abreuvement)

Article 29 : Il est formellement interdit d'installer des champs dans les zones d'élevage reconnues par la commune.

TITRE V : DE LA PROTECTION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

Section I : DE LA CHASSE :

Article 30 : la chasse est totalement interdite pendant trois (3) ans sur toute l'étendue de la commune. Toutefois dans les besoins du droit d'usage, il est permis de chasser les perdrix et les pintades. Cette autorisation (droit d'usage) n'est pas valable aussi d'Août à Octobre.

Section II : DE LA PECHE :

Article 31 : La pêche est interdite pendant les périodes de mise en défens. Ces périodes seront déterminées par les maîtres d'eau de Garo en commun accord avec les autorités communales.

Article 32 : Il est formellement interdit d'utiliser des pièges, des poisons et des explosifs pour pêcher.

Article 33 : L'utilisation, des engins de pêche prohibés (filets en nylon, les nasses et les filets à petite maille), est formellement interdite.

Article 34 : L'utilisation des sennes « basama » est interdite pendant certaines période de l'année. Ces périodes seront définies dans les protocoles de mise en défens.

TITRE VI : DES SANCTIONS

Article 35 : Toute contravention aux dispositions prises dans les articles 7 et 8 entraîne le paiement d'une amende de 15 000 f CFA.

Article 36 : Tout contrevenant, à l'article 10 s'expose aux paiement d'une amende de 50 000f CFA et le produit sera saisi et mis à la disposition des comités de surveillance et des autorités communales.

Article 37 : Tout contrevenant, aux dispositions prises dans les articles 11 et 12 paye une amende de 25 000F CFA et le produit sera saisi et mis à la disposition des comités de surveillance et des autorités communales.

Article 38 : Tout contrevenant aux dispositions de l'article 13 s'expose au paiement d'une amende de 2500 f CFA et le produit sera saisi et mis à la disposition des comités de surveillance et des autorités communales.

Article 39: Tout contrevenant aux dispositions prises dans les articles 14 et 15 paye une amende de 3000 FCFA avec retrait de la parcelle.

Article 40 : Tout contrevenant aux dispositions prises dans l'article 16 paye une amende de 25 000f, avec paiement de dommage au cas où le feu fait des dégâts.

Article 41 : Les villages touchés par le feu doivent obligatoirement l'éteindre et informer la mairie. Après enquête, tout village qui refuse d'éteindre le feu sera amendé de 15 000Fcf

Article 42 : Toute contravention aux dispositions prises dans les articles 17 et 18 entraîne le paiement d'une amende de 5000f/charretée asine et 10 000 f CFA par charretée bovine avec retrait du produit et de la charrette jusqu'au paiement de l'amende.

Article 43 : tout contrevenant aux dispositions prises dans l'article 19 s'expose aux paiement d'une amende de 5000 FCFA et le produit sera saisi et mis à la disposition des comités de surveillance et des autorités communales.

Article 44 : tout contrevenant aux dispositions prises dans l' article 20 s'expose aux paiement d'une amende de 25 000 f CFA .

Article 45 : Toute contravention aux dispositions prises dans l'article 29 entraîne le retrait de la parcelle.

Article 46 : tout contrevenant aux dispositions prises dans l'article 30 s'expose au paiement d' une amende de 10 000 f CFA avec saisi du produit et du fusil jusqu'au règlement.

Article 47 : Tout contrevenant aux dispositions prises dans les articles 31, 32, 33, 34 et 35 s'expose aux paiement d'une amende de 20 000 F CFA avec confiscation totale du filet et le produit sera saisi et mis à la disposition des comités de surveillance et des autorités communales.

Dispositions spéciales

Article 48 : Tout produit saisi doit revenir au comité villageois qui l'a saisi. Toutefois, le comité villageois doit rendre compte de la saisie aux autorités communales.

Article 49 : Tout matériel saisi, doit être mis dans les règles en vigueur au Mali avant d'être remis au contrevenant.

Article 50 : Les taxes et amendes sont repartis entre le village et la commune à raison de 50% pour chaque partie.

Dispositions finales

Article 51 : Dès la signature de la convention par les autorités compétentes (les chefs de village, le Maire après délibération du conseil communal et le Préfet du Cercle de SEGOU), le conseil municipal doit délibérer sur la création des organes à savoir les comités villageois de protection de la brousse et le comité communal, puis en faire une large ampliation à qui de droit.

Article 52 : Les pères, mères, tuteurs et employeurs sont civilement responsables des délits commis par les animaux qui sont sous la garde de leurs enfants et /ou de leurs employés.

Article 53 : Les complices, seront punis, comme auteurs principaux et condamnés solidairement aux amendes et aux dommages et intérêts.

Article 54 : Tout ressortissant de la commune, est tenu d'informer, les membres des comités villageois et communal, de tous les délits qu'il aurait vu ou constaté, au cas contraire, il est considéré comme complice.

Article 55 : Il est demandé aux autorités communales, de confectionner, des badges pour les membres des comité villageois et ceux du comité communal.

Article 56 : La présente convention rentre en vigueur dès sa signature par toutes les parties. Le délais de révision est fixé à 10 ans.

Article 57 : Pour sa mise en œuvre effective, il est annexé à la présente Convention :

- un manuel de procédure,
- des mesures d'accompagnement déjà planifiées.

MANUEL DE PROCEDURES

de la mise en œuvre de la convention locale sur la gestion des ressources naturelles de la commune rurale de Cinzana (cercle de Ségou)

INTRODUCTION

Le présent Manuel de procédures fixe les modalités d'application des dispositions de la Convention Locale sur la gestion des ressources naturelles de la commune rurale de Cinzana (cercle de Ségou)

Il porte sur:

- l'installation des différents comités de surveillance et de mise en œuvre des dispositions de la présente convention,
- la composition des comités, de leur bureau, et de leur fonctionnement,
- la relation entre les différents comités, et entre les comités et leurs partenaires (services techniques, collectivités territoriales, ONG, projets et programmes),
- le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la convention locale.

Chaque comité mis en place élabore son règlement intérieur.

Installation des comités de mise en oeuvre et de surveillance de la convention locale :

Du comité villageois

- Les membres du comité villageois sont désignés en assemblée générale présidée par le chef de village.
- Il est composé par deux (2) représentant des agriculteurs, deux (2) représentants des éleveurs, deux (2) représentants des exploitants forestiers, deux (2) représentants des femmes, deux (2) représentants des chasseurs, deux (2) représentants des pêcheurs (villages pêcheurs), deux (2) représentants de la jeunesse et le chef de village
- Le comité choisi en son sein un président, un secrétaire administratif et un trésorier

Du comité communal

Le comité communal est mis en place par une assemblée constituée de deux délégués/comité villageois sous la présidence du maire.

Le comité communal est dirigé par un bureau composé d'un secrétaire et un trésorier et présidé par le maire ou son représentant.

Le mandat de chaque comité est fixé à cinq ans, renouvelable.

2. Fonctionnement des comités de surveillance de la convention locale:

2.1 Du comité villageois :

Le comité villageois se réunit une fois/ mois. Toutefois, il peut tenir des réunions extraordinaires chaque fois que le besoin se présente.

Le comité rend compte de ces activités aux populations en assemblée générale deux fois par an.

Il fournit un rapport d'activités au comité communal tous les trois mois.

2.2 Du comité communal :

Le comité communal se réunit chaque 3 mois avec transmission d'un rapport au conseil communal. Il peut tenir des réunions extraordinaires chaque fois que cela s'avère nécessaire,

Les réunions statutaires du comité communal sont fixées à trois mois avec possibilité d'extraordinaire en cas de besoin,

Le comité communal tient une assemblée générale une fois par an

3. Tâches des comités de surveillance de la convention locale

3.1 Du comité villageois :

Mise en œuvre et application de la convention
Information et sensibilisation des populations

3.2 Du comité communal :

Suivi et coordination de la mise en œuvre des termes de la convention
Information/Education/communication (IEC)
Le traitement des dossiers transmis par le comité villageois

4. Relation entre les différents comités et les services techniques:

Les services techniques donne un appui/ conseil aux différents comités.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS

à la convention locale de gestion des ressources naturelles de la commune rurale de Cinzana (cercle de Ségou)

Ces mesures d'accompagnement se résument aux actions suivantes :

TABLEAU I

| Actions | Activités | Niveau | Prise en charge | | | Période | | Responsables | Observation |
|--|---|---------------------|-----------------|---------|-------------|------------|------------|---|--|
| | | | commune | village | autres | Début | Fin | | |
| Surcreusement des mares Aménagement des points d'eaux d'abreuvement | - Demande des villages adressée à la mairie - Identification des maires - Recherche de partenaires techniques et financiers - Mobilisation de la main d'œuvre - Etude de faisabilité- réalisation | Commune et villages | X | X | X | Avril 06 | Juin 07 | Adama KONATE (président commission environnementale) | Rappel des autorités de la commune par les populations |
| Création des pistes de parcours d'animaux | - Information sensibilisation des populations - Concertation au niveau de la commune pour convenir sur les tracés de pistes - Délimitation et bornage des pistes avec l'appui des services techniques | Commune et villages | X | X | X | Avril 06 | 2009 | Bamoussa TRAORE maire | |
| Recensement du cheptel de la commune | - Infos/ sensibilisation des populations - Recensement | Commune et villages | X | | X | Oct. 06 | Janvier 07 | Moustaph DAOU (maire des finances 3 ^e adjoint) | Appui du conseil villageois |
| Maraîchage | - Demande adressée à la mairie - Etude de faisabilité - Formation des bénéficiaires - Recherche de semences | Commune et villages | X | X | X (FOD ESA) | Janvier 06 | Déc. 2010 | Aminata BAGAYOGO (présidente commission) | Implication des associations féminines |

| | | | | | | | | | |
|--|--|---------------------|---|---|---|------------|-----------|--|---|
| | - Réalisation | | | | | | | femme et enfant) | |
| Banque fourragère | - Information/ sensibilisation des populations - Formation des bénéficiaires - Recherche de semences et plants | Commune et villages | X | X | X | Mai 06 | Déc. 2010 | Adama KONATE (président commission environnement) | Suivi- évaluation par le 2 ^e adjoint |
| Reboisement | - Information/ sensibilisation des populations - Formation aux techniques de production et de plantation - Mise en place d'un comité de reboisement dans chaque village - Evaluation au bout de 3 ans | Commune et villages | X | X | X | Mai 06 | Déc. 2010 | Adama KONATE (président commission environnement) | Imposer à chaque village de planter chaque année 100 pieds d'arbres composés essentiellement d'essences authentiques Sanction : 15.000 F CFA |
| Installation d'une pépinière | - Demande des villages - Choix des pépiniéristes - Formation des pépiniéristes - Installation pépinières | Commune et villages | X | X | X | Janvier 06 | Déc. 2010 | Adama KONATE (PCE) | |
| Vulgariser les foyers améliorés | - Information/ sensibilisation des populations - Formation des femmes (ménagères) - Réalisation (construction de foyers, mise en place d'une équipe de contrôle) | villages | X | X | X | Février 06 | Déc. 2010 | Aminata BAGAYOGO (présidente commission femme et enfant) | Imposer à toutes les familles (non fonctionnalité et non conduit) Sanction |
| Création d'une forêt communale | - Identification du site - Formation des populations - Elaboration d'une convention de gestion de la forêt - Délimitation et aménagement de la forêt et bornage | Commune et villages | X | X | X | Janvier 07 | Déc. 2010 | Adama KONATE (PCE) | - surveillance assurée par les villages riverains |
| Vulgarisation des mesures de lutte anti-érosives | - Poursuivre des formations - Infos/ sensibilisation populations - Adoption des techniques DRS/ CES | villages | X | X | X | En cours | Permanent | Adama KONATE (PCE) | |
| Former et | - Confier la formation à l'agent | Commune | X | | X | Février | Déc. | Adama | |

| | | | | | | | | | |
|--|---|---------------------|---|---|---|------------|-----------|---|--|
| informer la population sur les textes réglementaires | communal de la SCN - Elaboration d'un programme de formation - Mairie et agent SCN - Diffusion à travers les médias | et villages | | | | 06 | 2010 | KONATE (PCE) | |
| Adoption des énergies renouvelables | - Information des populations - Demandes des populations - Etude de faisabilité - Réalisation | Commune et villages | X | X | X | En cours | Permanant | Moustaph DAOU (Commission finance et développement) | |
| Aménagement des étangs piscicoles | - Information/ sensibilisation populations - Demande des populations - Identification des sites - Etude de faisabilité - Recherche de partenaires techniques et financiers - Réalisation | Commune et villages | X | X | X | Avril 06 | Juin 07 | Adama KONATE (PCE) | |
| Intensification de l'agriculture | - Information/ sensibilisation - Formation - Adoption massive | villages | X | X | X | Février 06 | Permanant | Adama KONATE (PCE) | |

Ces actions ont été planifiées sur une période de cinq (5) ans de 2006 à 2010. Elles doivent être mise en œuvre après délibération du conseil communal.

12-13. Programme de cours proposé pour le renforcement des compétences

| Nbre de semaine | Nb. jours | Cours | | Form. pratique | Remarques |
|-----------------|-----------|---|---|----------------|--|
| | | Matières | Contenu | | |
| 1ère semaine | 1 | Présentation d'ensemble de la formation | - Présentation du programme de renforcement des capacités - Explication des objectifs et particularités de la formation et de l'orientation - Questions réponses • Conditions pour assister à la formation (Fiche d'enquête sur la situation initiale des CAP) | | Cérémonie d'ouverture Les cours se déroulent tous les jours le matin et l'après-midi. |
| | 2 | Analyse des sites avancés | Visite de sites avancés (image d'ensemble des projets pilotes) | O | Organisation en début de stage d'une visite de site avancé utile pour avoir une image d'ensemble |
| | 3 | Analyse des sites avancés | Visite de sites avancés (échanges avec les villageois des villages avancés) | | |
| | 4 | Revue des problèmes actuels dans les activités de vulgarisation | - Confirmation des problèmes actuels en vulgarisation - Analyse des problèmes confirmés et proposition de solutions; et améliorations requises - Exposé (synthèse des travaux de groupe) - Elaboration d'un plan de résolution des problèmes - Synthèse du consultant | | |
| | 5 | Examen de mesures pour les problèmes de vulgarisation | - Examen des améliorations à apporter à la vulgarisation (discussions de groupe) | | |
| 2ème semaine | 6 | Attitude fondamentale pour la vulgarisation | - Définition du facilitateur - Rôle des agents de vulgarisation - Attitude des agents de vulgarisation | | |
| | 7 | Soutien organisationnel | Mise en place du CGTV, élaboration du plan des activités, formation des leaders | | |
| | 8 | Soutien organisationnel | - Approche des paysans, usage de vidéos, techniques de communication - Techniques de visite des sites avancés - Méthodes pour promouvoir le projet | | |
| | 9 | Cours sur la MARP | - Définition | | |
| | 10 | Cours sur la MARP | - Règles - Utilisation de différents outils MARP | | |
| 3ème semaine | 11 | Cours sur la MARP | | | |
| 4ème semaine | 12 ↓ | Stage pratique MARP | • stage pendant 6 jours dans un village modèle | O | Hébergement au village modèle |
| | 17 | | | | |
| 4ème semaine | 18 | Micro-crédit(MC) | Cours théorique | | |
| | 19 | Micro-crédit | Cours théorique | | |
| | 20 | Micro-crédit | Cours théorique | | |
| 5ème semaine | 21 | Visite sites avancés | Discussions avec les villageois | O | MC, organisation villageoise |
| | 22 | Visite sites avancés | Discussions avec les villageois | O | |
| | 23 | Débats avec d'anciens facilitateurs | - Soutien organisationnel, étude MARP, points à prendre en considération pour le micro-crédit | | |
| | 24 | Formation technique | - Conservation des sols, foyers améliorés - Maraîchage - Activités féminines (artisanat, démonstrations culinaires) | | Ajout d'un cours sur le genre |
| | 25 | Formation technique | - Règlement d'utilisation des terres - pépinières et reboisement | | |
| 6ème semaine | 26 | Formation technique | - Banque de céréales, moulin - Poulaillers améliorés | | |
| | 27 | Formation technique | - Embouche, parc de vaccination - Techniques d'entretien des infrastructures | | |
| | 28 | Visite sites avancés | Sur les techniques | O | |
| | 29 | Visite sites avancés | Sur les techniques | O | |
| | 30 | Réflexion d'ensemble, débat libre | • Cours sur les techniques pour présider une réunion • Examen final et enquête | | Cérémonie de clôture |

12-14. Table des matières sur le texte pour le renforcement des compétences

TABLE DES MATIERES

CALENDRIER

PREALABLE

TOME I

Modules de formation : Vulgarisation

Modules de formation : Technique de communication et d'animation des réunions

Modules de formation : Conduite collective de données, d'analyse et recherche de solutions par les habitants / Méthode accélérée de recherche participative - MARP

Modules de formation : Soutien à l'organisation des villageois

Modules de formation : Micro-crédit

Annexes I

TOME II

Modules de formation : Réglementation concernant l'utilisation des terres

Modules de formation : Conservation des sols

Modules de formation : Pépinière et reboisement

Modules de formation : Fabrication d'un foyer amélioré

Modules de formation : Cultures céréalières

Modules de formation : Cultures maraîchères

Modules de formation : Embouche, vaccination

Modules de formation : Poulailier amélioré

Modules de formation : Genre et formation

Modules de formation : Artisanat et amélioration des conditions de vie des femmes

Annexes II

TOME III

Modules de formation : Création de banque de céréales

Modules de formation : Construction de moulins à mil et encadrement technique des responsables

Modules de formation : Aménagement des infrastructures

Annexes III

Points à prendre en compte pour l'utilisation de la méthode MARP

Points à prendre en compte pour les activités de soutien à l'organisation

Discussions concernant les techniques

12-15. Résumé des composants de projets

| Composants de projets | Teneur des activités | Méthode d'exécution | Période d'exécution* | Coût estimatif de projets (FCFA/village) | Points à prendre en compte |
|--|---|--|----------------------|--|---|
| Formation pour le renforcement des capacités des populations | <ul style="list-style-type: none"> • Pré-alphabétisation des candidats-leaders • Formation des leaders (gestion organisationnelle, comment organiser une réunion, exemple de règles de gestion, rôle des leaders, etc.) • Formation en comptabilité et écritures comptables (tenue des registres, exercices d'écriture des différents documents comptables) | <ul style="list-style-type: none"> - Formateur villageois = formateur principal ; formateur du consultant (ou ONG, même chose ci-après) = assistant - Visite de sites avancés | 40 jours | 410.000 | <ul style="list-style-type: none"> - Si le niveau d'alphabétisation des leaders candidats est faible, réalisation d'une pré-alphabétisation avant la formation des leaders - Introduction de simulation de réunions dans la formation |
| Alphabétisation (construction de centre d'alphabétisation y compris) | <ul style="list-style-type: none"> • Formation d'alphabétiseurs dans les villages • Sessions d'alphabétisation au village par les alphabétiseurs formés | <ul style="list-style-type: none"> - Formation réalisée par les formateurs villageois - Suivi des sessions d'alphabétisation par le consultant | 55 jours | 280.000 | - Le suivi des projets après leur exécution par les CAP est importante. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement des villageois pour la construction d'un centre alpha (servant aussi de salle de réunion) et fourniture d'équipements (tables,..) | <ul style="list-style-type: none"> - Formation technique et acquisition des équipements par l'entrepreneur | 55 jours | 2.620.000 | - Formation des maçons villageois |
| Mise en place d'un système de micro-crédit (MC) | <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la gestion du MC (méthodes de vérification et d'analyse du versement des contributions, création et modes d'utilisation d'un système de MC, cours théoriques sur les mécanismes et la gestion de prêts, cours pratiques sur les opérations de prêts et leur gestion) • Fourniture de coffre-forts • Collecte des contributions villageoises pour le capital initial • Mise en place d'un règlement | <ul style="list-style-type: none"> - Formation de base réalisée par le formateur villageois - Le consultant apporte son assistance pour la formation et un soutien pour la fourniture du matériel. | 45 jours | 500.000 | - Le suivi des projets après leur exécution par les CAP est importante. |

| Composants de projets | Teneur des activités | Méthode d'exécution | Période d'exécution* | Coût estimatif de projets (FCFA/village) | Points à prendre en compte |
|---|---|---|----------------------|--|--|
| Aménagement de puits modernes | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de forages • Formation de gestionnaires du puits (1 par village) et d'artisans réparateurs (1 par commune) • Fourniture d'outils et de pièces détachées de remplacement | <ul style="list-style-type: none"> - Exécution par l'entrepreneur - Apport de main œuvres (travaux simples) par les populations | 50 jours | 5.000.000 | <ul style="list-style-type: none"> - Montant estimatif calculé en faisant la moyenne des forages et des puits à grand diamètre |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un puits à grand diamètre • Formation sur l'utilisation, la gestion et l'entretien du puits | | 100 jours | | |
| Aménagement de routes | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de routes • Formation sur l'entretien des routes | <ul style="list-style-type: none"> - Exécution par l'entrepreneur - Apport de main d'œuvre (travaux simples) par les populations | 4 mois | 760.000 | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de réalisation pendant la Phase-2 de l'Etude |
| Fourniture d'engrais et de semences pour les cultures pluviales | <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur l'usage des intrants agricoles et sur la gestion des cultures pluviales (modes d'utilisation des engrais, semences améliorées, désinfectants) • Fourniture d'engrais, semences améliorées et désinfectants | <ul style="list-style-type: none"> - Formation qui peut être réalisée par les CAP - Fourniture des matériel et matériaux : par le consultant ou le Projet | 35 jours | 780.000 | <ul style="list-style-type: none"> - Formation qui peut être réalisée aussi par des formateurs villageois |
| Maraîchage de petite envergure | <ul style="list-style-type: none"> • Formation en techniques et gestion du maraîchage (techniques de culture et de gestion de la fumure) • Fourniture de grillage de clôture | | | 350.000 | |
| Construction de banques de céréales | <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la gestion des banques de céréales (mécanisme de la banque, méthodes de fonctionnement, et de gestion et entretien du bâtiment) • Fourniture d'une balance et de matériaux de construction • Encadrement des villageois pour la construction • Etablissement de règles | <ul style="list-style-type: none"> - Exécution par le consultant | 50 jours | 200.000 | <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la gestion : peut être réalisée aussi par des formateurs villageois - Travaux de construction : apport en matériaux et construction principalement exécutés par les villageois. |
| Construction de parc de vaccination | <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un modèle de parc de vaccination • Fourniture de matériel et encadrement des villageois pour la construction | <ul style="list-style-type: none"> - Exécution par l'entrepreneur - Apport de main d'œuvre (travaux simples) par les | 50 jours | 5.000.000 | <ul style="list-style-type: none"> - Formation en maçonnerie pour les maçons villageois |

| Composants de projets | Teneur des activités | Méthode d'exécution | Période d'exécution* | Coût estimatif de projets (FCFA/village) | Points à prendre en compte |
|--|---|--|----------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Formation de maçons villageois et fourniture d'outils de maçon • Encadrement des villageois sur les méthodes de gestion, entretien et utilisation | populations | | | |
| Formation pour améliorer la productivité du bétail (encadrement embouche et construction de poulaillers améliorés) | <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement sur les techniques de fabrication des blocs nutritionnels et sur l'embouche ovine à partir de ces blocs • Fourniture de matériaux de construction de poulaillers améliorés et encadrement pour leur construction • Fourniture de pulvérisateurs pour la désinfection et encadrement sur les méthodes de gestion et entretien | <ul style="list-style-type: none"> - Formation réalisée par les formateurs villageois - Le consultant apporte son assistance pour la formation et un soutien pour la fourniture du matériel. | 45 jours | 350.000 | - Formation sur les poulaillers améliorés : peut être réalisée aussi par des formateurs villageois |
| Aménagement de mini-pépinières | <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les techniques de production de plants • Mise en place d'une pépinière villageoise | <ul style="list-style-type: none"> - Formation réalisée par les formateurs villageois - Exécution conjointe avec les services homologues (DRCN) | 5 mois | 200.000 | - Formation (sauf sur les techniques de conservation des sols) qui peut être réalisée aussi par des formateurs villageois |
| Reboisement | <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les techniques de plantation • Formation sur le greffage des plants d'arbres fruitiers | | | | |
| Conservation des sols | <ul style="list-style-type: none"> • Introduction sur les techniques de conservation des sols • Stage pratique en techniques de conservation des sols | | | | |
| Etablissement d'une convention sur l'utilisation des terres | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur la préservation des ressources naturelles vis-à-vis de leurs utilisateurs (en particulier, les ressources forestières, fourragères et en eau) • Etablissement d'une convention sur l'utilisation des terres inter-villageoise pour la conservation des ressources naturelles et démarches administratives • Diffusion publique de la convention | - Exécution par le consultant | 205 jours | 360.000 | - Une bonne collaboration avec la DRCN et les organismes concernés est indispensable. |
| Construction de moulin | <ul style="list-style-type: none"> • Construction modèle d'un moulin • Fourniture de matériel ; encadrement des villageois pour la construction | <ul style="list-style-type: none"> - Exécution par l'entrepreneur - Apport de main d'œuvre (travaux simples) par les | 60 jours | 2.150.000 | - Travaux de construction (excepté les fondations) : apport en matériaux et |

| Composants de projets | Teneur des activités | Méthode d'exécution | Période d'exécution* | Coût estimatif de projets (FCFA/village) | Points à prendre en compte |
|---|---|--|----------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Installation du moteur du moulin; encadrement technique pour sa manipulation et sa réparation • Etablissement d'un règlement | populations | | | construction par les villageois. |
| Fabrication et diffusion des foyers améliorés | <ul style="list-style-type: none"> • Stage technique de fabrication des foyers en terre • encadrement de groupes de villageois pour la mise en place de l'équipement pour la fabrication de foyers en fer et leur fabrication (cours théorique sur les types de foyers en fer, et mise en pratique des techniques) • Fourniture du matériel nécessaire pour la fabrication des foyers en fer • Démonstration pour la comparaison des effets de l'usage du foyer traditionnel et du foyer amélioré | <ul style="list-style-type: none"> - Formation réalisée par les formateurs villageois - Le consultant apporte son assistance pour la formation et un soutien pour la fourniture du matériel. | 45 jours | 380.000 | - La formation sur la fabrication des foyers améliorés peut être réalisée aussi par des formateurs villageois |
| Fabrication et de l'artisanat | <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la fabrication de savon • Teinture • Fabrication de macaronis • Fabrication de gâteaux • Remise du matériel de formation | - Exécution par le consultant | 50 jours | 420.000 | - Formation qui doit couvrir non seulement les techniques de fabrication, mais aussi le savoir-faire en gestion et vente sur les marchés et des techniques de marketing |
| Formation en amélioration des conditions de vie | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les activités des femmes, pour l'amélioration des conditions de vie et une meilleure prise de conscience de ces questions • Formation en hygiène et santé et en nutrition alimentaire (connaissances de base sur l'hygiène et la santé, vertus des arbres utiles et des arbres fruitiers et importance du reboisement) | - Exécution par le consultant | 60 jours | 200.000 | - Nécessité d'organiser un atelier avec les CAP avant de faire la formation et de coordonner et arranger le programme d'exécution. |

* : les périodes indiquées sont très approximatives car elles varient en fonction des quantités.

Pour le détail des différentes tâches, se référer aux exemples de termes de référence des prestations commandées au Document 12-9.